



COMITÉ SOCIAL ET
ÉCONOMIQUE
CSE RÉSEAU
ZONE DE PRODUCTION
NORD-EST–NORMANDIE

Procès-verbal n°23

Réunion plénière ordinaire du 4 juillet 2019

La direction était représentée par M. Jean-Claude LARRIEU (président), M^{me} Marion CURET, M^{me} Agnès RAULT, M^{me} Marjorie BLANCHART et M. Olivier MARTY.

Intervenants : M. Olivier CREMIEN, Dr Vincent GAY et M. Juan NOE.

Représentants titulaires du personnel du collège exécution :

M.	JUDENNE	Renaud	CGT	INE	Présent
M ^{me}	MAHIEU	Shirley	CGT	EIC HDF	Absente
M.	VUILLAUME	Nicolas	CGT	ILOG Lorraine	Absent
M.	BONNESŒUR	Christophe	CGT	IP Champagne Ardenne	Présent
M.	REYMANN	Didier	CGT	IP Rhénan	Présent
M.	TRUFFIN	Anthony	CGT	IP NPDC	Présent
M.	ROBERT	Aurélien	CGT	IP Lorraine	Présent
M.	LECLERC	Édouard	CGT	IP Normandie	Présent
M.	FATOME	Jean-Christophe	CGT	IP NPDC	Présent
M.	LLOPIS	Arnaud	CGT	EIC LORCA	Présent
M ^{me}	KAMMERER	Sylvie	UNSA-Ferroviaire	EIC ALSACE	Présente
M.	PINOT	Vincent	SUD-Rail	EIC HDF	Présent
M ^{me}	SCHUEUR	Stéphanie	SUD-Rail	EIC HDF	Présente
M.	BRASSART	Nicolas	SUD-Rail	ILOG NPDC	Présent
M ^{me}	LANTZ	Caroline	CFDT	IP Rhénan	Présente

Représentants titulaires du personnel du collège maîtrise :

M.	ACHOUB	Christophe	CGT	IP Lorraine	Présent
M ^{me}	GUILHERME	Isabelle	CGT	ILOG NPDC	Présente
M.	NEAU	Sébastien	CGT	EIC LORCA	Absent
M.	MUTEL	Jean-Marie	CGT	IP Normandie	Présent
M.	DE CLERCQ	Jean-Claude	CGT	IP Champagne Ardenne	Absent
M.	CHERIFI	Mickaël	CGT	IP Normandie	Présent
M.	LEROY	Adrien	UNSA-Ferroviaire	EIC HDF	Absent
M ^{me}	MELONI	Delizia	UNSA-Ferroviaire	EIC HDF	Présente
M.	NOEL	Maurice	UNSA-Ferroviaire	IP Rhénan	Présent
M.	BERTRAND	Pierre	UNSA-Ferroviaire	IP Lorraine	Présent
M.	DURIEZ	Éric	SUD-Rail	INE	Présent
M ^{me}	MORVAN	Céline	SUD-Rail	EIC HDF	Présente
M.	SEGATTO	Manuel	SUD-Rail	EIC HDF	Présent
M.	STIEGLER	Emmanuel	CFDT	EIC ALSACE	Présent

Représentants titulaires du personnel du collège cadre :

M.	GUELUY	Pascal	CGT	IP NPDC	Présent
Mme	DEMARES	Sophie	UNSA-Ferroviaire	IP Normandie	Présente
M.	SCHMITT	Pascal	UNSA-Ferroviaire	EIC LORCA	Présent
M.	RAWOLLE	Régis	UNSA-Ferroviaire	ILOG Lorraine	Présent
M.	THEVENARD BERGER	Benoît	UNSA-Ferroviaire	IP Lorraine	Présent
M.	DAIME	Laurent	UNSA-Ferroviaire	Dir. ZP NEN	Absent

Représentants suppléants du personnel du collège exécution :

Mme	DEQUEANT	Faustine	CGT	EIC NMD	Non convoquée
M.	WAVELET	Sylvain	CGT	IP NPDC	Présent
M.	DOUCET	Denis	CGT	ILOG Lorraine	Non convoqué
M.	FLAUW	Ulrich	CGT	INE	Non convoqué
M.	LOISEL	Anthony	CGT	IP Rhénan	Non convoqué
M.	PIERRE	Steve	CGT	IEE	Présent
M.	MERLIN	Vincent	CGT	IP NPDC	Non convoqué
M.	CERVELLIN	Gilles	CGT	ILOG Lorraine	Non convoqué
M.	NOYELLE	Jean-Philippe	CGT	EIC HDF	Non convoqué
M.	HUVE	Julien	CGT	IP Normandie	Non convoqué
Mme	HERRMANN	Valérie	UNSA-Ferroviaire	IP Rhénan	Non convoquée
M.	BAETENS	Ludovic	SUD-Rail	ILOG National	Non convoqué
Mme	COEPLÉ	Amélie	SUD-Rail	EIC LORCA	Non convoquée

M.	RUBY	Alan	SUD-Rail	IP Normandie	Non convoqué
M.	CANTREL	Guillaume	CFDT	EIC ALSACE	Non convoqué

Représentants suppléants du personnel du collège maîtrise :

Mme	PENAROYAS	Fanny	CGT	ILOG Lorraine	Non convoquée
M.	SIMON	Arnaud	CGT	IP Rhénan	Non convoqué
M.	DI CARLO	Antoine	CGT	EIC LORCA	Non convoqué
M.	LANSIAUX	Laurent	CGT	ILOG NPDC	Non convoqué
M.	REPILLET	Thierry	CGT	ILOG National	Présent
M.	MARSEILLE	Frédéric	CGT	IEE	Non convoqué
Mme	LE CESNE	Claire	UNSA-Ferroviaire	ILOG National	Non convoquée
M.	COLLOTTE	Sébastien	UNSA-Ferroviaire	IP Lorraine	Présent
M.	HALAS	Gaël	UNSA-Ferroviaire	EIC NMD	Non convoqué
M.	MARQUISE	Philippe	UNSA-Ferroviaire	IP Lorraine	Présent
M.	DERRIEN	Marc	SUD-Rail	EIC NMD	Non convoqué
Mme.	WALTHERT	Emmanuelle	SUD-Rail	EIC HDF	Non convoquée
M.	DINE	Dominique	SUD-Rail	EIC LORCA	Non convoqué
Mme	L'HOMEL	Vanessa	CFDT	EIC LORCA	Non convoquée

Représentants suppléants du personnel du collège cadre :

M.	DEGAND	Jérôme	CGT	ILOG National	Non convoqué
M.	CAILLE	Sébastien	UNSA-Ferroviaire	IP NPDC	Non convoqué
Mme	HENER	Évelyne	UNSA-Ferroviaire	IP Rhénan	Non convoquée
M.	TREDEZ	Christophe	UNSA-Ferroviaire	ILOG NPDC	Non convoqué
M.	STRICHER	Pascal	UNSA-Ferroviaire	IP Rhénan	Non convoqué
M.	NOWICKI	Pierre	UNSA-Ferroviaire	EIC LORCA	Présent

Représentants syndicaux :

M.	SENS	Dominique	CGT	IP NPDC	Présent
M.	OZENNE	Pascal	CFDT	EIC ALSACE	Présent
M.	GENEAU	Pierre	SUD-Rail	ILOG NPDC	Présent
M.	CATIAU	Bruno	UNSA	EIC HDF	Présent

Réunion plénière ordinaire du 4 juillet 2019

1. DECLARATION CGT	5
2. DECLARATION UNSA-FERROVIAIRE	10
3. DECLARATION SUD-RAIL	12
4. DECLARATION CFDT	15
C – CONSULTATION DU CSE	42
C1 – EXPERIMENTATION MODE OPERATOIRE AMIANTE – ILOG NAT	42
5 - DÉCLARATION CGT	48
6 - DÉCLARATION UNSA-FERROVIAIRE	49
7 - DÉCLARATION CGT	50
A – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21 FEVRIER 2019	56
B – FONCTIONNEMENT DU CSE	56
B1 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CSE	56
B2 – DESIGNATION DES RPX ET MEMBRES DES CSST MANQUANTS	56
B3 – DESIGNATION DES REFERENTS CSSCT	57
D – INFORMATION DU SECRETAIRE	58
D1 – DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS	58
E – INFORMATIONS A L’INITIATIVE DU SERVICE	59
E1 – INFORMATION PROJET RHENAN 2020	59
8 – DÉCLARATION CGT	62
9 – DÉCLARATION CFDT	63

La séance est ouverte à 9 h 11.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire du CSE) : Monsieur le président, nous pouvons ouvrir la séance quand vous le voudrez.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Bonjour mesdames et messieurs. J'ouvre notre séance du mois de juillet. Avant de passer la parole aux délégations, je voudrais savoir s'il y a des suppléants.

Les délégations effectuent un tour de table de la présence de leurs suppléants.

1. Déclaration CGT

M. Dominique SENS donne lecture de la déclaration suivante au nom de la délégation CGT :

« L'été sera chaud, car les températures sont déjà caniculaires, ce qui n'est pas sans causer des problèmes de production, peut-être que vous nous en informerez... Mais, il sera aussi chaud socialement. L'été, depuis ces gouvernements libéraux, vit une période de coups bas des assemblées nationales successives envers le salariat, synonyme de forte activité au Palais Bourbon, surtout en juillet. C'est l'occasion de voter des lois alors que la vigilance citoyenne faiblit. La boulimie de lois réactionnaires de ce gouvernement n'a d'égal que celle des restructurations passées par des directions d'activités du GPF. Par exemple, en 2005, le CPE est voté pendant l'été, puis abandonné. En 2009, c'est le travail du dimanche qui est passé sans ironie, alors que le pays se repose. Le rythme reste identique une fois François HOLLANDE au pouvoir avec Emmanuel MACRON dans son gouvernement. Des lois sur le renseignement sur l'état d'urgence et surtout la loi El Khomri, qui plus est, avec le 49-3 sont validées durant les sessions extraordinaires d'été. Allons-nous atteindre les températures de 49,3 degrés dans les prochains mois ? Si tel était le cas, les infrastructures en souffriraient et surtout là où les herbes ont été coupées sans discernement, et provocantes déjà des déformations de voies. Peut-être nous direz-vous si vous comptez utiliser cet article 49, celui du nouveau règlement remplaçant le RH 077 pour satisfaire de nouveaux gains de productivité... Si cette température atteint le dialogue social, ça ne sera plus de la fièvre, mais de l'ébullition. Convenez, monsieur le président, que vos méthodes, comme celles des plus hauts dirigeants, contribuent à faire monter la fièvre, mais vous pouvez encore répondre aux colères qui s'expriment par la concertation et la prise en compte de nos revendications.

Non, ça n'est pas en cassant le thermomètre que vous ferez baisser la fièvre. Les mesures cosmétiques d'accompagnement ne le feront pas non plus...

Les urgences dans les hôpitaux sont au bord de la rupture et en nage depuis quatre mois. De même pour les pompiers confrontés à des interventions plus nombreuses avec des effectifs inchangés. Les vacances des professeurs ne changeront rien en leur rejet des mesures Blanquer. Ces gouvernements ont lancé ces brûlures sur les retraites et l'assurance chômage au début de l'été en pensant que les pilules passeraient mieux au soleil, et vous, Monsieur le Président, comme ceux que vous nommez improprement « vos collaborateurs », prenez le même chemin au mépris des cheminots et de leurs représentants. Mais, comment dit-on déjà ?

Tout va bien, jusqu'ici tout va bien... Dans la chute, le plus dur, c'est l'atterrissage. Ça ira, ça ira, ça ira...

Le 2 juillet 2019, plus de 700 cheminots se sont rassemblés devant le siège de la SNCF à l'appel de la seule CGT, dans le cadre de la table ronde sur les négociations annuelles obligatoires. Après quatre années de gel des salaires, la situation des cheminots se dégrade en même temps que leur pouvoir d'achat. Au cours de cette table ronde, à laquelle le président et le DRH de la SNCF n'ont pas jugé utile de participer, encore une preuve du respect, leur représentant a annoncé les mesures suivantes :

- augmentation de la gratification annuelle d'exploitation de 119 € brut minimum et proportionnelle au salaire dès 2019. Cela constitue une mesure générale appliquée à tous les cheminots et liquidable pour la retraite, mais pas une augmentation générale des salaires ;
- l'accès à la position de rémunération 20 pour les ADC à compter de 2020. Qu'en sera-t-il pour les conducteurs de l'équipement, quand la CGT revendique leur intégration dans un grand métier conduite regroupant tous les conducteurs de train ?

Si la direction est contrainte de faire des annonces qu'elle n'avait plus fait depuis des années, force est de constater que le compte n'y est pas. Ces mesures qui, selon la direction, coûtent 35 millions d'euros représentent toutefois moins de 10 % du budget de communication annuelle de la SNCF, pour ne prendre que cet exemple. Les banquiers de Saint-Denis ont donc encore de l'argent dans les caisses, et c'est notre argent, alors qu'ils le rendent. La fédération CGT appelle les cheminots à renforcer la mobilisation dans chaque chantier sur les questions salariales comme sur l'avenir de l'entreprise publique. Nous saluons celles et ceux qui se sont mobilisés ce 2 juillet, et invitons l'ensemble des cheminots à préparer avec force les luttes locales qui vont voir le jour cet été, et l'action nationale interprofessionnelle du 24 septembre prochain. La question de la juste rémunération du travail est bien présente dans les métiers de Réseau avec une forte part d'éléments variables de soldes qui pèsent sur le niveau des retraites ou les cotisations patronales et salariales à notre caisse de prévoyance et de retraites, et participent à des dérives certaines en matière de sécurité. Bien que le président, par délégation, de cette instance ait enfin répondu qu'il ne considérait pas ces artifices de rémunération comme produit psychoactif, et qu'il n'y aurait pas de prévention des risques engendrés par l'abus d'EVS, vous ne pouvez pas nier les dégâts. Combien d'heures supplémentaires effectuées sans durée de repos adéquate ! Combien de semaines d'astreinte comptées à la suite ! Combien de « primes » versées pour motiver l'augmentation du travail de nuit et sur des repos de fin de semaine ! Combien d'autres primes de toute sorte, certes reprises au RH 0131 pour motiver des déplacements toujours plus lointains et des dégradations de conditions de travail hypothéquant toujours plus l'espérance de vie en bonne santé !

C'est la logique individualiste qui est poussée jusqu'à la compétition entre salariés au détriment de la cohésion des collectifs de travail. C'est ce que nous développons avant-hier à propos des challenges sécurité qui fleurissent. Je vous le redis, vous devez abandonner ces pratiques. La CGT revendique toujours l'intégration de ces très nombreuses EVS dans le traitement et la prime de travail, comme nous revendiquons toujours une meilleure indemnisation de la pénibilité au travail.

Monsieur le président, dans une Europe où élection après élection les électeurs votent toujours plus nombreux en faveur des partis d'extrême droite, les analyses et la campagne CGT contre ces idées racistes et xénophobes revêtent une importance capitale. Cette situation constitue, en outre, un défi majeur pour le syndicalisme européen. Votre accompagnement des mesures antisociales de nos réponses aux besoins sociaux, de justes rémunérations, de partage des richesses créées par le travail ou de pérennisation d'emplois de qualité, vous participez aussi à la désespérance sociale qui conduit au rejet des institutions et au refus dans les extrêmes, comme aux replis de toute sorte.

Alors que l'OIT fête cette année son centenaire, les représentants du patronal mondial la prennent violemment pour cible depuis 2012. Leur offensive libérale a pour but de remettre en cause tant les finalités de l'OIT que les textes dont elle est garante. À notre échelle d'entreprise publique française et sur le périmètre de CSE, nous pouvons trouver des attaques similaires dans l'attitude de l'UTP, le patronat du ferroviaire, où les plus dirigeants du GPF sont bien présents pour ce qui est des négociations toujours en cours d'une convention collective de hauts niveaux, nos attaques subies par les militants de la CGT, comme Fouad, agent de conduite de PRG, dont nous exigeons la réintégration ou les chasses aux sorcières envers les militants syndicaux sans mandat aujourd'hui. Pour rappel, c'est sur les conventions de l'OIT que s'appuient en ce moment certains tribunaux pour remettre les causes les barèmes d'indemnisation imposés par la loi Macron sur les contentieux prudhommaux.

Dans un contexte de démultiplication des attaques et d'urgence sociale, la CGT organise les travailleurs pour contrer les multinationales et faire face à l'éclatement des salariés. C'est le sens de notre engagement dans la manifestation internationale qui s'est tenue le 17 juin, à Genève, pour reconquérir et soutenir l'OIT. En France, la bataille des idées fait rage pour imposer dans toutes les étapes de la vie la logique individualiste et ultralibérale. Mais la CGT ne se résignera jamais à voir les droits des salariés s'affaiblir, la précarité et la pauvreté se généraliser, les services publics se dégrader. La réforme des retraites, la concurrence dans le rail et la fin du statut des cheminots alimenteront nos prochaines mobilisations. Nous allons tout mettre en œuvre pour rassembler les cheminots, et plus largement les salariés afin de faire dérailler le scénario Macron.

Messieurs les présidents, les plénières ordinaires et extraordinaires de ce premier semestre ont été édifiantes quant à votre volonté d'améliorer réellement la représentation du personnel dans cette instance unique, y compris pour les nouvelles prérogatives santé, sécurité et conditions de travail dévolues aux élus après préparation en CSSCT. La lettre de réserve de la CGT accompagnant sa signature de notre accord prend ainsi tout son sens. Les interventions sont écrites dans les comptes rendus comme vos réponses. Il ne vous reste que quelques mois pour rectifier et améliorer sérieusement la situation. Il en va de votre crédibilité vis-à-vis des agents de tous collèges, de tous métiers, et de vos politiques de gestion des restructurations des emplois et compétences notamment, mais surtout de l'avenir que vous leur préparez en tant qu'employeurs. Nombre de dossiers de restructurations lancés en CSSCT ne sont pas prévus en consultation du CSE, ni même en simple information. Cela pose la question de la légalité de ces pratiques, et la CGT vous a affirmé à chaque fois son désaccord et dit comment elle agirait si cela persistait. En essayant de brimer les élus de leurs prérogatives et de leur pouvoir d'intervention quant à vos projets, que voulez-vous faire vraiment ? Faire comme au FRET en dissimulant aux agents vos véritables intentions...

Depuis le début de l'année, le changement est violent dans les bureaux des directions FRET. Nos collègues du FRET sont confrontés à des responsables décomplexés qui se permettent

d'établir leur futur casting en choisissant leurs soldats, triant dans les méritants et les moins motivés ou moins disponibles. Ce processus de management est discriminant et pervers dans la mesure où, pour tirer la quintessence des agents, ils sont mis en concurrence pour sauver leur emploi. Certains doivent à nouveau postuler à leur propre poste afin de pouvoir prétendre continuer à l'occuper dans la future organisation.

Un rapport d'expertise indépendant a été rendu. Il est accablant pour les fossoyeurs du rail. Un projet malsain construit en comité restreint par des responsables qui se sont partagés les postes, qui se sont mis à l'abri, loin du discours « tous collaborateurs, tous dans le même bateau » en fracassant 400 postes parmi leurs collègues de travail, supprimant la moitié et modifiant fondamentalement le contenu des autres. Le président JEANTET dit voir dans la concurrence plus de sillons vendus et donc plus de moyens pour l'Infra. La CGT affirme qu'il se trompe et trompe tous les cheminots. Les infrastructures vieillissantes ne seront pas régénérées à temps, y compris pour les lignes à grande vitesse, y compris pour la caténaire.

Un rapport récent du Sénat sur les ponts routiers pointe leur vétusté, alors que celui de l'effondrement de celui de Gênes est encore dans toute la mémoire collective. Qu'en est-il de nos multiples ouvrages d'art ? Ponts, talus, remblais ? Qu'en est-il du maintien des compétences spécifiques pour leur entretien ? Allez-vous également externaliser ce pan de notre savoir-faire en faisant faire sur le même thème de l'état général des installations ? Je vous interpelle quant à celui des passages à niveau. Un travail militant de la CGT a permis de mettre en évidence plusieurs incidents récurrents. Si les restitutions tardives de travaux sont de plus en plus fréquentes, les lignes sont fréquemment concernées, un sujet nous apparaît important, voire urgent, à mettre en avant : les incidents liés aux passages à niveau. L'accident survenu en 2017 à Millas a mis sur le devant la scène les cheminots de l'équipement, alors que l'enquête est toujours en cours. Les premières constatations montrent que l'installation n'est pas en cause. Cependant, la ligne serait toujours fermée. Le ministère des Transports a depuis déclenché une commission, un plan d'action a même été annoncé le 3 mai dernier, lors du comité de suivi de la sécurité ferroviaire. Sans reprendre l'ensemble des points abordés, des mesures ont été annoncées pour répondre à quatre axes qui sont les suivants :

- renforcer la connaissance des passages à niveau ;
- accentuer la prévention et la sanction ;
- amplifier la sécurisation des passages à niveau par des mesures d'aménagement ;
- et instaurer une gouvernance nationale et locale.

Il est également rappelé que la LOM intègre plusieurs dispositions nouvelles fortes : l'obligation de réaliser un diagnostic de chaque passage à niveau en est une. Si nous pouvons partager ce point, il apparaît que nous devons nous saisir de ce dossier dans cette instance. La politique menée à Réseau a consisté à faire baisser les effectifs disponibles. Le dernier budget en est un exemple. Les externalisations à l'équipement et la mise en œuvre progressive de la commande centralisée du réseau ne peuvent pas tout justifier. Les travaux ou les fermetures de brigades éloignent les cheminots de ces points particuliers : les passages à niveau. Si comme il est précisé, ce plan s'appuie sur une augmentation de 40 % d'ici 2020 des crédits de l'État consacrés à la sécurisation des passages à niveau, cette question ne peut pas être abordée que sur la prévention, la sanction et des mesures d'aménagement. Vous devez à

cette instance, monsieur le président, des informations claires et fiables en matière d'emplois et de formation des cheminots, en cette période où les métiers sont attaqués.

Autre sujet du moment, qui a certainement les mêmes causes, c'est votre volonté de recourir à nouveau à l'intervalle, ancienne appellation qui serait renommée « autoprotection locale » pour la sécurité du personnel vis-à-vis du risque ferroviaire. La fédération des cheminots CGT a écrit à la ministre BORNE en date du 25 juin dernier. Courrier qui conclut en ces termes : c'est pourquoi nous vous demandons d'intervenir par un arrêt immédiat de cette autodécision d'expérimentation extrêmement dangereuse, et en équerre avec la réalité du ferroviaire et son organisation. Elle est non respectueuse des représentants du personnel et du dialogue social en entreprise, et sans aucune considération de la santé physique et mentale des cheminots. Nous vous demandons d'intervenir, monsieur le président, comme à la ministre, pour mettre en place une commission métiers, un groupe de travail articulé sur la base du décret SECUFER.

Enfin, je reviens maintenant sur la sous-traitance chez SNCF Réseau, sans revenir directement sur l'expertise du CE M&T suffisamment accablant pour la direction. Ce lundi 1^{er} juillet, à Saint-Dié, la CGT était présente pour prendre pleinement part au Grenelle de la mobilité Grand Est, pour dénoncer le projet de la région et remettre à la ministre le contre-projet CGT « Ensemble pour le fer ». Lors de la visite de la ministre des Transports à Saint-Dié, État et région ont signé l'accord de financement pour la rénovation de la ligne Épinal – Saint-Dié où 80 % voire se fera grâce à des entreprises sous-traitantes, plus que la SNCF qui ne garderait uniquement la maîtrise d'œuvre. Quel est l'avenir des agents de l'équipement qui travaillent chaque jour d'arrache-pied pour un service public ferroviaire de qualité ? Officiellement, la privation du rail est lancée. La réouverture de la ligne initiée par les mains politiques qui l'ont fermé fin 2018 n'interviendra qu'en 2022, avec pour seul arrêt entre Épinal et Saint-Dié la gare de Bruyère. Que vont devenir nos collègues de la vente, de l'escale ou encore de la traction ? L'ambition clairement affichée d'ouverture à la concurrence du conseil régional Grand Est sur le lot Bruches/Piemont/Vosges et Allemagne/Grand EST, inquiète fortement les Cheminots, les usagers et leurs associations.

Quel respect a donc madame BORNE pour le professionnalisme des cheminots et des usagers les plus défavorisés quant à BLABLABUS ? BLABLABUS est une offre complémentaire...

La promesse écologique ne correspond en rien à leurs décisions. Partout sur le territoire national, et l'exemple le plus flagrant de la période reste la suppression du train FRET Perpignan — Rungis. La CGT combat à chaque instant tous ces projets d'ouverture à la concurrence, et répondant aux appétits financiers des grands groupes du capital au détriment de l'emploi des cheminots et de leurs conditions de travail.

Monsieur le président, je m'en arrêterai ici pour cette liminaire qui appelle des réponses claires et précises de votre part.

Je vous remercie de votre écoute attentive. »

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Merci, monsieur SENS. Je répondrai effectivement. Monsieur CATIAU, pour la délégation UNSA.

M. Bruno CATIAU (UNSA-Ferroviaire) : Compte tenu du sujet, il n'y en aura qu'un évoqué dans notre liminaire. Ne seront pas évoqués l'agent concerné et les agents de l'établissement et encore moins l'établissement.

2. Déclaration UNSA-Ferroviaire

M. Bruno CATIAU donne lecture de la déclaration suivante au nom de la délégation UNSA-Ferroviaire :

« Prévention des risques liés à la consommation des produits psychoactifs : fallait-il se passer des professionnels de la santé lors des tests aléatoires ?

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les élus du CSE de la ZDP NEN,

Il y a quelques jours, les agents d'encadrement d'un siège d'établissement relevant du périmètre NEN ont été missionnés pour procéder à un test aléatoire sur les agents d'une brigade SES. Rappelons que cette disposition, comme bien d'autres, fait partie intégration du référentiel GA 00644, applicable depuis le 1^{er} février 2018. Par délégation, chaque directeur d'établissement est responsable à son niveau des mesures qui sont rappelées dans un document local d'application, qui fixe la mise en œuvre de la politique de prévention. Cette mobilisation passe par un réseau d'acteurs pluridisciplinaires de la prévention, constitué autour d'un DET. Ce réseau est composé de personnel d'encadrement, du RRH, des COSEC, des services médicaux et sociaux, des IRP, de certaines associations d'aides et du groupe de prévention des risques liés à la consommation de produits psychoactifs, GPRAT. Chacun des acteurs doit bénéficier d'actions de formation.

Dans le cadre des règles qui sauvent, il est rappelé de ne jamais travailler en ayant consommé de l'alcool ou des produits psychoactifs au-delà des seuils réglementaires en vigueur. Les enfreindre signifierait l'application de mesures adaptées dans le cadre d'une analyse juste et équitable. S'agissant de certains médicaments aux effets psychotropes, la vigilance des agents doit être attirée. Les médecins-prescripteurs doivent y contribuer et les avis des services de santé au travail doivent être recueillis par les agents concernés. Inversement, l'obligation est faite aux mêmes agents d'informer de leur prise de médicaments lors des visites d'aptitude, mais également d'indiquer aux médecins-prescripteurs les exigences du ou des postes tenus.

Un plan d'action des risques liés à la consommation de produits psychoactifs, RPPA, est intégré au programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, le PAPACT. Obligation est faite à chaque DET de mettre en place des opérations de dépistage via des procédures, et ce en fonction de son évaluation des risques. Ces opérations peuvent être constituées de dépistages individuels, via l'autodépistage, soit part des campagnes anonymes dans un but pédagogique, ou enfin par des dépistages dits aléatoires, nominatifs et confidentiels. Seuls les agents habilités dont la liste doit être affichée peuvent procéder à ces missions moyennant une formation préalable à la prévention, à la prise en charge des risques liés à la consommation de produits psychoactifs, PPA.

Dans le cas qui nous amène à évoquer cette nouvelle procédure de détection des PPA, sur le périmètre de la ZDP NEN, il y a notre collègue et son équipe. Ils se sont évidemment soumis de bonne foi au contrôle aléatoire qui a été mené. Selon le neuvième point de l'article 3.4.1 du RA 0644, il est indiqué que les modalités des contrôles doivent respecter le principe de confidentialité entre l'agent et son dirigeant. Ce principe doit également être intangible entre collègues. Ce point n'a pas été respecté. De plus, notre collègue a été déclaré positif au test salivaire. Situation qui a entraîné de nouveaux couacs. Outre un retrait de ses fonctions sous les yeux de ses collègues, dont les motifs ont été entendus – en l'occurrence présence d'amphétamine – il a été invité à prendre une demi-journée à titre personnel, et ce dès l'après-midi, afin de consulter son médecin traitant qui lui a prescrit une analyse de sang dont l'étude n'a rien révélé, si ce n'est l'imprécision des bandelettes salivaires, dont le niveau de précision oscille entre 93 et 95 %. Notre collègue a été fortement ébranlé durant les heures qui ont suivi. Il lui a fallu subir le regard de ses proches, mais également de ses collègues et de l'encadrement qui savaient ou qui doutaient de lui, avant qu'il ne soit lavé de tout soupçon.

Pour notre organisation syndicale, il n'y a pas de débat sur le fond, mais seulement sur la forme, avec une procédure de tests aléatoires de PPA par des personnes qui ne sont ni des professionnels de la santé ni des policiers ou gendarmes. Certes, il est rappelé à la fin du référentiel d'appui RA 00644, parmi nombre d'articles du Code du travail, l'article L.4121-1 qui dispose que l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Néanmoins, l'absence de professionnels de santé dans la phase de tests vient fragiliser les salariés qu'ils soient contrôlés ou contrôleurs.

Nous pourrions également évoquer la mise à mal du secret médical, la fragilité des procédés employés face à des médicaments en vente libre, mais contenant des opiacés, comme les sirops antitussifs. Alors que certaines zones de production tardent à passer à la phase active, eu égard à certains aspects délicats liés à sa mise en œuvre, pour NEN, la décision a été prise d'entrer en action quitte à bousculer les pôles S et QSE pourtant déjà fortement sollicités. Comme il est disposé en point 1 de l'article 3.4.1 du référentiel d'appui, la prévention s'adresse obligatoirement à tous les agents, en s'appuyant sur les actions de communication, de sensibilisation, d'information, d'échanges et de mises en situation. Nos questions non exhaustives sont les suivantes.

- À ce jour, où en est le niveau de mobilisation des acteurs du réseau pluridisciplinaire qui doit intégrer les CSSCT ?
- Les plans d'action liés à la consommation de PPA ont-ils été tous intégrés au PAPACT 2019 avec mention portée au document unique d'évaluation des risques ?
- Les 15 établissements qui couvrent la ZDP NEN ont-ils chacun mis en place un groupe de prévention des risques liés à la consommation de produits psychoactifs avec des produits dédiés ? Si oui, lesquels ?
- À ce jour et par établissement, combien de briefs sécurité sur le périmètre NEN ont-ils permis d'aborder le sujet PPA ?
- À ce jour et par établissement, combien de campagnes d'autodépistages ont-elles été menées ?

- À ce jour et par établissement, combien de campagnes collectives anonymes dans un but pédagogique et de prévention ont-elles été menées ?
- À ce jour et par établissement, tous les agents en charge du contrôle ont-ils été formés, y compris au scénario dégradé incluant une imprécision des bandelettes salivaires ?

De toutes ces questions que vous retrouverez lors de la séance plénière ordinaire du mois d'août, notre délégation n'a qu'un but, à savoir le côté de la cuillère la ZDP que vous représentez que vous comptez utiliser face aux PPA.

L'Institut national de recherches et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles rappelle très justement l'enjeu par les propos suivants : en tout état de cause, il convient de s'interroger sur l'intérêt du dépistage. En effet, les consommations de drogue, mais également d'alcool, ont des origines mixtes, liées à la vie privée, mais aussi au travail, comme le stress, les horaires atypiques, le port de charges lourdes et autres. Aussi, la prévention du risque lié aux pratiques addictives repose sur une approche collective. Le dépistage des consommations d'alcool ou de drogue n'est qu'un outil complémentaire au sein des différentes actions de prévention à mettre en place. »

M. Bruno CATIAU (UNSA-Ferroviaire) : Avant que vous ne répondiez, Monsieur le Président, nous ne vous demandons pas de répondre aux questions que je viens de lire. Elles seront adressées au secrétaire ici présent pour la plénière du mois d'août, et nous demanderons à la suite des différentes déclarations, une interruption de séance. Merci.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Merci, Monsieur CATIAU. J'ai bien noté que vous ne demandez pas les réponses précises à certaines questions, qui demandent d'ailleurs des recherches. Je vous donnerai quand même mon sentiment et des informations importantes sur la question qui est effectivement tout à fait sérieuse. Pour la délégation SUD-Rail, Monsieur GENEAU.

3. Déclaration SUD-Rail

M. Pierre GENEAU donne lecture de la déclaration suivante au nom de la délégation SUD-Rail :

« Monsieur le président,

Les administrateurs salariés de SUD-Rail ont démissionné des conseils du groupe ferroviaire, ÉPIC de tête, Mobilités et Réseau pour protester contre des instances qui sont devenues des mascarades institutionnelles, et où il n'y a plus rien à discuter. La pratique de ces instances désintègre le système ferroviaire, et conduit au fait qu'une décision n'est mise à l'ordre du jour que lorsqu'elle est préalablement validée par l'entreprise et par l'État.

Aveugle et sourde aux conséquences, cachée derrière des tableaux et des camemberts, elle démantèle le patrimoine ferroviaire. La fédération SUD-Rail refuse d'être complice des sociopathes du libéralisme, complètement déconnectés de la nature d'une certaine forme d'humanité dans le travail. Pour rappel, un sociopathe désigne cette catégorie d'individus étranger à toute régulation de la moralité élémentaire, et parfaitement insensible à la

souffrance d'autrui. SUD-Rail porte la voix des cheminots pour qu'elle soit écoutée. Mais aujourd'hui, ça n'est plus le cas dans ces instances, dont le seul objectif est de mettre en œuvre ce que contient la mauvaise loi pour la réforme ferroviaire.

L'attitude de nos dirigeants a basculé dans l'arrogance doublée d'un déni du réel. SUD-Rail ne participera pas à la casse de la SNCF. Ses élus aux trois conseils ne serviront pas de caution aux mauvais choix des dirigeants du groupe, alors que le service rendu à la population s'atrophie et que les salariés souffrent. SUD-Rail revendique des droits nouveaux pour les représentants des salariés dans les conseils d'administration, dont le droit de veto suspensif sur les réorganisations, les licenciements, les suppressions et les délocalisations d'emplois. Mais la colère gronde aussi dans les CSE, tel le CER TER Hauts-de-France où les élus CSE, tous syndicats confondus, ont décidé de ne plus siéger tant que l'ordre du jour abordera des restructurations. Un bon exemple bien pourrait celui-ci. Il aura fallu attendre six mois pour que la direction annonce qu'Eurostar externalise la prestation d'embarquement à la gare TGV de Calais Fréthun à partir du 1^{er} juillet.

La direction a reconnu que c'est elle qui a demandé à Eurostar de ne plus traiter avec la SNCF, et de se diriger vers une entreprise privée, alors que cette même direction rabâche à longueur de journée aux cheminots qu'il faut se préparer à l'ouverture à la concurrence. Des restructurations, il y en a aussi chez nous, tel le projet de fusion des UO Artois et Hainaut à l'EIC Hauts-de-France. Prévue pour le 1^{er} janvier, elle se fera avec le sacrifice de huit emplois ainsi que l'éloignement des agents de leur lieu de travail habituel. Il y a de fortes probabilités que le risque routier s'accroisse aux vues des distances avec un siège situé à Valenciennes. Cet établissement a pourtant déjà 20 accidents de travail au premier semestre. Il est en tête de la ZDP NEN. Bref, au lieu d'éliminer le risque, on l'accentue. On peut en déduire que la suppression du personnel passe avant la suppression des risques. Puisque l'on parle de risques, nous serions intéressés de connaître le montant que notre boîte verse à Dupont de Nemours, des formations du DPX au COMEX, ça en fait du monde... Mais le pire, c'est la philosophie du bazar. Dupont de Nemours, après s'être fait rembarquer à la suite d'un appel d'offres pour cause d'accident du travail, a établi une méthode pour réduire le nombre d'accidents. Mais, il a su en faire un business.

Notre pauvre direction, embarrassée avec son augmentation d'accidents du travail due à l'éclatement des activités et des responsabilités, et qui va rentrer dans l'univers infernal des appels d'offres, après l'avoir fait subir à d'autres, est tombée sous la séduction, et pour cause. Nos dirigeants ont vu dans la méthode Dupont de Nemours une belle porte de sortie. Le Code du travail dispose que tout accident du travail, à la base, l'employeur est fautif. Il se trouve que dans la méthode Dupont de Nemours, c'est l'inverse. La piste est encombrée de végétalisations, l'agent va devoir gazer la zone dangereuse, c'est simple, il va devoir redoubler d'attention et le tour sera joué. Vous demandez aux agents de faire remonter les écarts, mais il y avait une instance pour ça : les CHSCT. Ils ont été supprimés, mais il faut croire qu'ils tenaient bien leur rôle...

Encore une fois, la direction repousse et contourne les problèmes. C'est ce que l'on a encore pu constater lors du CSE extraordinaire du 18 juin. Notre boutique avait obéi à l'État en investissant les yeux fermés dans les lignes grandes vitesse, au détriment des lignes classiques, puis quand le souci de l'état des lignes classiques est apparu, le choix de la sous-traitance a été fait, coûte que coûte, même si cheminots peuvent le faire, même si ce sont des intérimaires qui étaient pizzaiolo la veille qui le font. Ce qui coûte surtout, c'est de voir qu'en externalisant l'on externalise les responsabilités. En bon français, ça s'appelle la facilité, voire

la paresse. Mais le rôle du système, c'est la souffrance qu'elle engendre. Or, quels sont les collectifs de travail ainsi que le travail collectif où les employés ont le sentiment de faire un travail sans intérêt ? Les demandes de démission de jeunes embauchés en témoignent. La direction a besoin de se ressaisir, de réaliser ce qu'il se passe sur le terrain, et d'éviter de sortir des pépites comme notre DRH sait le faire, dicit lors du CSE du 27 juin : non, l'organisation du travail n'a pas été changée, ce qu'est une évolution avec un ajout complémentaire. La direction doit aussi montrer à ses employés qu'elle défend la boutique. C'est pourquoi nous nous posons les questions suivantes concernant l'Infra-log national :

- Quelle est la charge de travail envisagée pour les conceptions Réseau ayant la formation train lourd, sachant que le pôle national infra fait appel à l'entreprise Ferrotract, soi-disant par manque de personnels cheminots ?
- Les engins 62700 vont disparaître pour être remplacés par des engins 79000. À quel moment seront formés les conducteurs Réseau qui sont habilités 62700 ?
- Avec l'ouverture à la concurrence, Réseau ne devrait-il pas se positionner et utiliser au mieux les compétences internes ? Actuellement, il y a 15 agents formés train lourd et bientôt 12 autres. Ne serait-il pas rentable pour Réseau d'en former d'autres pour rouler sur l'ensemble du réseau national, pour s'ouvrir aux lignes classiques et ainsi réinternaliser certains services ? Trains desserveurs, engins surveillance voie, cheminement, train de ballast, rotation, etc. Cette ressource, les conducteurs train lourd, peut être utilisée en priorité avant d'utiliser du privé.
- Enfin, et pas des moindres, que pouvez-vous nous dire de la suppression, annoncée par radio ballast, du lot 3 de l'Infra-log national qui mettra au moins une centaine de personnes sur le carreau ?

Autre sujet cher à la direction, et qui commence sérieusement à encombrer nos collègues ainsi que les élus du CSE, la digitalisation. Un manque de formation à ces outils crée des inégalités flagrantes. À ce propos, SUD-Rail dépose une DCI pour les risques liés à l'utilisation des outils digitaux, et ceci afin de former les élus au droit à la déconnexion, formaliser le fait que toute saisie du domaine professionnel se fasse sur le temps de travail, interdire le travail à agent seul avec un outil digital.

Les salaires, monsieur le président, si vous voulez capter les jeunes, non-augmentation salariale, ça en fait cinq de suite. Les cheminots à ligne 0 au même rythme que Bernard ARNAUD, mais pas dans le même sens... Franchement, ça n'est pas la petite centaine d'euros octroyée sur la prime d'exploitation, payée par les larmes et le sang des agents, qui nous fera oublier où nous en sommes aujourd'hui...

Au rayon des promesses non tenues, nous attendons toujours la formalisation de l'arrêt de l'expérimentation téléphone portable aux agents de réserve ou la tenue du CSE extraordinaire demandé, il y a plusieurs mois maintenant. Êtes-vous en mesure de tenir votre engagement ?

Beaucoup plus grave, voire sordide, au vu des faits. Nous attendons toujours que vous preniez contact avec le référent harcèlement pour un cas à l'Infra-log national. La semaine dernière, nous vous avons également alerté sur la nécessité de faire remplacer, et de trouver un stockage adéquat pour l'ensemble des éthylo-tests et tests salivaires qui sont restés dans les voitures durant l'épisode de canicule. Qu'en est-il ?

Tout ceci n'empêche pas SUD-Rail de croire à la réussite des luttes sociales. Pendant six semaines, les cheminots TER ont entamé un conflit sur un sujet qui remettait en cause leurs compétences et leur professionnalisme. Ils ont su mobiliser au-delà du cadre du TER et la direction a fini par retirer son projet tiroir d'équipes mobiles. Prenez bonne note, monsieur le directeur. » Merci.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Merci, monsieur GENEAU. Monsieur OZENNE.

4. Déclaration CFDT

M. Pascal OZENNE donne lecture de la déclaration suivante au nom de la délégation CFDT :

« Monsieur le président,

Mesdames,

Messieurs,

Aujourd'hui, nos PDG, MM. PEPY et JEANTET, réunissent 300 responsables d'unité Réseau avec cinq points à l'ordre du jour. La conduite du changement, le meilleur et parfois le pire ; la garantie d'un vrai emploi pour chacun, après les réorganisations ; est-ce qu'il y a une priorité interne par rapport à l'externe ? Qui finance la formation ? Le dialogue social, que fait-on pour discuter au plan local ? Les RPS pour les appliquer à tous et de la même façon. Nous notons dans cet ordre du jour de nombreuses interrogations et interpellations de la CFDT depuis de nombreuses années.

Pour reprendre les propos de M. PEPY, lors du comité du groupe, le 2 juillet, il souhaite que cette réunion apporte des réponses, par exemple le reclassement des agents de la filière 27 — transport mouvement — à la suite de suppressions de postes notamment vers des métiers à ressource rare, comme le SE. Nous vous rappelons que la priorité doit être des reclassements en accord avec les agents, et ne pas prendre uniquement les besoins de l'entreprise. Le « vivre et travailler au pays » doit être la règle sous peine de fuite des savoirs vers l'extérieur.

La délégation CFDT en profite pour vous solliciter afin d'avoir un compte rendu de cette journée lors du prochain CSE. Toujours dans notre actualité, madame la ministre des Transports, Élisabeth BORNE, en compagnie de M. JEANTET, était présente à Vittel lundi 1^{er} juillet dans le cadre du lancement du Grenelle des mobilités en Lorraine. Pour Jean ROTTNER, président de la réunion Grand Est, ce grenelle est une usine à idées, un laboratoire. L'un des plus gros sujets de la journée fut l'augmentation des capacités des circulations entre Metz et le Luxembourg. Des discussions sur la rénovation de la ligne Nancy – Vittel et la signature de la convention de financement pour la réouverture de la ligne Épinal – Saint-Dié. En outre, selon le magazine Transportrail, du 21 juin 2019, la Lom refond complètement la législation des transports. Ainsi, l'amendement sénatorial sur les modalités de transfert de certaines lignes de dessertes fines du territoire aux régions est adopté, afin de poursuivre dans un autre cadre l'exploitation ferroviaire, selon l'article. Il s'agira pour l'essentiel des lignes à voie métrique et

des sanctions en antenne, mais sans caractère obligatoire. Nous voilà rassurés, mais nous ne sommes pas dupes...

Maintenant que nous connaissons l'échéance de 2020, pour l'appel d'offres, concernant l'ouverture à la concurrence sur les portions Nancy – Contrexéville, Épinal – Saint-Dié, Molsheim – Strasbourg Sélestat, pouvez-vous, monsieur le président, enfin nous répondre sur la stratégie de SNCF Réseau sur ces zones ? Acceptez-vous le terme « laboratoire » par le président de la région Grand Est ? SNCF Réseau répondra-t-il aux appels d'offres ? La Lom acte également une nouvelle orientation, largement soutenue par la ministre, concernant le développement de RER dans les grandes agglomérations. Quelles seront les agglomérations de notre ZDP concernées ? À quelle échéance ? Et surtout, avec quels moyens matériels, compte tenu de l'état de nos infrastructures et de la forte densité de circulation déjà existante aujourd'hui autour de nos grands nœuds ferroviaires ?

2020, c'est demain, et ce sera un autre chemin de fer... Déjà, plusieurs entreprises ferroviaires ont déposé des dossiers pour l'exploitation de services ferroviaires dans le cadre de l'ouverture à la concurrence. Parmi elles, Flixbus. Cette compagnie, aussi connue pour ses autocars, Flixbus, et le dumping social routier, compte donc ouvrir des lignes dans notre ZDP. Son directeur général, Yvan LEFRANC-MORIN, annonce qu'il sera vigilant à ce que SNCF Réseau traite son entreprise avec équité. Il est intéressant de noter que Flixbus, qui propose des services ferroviaires en Allemagne, sous-traite en réalité à des opérateurs l'exploitation des trains. Ainsi pour ses services outre-Rhin, il travaille avec l'Allemand Bahn Touristik Express et le Tchèque Leo Express, ouvrant ainsi la voie au dumping social ferroviaire. Nous espérons, qu'à votre tour, vous serez aussi vigilant à ce que ces opérateurs appliquent les règles françaises, et en particulier maîtrisent la langue. En effet, nos CCR, véritables tours de contrôle ferroviaires, pourraient rapidement devenir des tours de Babel, et ceci n'est pas de la science-fiction, tant nous connaissons déjà les difficultés sur nos lignes frontalières. Je ne peux que vous rappeler le tragique accident sur le réseau belge en mars 2001 à Pécrot qui a fait huit morts et 12 blessés à la suite de l'incompréhension linguistique des agents.

Autre thème, concernant l'exploitation, la digitalisation à marche forcée de l'entreprise connaît quelques couacs, et c'est un véritable miracle de faire circuler chaque jour plus de 15 000 trains sur notre réseau en toute sécurité, et autant que possible à l'heure. Ainsi, le logiciel SIPH, dont le programme est très en retard, connaîtra-t-il le même avenir que le logiciel NOPANIC ? Il est urgent de trouver des solutions, de former correctement les agents, car nous sommes à bout de souffle. Les applications telles que GROI, THOR, WHAT, OLERON, etc. Ceci, sans parler de la qualité du réseau intranet, de sa lenteur, de ses coupures, de ses opérations d'entretien en pleine journée. Le bug de l'an 2000 n'a pas eu raison de nos logiciels. Le choc de Réseau 2020 pourrait cependant les achever, avec des agents à bout de nerfs devant des fenêtres Pop-up d'erreur.

Dans notre actualité, très récemment, un événement majeur a eu lieu dans notre ZDP, avec la mise sous CCR du secteur Belfort — Altkirch. Nous aimerions que vous apportiez plus de précisions à notre question 32 que je vous rappelle. La délégation CFDT demande un premier constat à la suite de la mise en service de la télécommande en gares d'Altkirch et Belfort au sein de la CCF Alsace. Quels ont été en particulier les points faibles et pistes d'amélioration ? Votre réponse : la mise en service de cette télécommande a eu lieu le dimanche 23 juin 2019. C'est un peu court comme réponse et légèrement hors sujet.

Sur un autre sujet, lors de notre intervention mi-mai sur le bloc 3, nous vous avons interpellé sur les retraités reprenant du service via de l'intérim pour SNCF Réseau afin d'en connaître les statistiques. La réponse de M. MARTY : il n'existe pas de statistiques. Aussi, nous tournons notre question de façon différente aujourd'hui. Pouvez-vous nous dire la stratégie de SNCF Réseau vis-à-vis des anciens cheminots actifs et surtout retraités, qui ouvrent des sociétés ferroviaires et de consulting ? À cela s'ajoutent aussi des retraités vendant nos savoirs à la concurrence. La délégation CFDT espère que vous n'allez pas reprendre leur argumentaire : nous sommes des compétences rares permettant à SNCF Réseau d'acquérir des marchés porteurs. Au-delà de la dilution de nos savoirs, et à l'aube d'une réforme des retraites, le sujet est inquiétant. Il faut une réponse de l'entreprise.

Avant d'entamer notre conclusion, un mot sur les résultats de la négociation annuelle obligatoire du 2 juillet. Pour rétrospective 2019, pour les agents de notre périmètre, c'est le plus faible intéressement, le plus mauvais accord CSE, et par ricochet la disparition d'un dialogue social respectueux, un manque crucial de recrutement, des restructurations, une perte de repères, etc. Mis à part quelques « mesurette », notamment pour les bas salaires, zéro augmentation des salaires. Une honte ! Monsieur le président, pourquoi subissons-nous une telle punition depuis cinq ans ? Notre entreprise peine à recruter des jeunes, peine à garder ses actifs, perd son attractivité par la disparition des maigres avantages dont nous disposions tels que parcours professionnel et fierté de la corporation. Et comme si cela ne suffisait pas, vous n'augmentez pas les salaires. Ainsi, pour reprendre votre expression sur les compétences rares de SNCF Réseau, elles n'existeront bientôt plus que derrière les vitrines du muséum d'histoire naturelle à la section « espèce disparue ». La politique de baisse des charges par la casse de l'emploi et les bas salaires a ses limites, vous les avez dépassées.

Pour conclure, le CSE avance et le dialogue social recule...

Merci pour votre écoute et vos réponses. »

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Merci, monsieur OZENNE. Monsieur le secrétaire, je vous passe la parole.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Oui, monsieur le président, je voudrais juste intervenir sur quelques points qui ont leur importance. Je voudrais déjà que vous nous apportiez une réponse à la résolution des élus avant-hier concernant les accidents de travail. Je rappelle quand même que nous avons passé une journée ici à essayer de trouver des solutions, en tout cas des moyens de prévention, par rapport aux accidents de travail et dont certains auraient pu avoir des conséquences graves. Je trouve personnellement qu'on n'a rien construit. J'ai à proposer une résolution qui a été votée à la majorité de pouvoir réunir, au travers de la commission prévention, les CSSCT pour traiter de tous les accidents qui sont antérieurs à la création des RPX pour travailler sur le passif. J'attends une réponse là-dessus. Ensuite, je constate toujours qu'il n'y a pas de coordonnées d'élus sur le terrain. On constate qu'il n'y a toujours pas de panneaux d'affichage qui sont mis sur dans certains établissements. J'attends aussi, conformément à l'accord, que vous preniez contact avec les organisations syndicales pour définir les RS supplémentaires à qui l'on remet des tablettes numériques. Sur ces tablettes, un certain nombre d'élus, malgré une formation pour certains, ont un peu de mal avec l'informatique. J'aimerais bien que vous les accompagniez dans cette démarche. S'ils ont des soucis pour l'utiliser, peut-être continuer à travailler avec eux pour qu'ils puissent s'adapter à ces nouveaux moyens. J'attends aussi bien entendu les moyens temps qui ont été mis noir sur blanc dans l'accord pour faire les répartitions. J'en viens aussi à la réunion du 19 juin où il

Il y a eu une résolution des élus qui a été votée à l'unanimité, concernant l'accident qui aurait pu avoir des conséquences graves en Alsace. Vous avez laissé entendre que c'est presque la faute de l'agent qui est tombé, parce que c'était une clôture et il ne devait pas s'appuyer dessus. À ce titre, on vous a quand même demandé de faire le tour de l'établissement, puisque ça n'avait pas été fait depuis plusieurs semaines, et de mettre, au minimum un dispositif visuel pour alerter. Je trouve dommageable que depuis le 19 juin, nous n'ayons aucune réponse à nos demandes. Je trouve dommageable qu'ici même, le 2 juillet, lors de la plénière, j'ai évoqué ce souci en présence de M. MARTY qui assurait cette présidence. Je trouve encore dommageable que nous soyons le 4 juillet, mais que depuis jours, vous n'avez pas encore eu la décence de répondre sur ce sujet. Comme j'ai dit à M. MARTY, je lance une alerte préventive au niveau de l'inspection du travail sur ce sujet.

Concernant votre courrier en date du 24 juin, concernant le projet de restructuration du groupe au 1^{er} janvier 2020, vous laissez apparaître que vous ne consulterez pas cette instance. Je saisisrai donc le juge des référés conformément à mon mandat pour que notre CSE soit consulté sur un projet qui va modifier profondément la vie des cheminots.

Pour terminer, j'en viens maintenant au courrier qui a été envoyé par la délégation UNSA-Ferroviaire à votre intention le 3 juillet. Je me permets d'intervenir puisque je suis cité dans ce courrier.

« Vous comprendrez, monsieur le président, que nous ne pouvons pas vous rappeler les règles de fonctionnement inhérentes à notre CSE. En parallèle, constatez que ce même droit est bafoué dans cette instance. Outre la position contestable du secrétaire de formuler en plénière une sorte de chantage à l'emploi, en rappelant que certains salariés des anciens CE, CSE, ne seraient pas payés, si nous n'étions pas consultés. Nous rappelons que des commissions transfert sont en place, et doivent prendre en considération les délais légaux et incompressibles. »

Je vais rappeler ici ce qu'il s'est passé. Effectivement, et je le redis, c'est moi qui ait demandé à vos services d'envoyer ces documents qui reprenaient le détail de ce qui était transféré, dans une opération que j'ai considérée comme blanche, puisque j'ai simplement rappelé – et c'était le plus important, je ne parlais des CE nationaux, comme Circulation ou M&T – le CER Lorraine où 33 salariés nous étaient affectés. À un moment donné, et ça, c'est la loi, il fallait faire ce transfert dans les CASI, conformément à l'accord que la même délégation UNSA-Ferroviaire a signé. Il fallait simplement le faire avant le 1^{er} juillet, sinon c'était terminé. Nous aurions hérité de 33 salariés avec un certain nombre d'installations que nous n'aurions pas pu reverser aux CASI. Voilà ce que j'ai dit. Effectivement, il fallait protéger les salariés, parce que nous n'étions pas sûrs de pouvoir les utiliser, alors que de les remettre dans leur CASI leur permet de maintenir leur emploi. C'était effectivement la responsabilité des signataires de cet accord. Je rappelle que la direction est signataire. C'est un accord d'entreprise. À ce titre, ça n'intéresse pas que le secrétaire même si c'est à l'initiative du secrétaire. Je l'avais dit, au CSE Atlantique, il y a eu quelque chose de propre qui a été fait par la direction. Ça n'a malheureusement pas été fait ici. Il y a eu une incompréhension entre vos services et le secrétaire. J'assume, et je le redis, l'entière responsabilité du retard de ces documents, mais me dire que je fais du chantage à l'emploi, je m'inscris en faux là-dedans. C'est clair, net et précis, et si aujourd'hui le seul but de la délégation UNSA-Ferroviaire est de faire une chasse au secrétaire, il n'y a pas de problème. Je rappelle que je suis secrétaire, j'ai été élu conformément à un accord national, parce que la CGT est majoritaire.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Elle n'est pas majoritaire...

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Pardon ? S'il te plaît, tu ne coupes pas un élu quand il s'exprime. Merci. La CGT est majoritaire, et s'il y en a qui ont un souci entre une majorité absolue et une majorité relative, je peux leur réexpliquer... En attendant, il y a un accord qui a été signé. Je représente la CGT, effectivement, et si aujourd'hui le seul souci des organisations syndicales, c'est moi, je vais régler les problèmes, vous allez voir, on va être carré, mais carré de chez carré pour tout le monde ! Je le dis... Aujourd'hui, je défends les salariés, je défends les salariés du CSE, les cheminots et je ne suis pas là pour me faire attaquer gratuitement, parce que certaines personnes ont des soucis de personne avec moi. Je tenais à le dire et je dirai toujours ce que j'ai à dire ici. Monsieur PINOT, merci de ne pas me couper la parole. Je ne vous ai jamais coupé la parole quand vous vous êtes exprimé.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : M. PINOT a demandé la parole.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Oui, monsieur le président. C'était juste pour vous rappeler qu'en début de séance, les organisations syndicales font un point de leur situation et de la composition de leur délégation. Il est normalement prévu de votre côté de faire de même. S'il y a des excusés, de les excuser par rapport à certaines invitations qui sont faites pour chaque CSE.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je comprends que vous évoquez la présence du médecin du travail et de l'inspecteur du travail. Les deux sont invités. L'inspecteur du travail n'a pas fait signe de vie, à ma connaissance. Elle nous signale, à l'inverse, les séances pour lesquelles elle prévoit de participer. Quant au médecin du travail, aujourd'hui, je sais qu'il a un empêchement personnel et qu'il prévoit d'être avec nous pour le sujet concernant l'équipe pont métallique. Voilà ce que je peux vous dire. On pourra le préciser, mais l'on risque d'avoir assez souvent à dire la même chose malheureusement.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Pas de problème, on sait juste qu'ils ont été invités et qu'ils sont excusés. C'était pour le principe qui a été retenu dans un précédent CSE, monsieur le président.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : C'est noté.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Autre sujet. Nous espérons que sur les quatre déclarations qui ont pu être faites, il n'y en a pas qu'une seule qui vous a interpellé, parce que vous ne réagissez qu'à une seule sur quatre en direct, alors que normalement vous faites assez silence sur le sujet, et seulement après vous réagissez sur l'ensemble des quatre déclarations. Par rapport à votre intervention sur la déclaration de l'UNSA-Ferroviaire, si ce sujet vous interpelle autant, il aurait bien que vous soyez là le 2 juillet, parce que certaines choses ont pu être discutées, qui n'ont pas pu être validées, et qui traitaient justement de ce sujet. Il est dommage de devoir refaire des redondances sur un sujet auquel, apparemment, vous importe beaucoup, mais pour lequel vous étiez absent. Pour les accidents du travail, c'est bien dommage que le vrai président ne fût pas présent. Ensuite, sur l'altercation d'un courrier qui a pu être émis, il est difficile de se positionner, parce que nous n'avons pas copie de ce courrier. Le seul but de la délégation, c'est qu'il y ait une vraie démocratie au sein de cette instance, qu'elle se fait au niveau du bureau, et que toute décision qui peut être prise ne soit pas seulement présentée, mais qu'elle soit aussi votée. Il n'y a pas de chasse aux sorcières. C'est juste un respect des élus, un respect des cheminots. Certes, nous ne pesons peut-être que 16 %, mais c'est 16 %

de cheminots qui nous ont fait confiance, donc quand il y a une décision à prendre, je vais me répéter, mais ça n'est pas seulement une présentation ou une lecture des documents en direct et pour lesquels on doit réagir immédiatement. On se doit mutuellement le respect, mais pour que les choses soient respectées, il faut que ça soit mutuel. Ça n'est pas une chasse aux sorcières ni une chasse à la personne. C'est juste le respect. On respecte le fait que certaines organisations syndicales fassent 36 %, d'autres 30 % d'autres 10 %. On demande exactement le même respect pour une délégation qui fait 16 % des voix des cheminots que nous représentons.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Merci, monsieur PINOT. En application de la ligne de conduite, je répondrai à votre déclaration avec les autres. Monsieur CATIAU, vous avez demandé la parole.

M. Bruno CATIAU (UNSA-Ferroviaire) : Pour compléter les interventions du secrétaire à propos de la plénière extraordinaire du 2 juillet, je cite :

« l'employeur doit informer le comité de tout accident grave ou ayant pu entraîner des conséquences graves et le réunir sans délai. Article L.2315-27. La gravité ne met pas en jeu le droit à enquête du comité qu'il s'agisse d'accidents non graves ou d'accidents graves. La finalité de l'enquête est d'éviter la répétition d'un accident de travail. »

Sur les quelques 120 accidents de travail recensés sur le document qui a nous été envoyé à l'occasion de l'ordre du jour de la plénière du 2 juillet, combien ont donné lieu à enquête de la part du CSE qui fonctionne depuis le 1^{er} janvier ? Si je vous pose la question, c'est que malheureusement nous connaissons la réponse. Je souhaite ardemment au nom de ma délégation que ces six mois écoulés étaient un mauvais moment, et je pèse mes mots.

Sans passion aucune, je regarde notre secrétaire, je rappelle simplement que les 10 élus UNSA-Ferroviaire ont voté pour le secrétaire. Il n'y a pas de chasse ! L'interprétation et le terme en relèvent à son auteur. Ça s'appelle un CSE, comme à l'époque des CE, c'est l'expression d'une démocratie. Je rappelle également que le courrier qui a été envoyé au nom de la délégation UNSA-Ferroviaire hier, au président de ce CSE, s'adresse d'abord — et je serais tenté de dire qu'il s'adresse exclusivement au président — et la prérogative du président, c'est d'envoyer la convocation aux élus, et les pièces attenantes dans un délai à minima de trois jours. Nous avons eu la politesse de mettre en copie le secrétaire par rapport à des propos qui ont été tenus. Je rappelle simplement, et je l'ai dit en plénière à cette occasion, que nous étions conscients des délais impartis, mais envoyer des documents dans un délai qui ne permet pas aux élus de jouer leur rôle, à quoi se résume le rôle des élus ? Je n'ai pas à justifier la position de mes collègues, de ma délégation. Je ne veux pas rentrer dans les termes qui ont été employés, parce qu'ils n'ont pas lieu d'être ici, mais il y a des règles. Le président doit respecter les règles, nous devons nous respecter et ça n'ira pas plus loin. Nous serions extrêmement en difficulté si nous devions dire au président ici présent de respecter la règle des trois jours, alors que certains ici ont fait abstraction de la loi. Je n'oppose pas des textes de loi, les lois doivent coexister entre elles, même si parfois elles se contredisent... Ici, c'est un lieu de démocratie, au-delà même des divergences, et je souhaite ardemment au nom de ma délégation que la démocratie s'exprime pendant toute la durée de la mandature, et au-delà des divergences et des différences. Nous sommes pluriels, il me semble... Merci.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Merci pour ces interventions. Il y a beaucoup de choses. Je vais m'efforcer de regrouper les réponses. Je vais peut-être évoquer l'actualité

récente, puisque la déclaration de M. SENS utilisait la métaphore météorologique, et commençait par la question de la canicule. Je vous donne une information du président. La France a, la semaine dernière, tout le monde l'a vu dans les médias et l'a ressenti chez lui, vécu un épisode de fortes chaleurs. On a battu des records de températures plusieurs fois. Vous savez que nous avons — avant d'entrer dans la période de fortes températures qui a vraiment débuté mardi — dès dimanche fait le rappel à tous les établissements qu'un certain nombre de mesures devaient s'appliquer. J'avais demandé personnellement aux directeurs d'établissements d'être très attentifs à ce que ces mesures soient rappelées dans les unités, appliquées et que l'on donne bien évidemment les moyens qui étaient utiles en matière de stock d'eau, de rafraîchissement, et que l'on donne toutes les possibilités d'organisation du travail. On ne va pas faire un bilan exhaustif. D'abord, à ma connaissance, mais je suis prudent, nous n'avons pas eu à déplorer de malaises ou d'accidents graves voire de situations très préoccupantes liées à cette période de fortes chaleurs. Il y a certainement eu des inconforts, des situations individuelles de pénibilité, je ne dis pas le contraire. Mais, on n'a pas eu à déplorer, comme ça a été malheureusement le cas sur d'autres zones géographiques en 2017, d'épisode aigu, et ça je crois que c'est une première réponse importante, parce que vous le savez comme moi, les spécialistes du climat nous prédisent que des épisodes de fortes chaleurs seront malheureusement de plus en plus fréquents.

L'ensemble du système ferroviaire a tenu avec des chaleurs plus élevées qu'en 2017 et mieux qu'en 2017. Je vous donne une vision nationale, mais elle est aussi vraie sur notre ZP NEN. On va prendre l'indicateur le plus agrégé, c'est le taux de ponctualité à cinq minutes de tous les trains qui arrivent dans une journée. Ce taux, par rapport aux semaines précédentes, perd 5 %, ce qui est assez considérable, mais dans le même temps, il reste 5 % supérieur au taux atteint dans la semaine de canicule de 2017. C'est effectivement une semaine marquée par des incidents plus nombreux que d'habitude. Il y a des familles d'incidents pour lesquels on sait qu'ils sont plus forts statistiquement avec les très fortes chaleurs. Globalement, on a acheminé, même si parfois les conditions étaient difficiles, tous les voyageurs de la pointe hebdomadaire de vendredi, alors que c'était dans le sud-est le point culminant de la canicule, avec des records de températures qui ont été battus ce jour-là depuis que les mesures de températures existent dans le pays. Je ne vais pas dire que ça s'est bien passé, on ne peut pas dire ça, mais avec l'effort qu'on fait tous les cheminots pour tenir la production pendant cette semaine, on a fait figure honorable dans un contexte météo très dégradé et très pénalisant pour le mode ferroviaire. Franchement, on doit en rendre hommage à tous les cheminots qui ont travaillé pour ce qui concerne notre ZP, notamment sur les chantiers, dans les postes d'aiguillage, et l'on doit également dire que l'entreprise dans son ensemble a fait globalement la prestation qui était attendue. C'est tout ce que je peux dire sur le sujet.

Ensuite, il y a un certain nombre de questions. Je prends plutôt les questions de politique des transports comme souvent. Je parlerai ensuite des questions de sécurité. Sur les questions de politique des transports, j'ai vu la question des ponts routiers. Un rapport a été rendu. Ce rapport expertise des choses qui avaient déjà été dites à l'automne dernier. Vous savez que ça faisait suite à la rupture du pont à Gênes. Un certain nombre de choses avaient déjà été dites dans le pays sur le fait qu'un certain nombre d'ouvrages routiers étaient en mauvais état. Ce rapport précise les choses. Chez nous, déjà à l'été dernier nous avons vérifié que notre dispositif de surveillance des ouvrages d'art était opérationnel, et que l'on n'avait pas de remontées de situations aussi préoccupantes que celle du pont de Gênes. Par rapport à la question précise de monsieur SENS, il n'est pas prévu de supprimer les spécialistes d'ouvrages d'art, et il n'est pas prévu, à ma connaissance, d'externaliser cette prestation. Nous

avons besoin d'avoir en interne un certain nombre d'experts sur ces sujets d'ouvrages d'art. On en a en établissement et l'on en a dans les PRI, et il est bon que l'on continue à en avoir.

Vous posez la question de la sécurité aux PN. Cette question, vous avez raison, est permanente. C'est un vrai sujet sur lequel on peut à tout moment avoir un accident grave, parce que la SNCF ne maîtrise qu'une partie de ce qu'il se passe aux PN, qui est d'abord une rencontre entre une voie routière et une voie ferroviaire. Nous nous efforçons que la partie que nous maîtrisons soit bien gérée, d'où tout le travail qui est fait notamment dans les infralogs et les infrapôles d'un point de vue technique, et qui est fait dans les EIC pour prendre en compte tous les dérangements de PN et mieux les gérer. Le résultat de ce travail, c'est que côté ferroviaire, je pense qu'on est à un très haut niveau de sécurité des PN. Ce qu'apporte le rapport de madame GAYTE, députée, à la suite de l'accident de Millas, c'est le fait, me semble-t-il, de remettre les choses bien à leur place, et notamment d'insister sur les responsabilités importantes des gestionnaires de voiries. Quand on parle des responsabilités importantes des gestionnaires de voiries, ça ne nous dédouane pas de ce que nous avons à faire en interface avec eux, et notamment vous savez qu'il est prévu des diagnostics PN. Ils sont à déclencher et à mener par les gestionnaires de voiries, et nous sommes invités à apporter la vision ferroviaire de ce point d'intersection. Vous avez raison, Monsieur SENS, à Millas, il a pendant longtemps traîné dans l'opinion une incertitude sur les causes de cet accident, et je pense qu'une vertu du rapport a été de dire qu'avec tous les éléments dont nous disposons aujourd'hui, on peut considérer que l'installation fonctionnait normalement. Par rapport à votre question sur la réouverture de la ligne, la réponse ne nous appartient pas. C'est aujourd'hui la justice qui n'a pas encore décidé de la réouverture de la ligne. Ça n'est pas faute d'avoir argumenté pour dire que, selon nous, la ligne pouvait être exploitée en sécurité, mais je le répète, la décision ne nous appartient pas. Sur cette question des PN, on continue et l'on continuera à travailler, notamment par toutes les mesures que j'ai rappelées à la fois dans les établissements M&T et à la fois dans les EIC, et en accentuant la politique de diagnostic. J'explique un peu le point du diagnostic. C'était une mission qui était réalisée dans les directions territoriales de Réseau, mais cette mission a été reprise ici par la Direction sécurité de la ZP. Nous avons un expert PN qui, notamment, suit que les diagnostics à faire par les gestionnaires de voiries sont réalisés, et nous faisons régulièrement des rappels écrits aux gestionnaires de voiries, aux préfetures, pour leur dire qu'ils doivent faire ces diagnostics. Je rappelle que dans l'accident de Millas, le même rapport dit qu'il se posait quand même beaucoup de questions à l'interface entre la voirie routière et la PN, donc ces diagnostics sont quelque chose de très important. Là-dessus, il y avait vraiment une politique PN. Non seulement on ne baisse pas la garde, mais elle s'intensifie avec un changement que vous aurez noté dans la tonalité du rapport de madame GAYTE, qui est de dire qu'il ne faut pas tant viser des suppressions totales de PN, qui sont des opérations très lourdes individuellement et qui coûtent fréquemment plusieurs dizaines de millions d'euros. Avec le même argent, on doit pouvoir améliorer par de plus petites modifications la sécurité de beaucoup plus de PN, et de ce fait faire baisser le nombre de victimes aux PN.

Sur l'autoprotection locale, je n'ai rien à dire. Nous ne l'expérimentons pas au sein de la ZP NEN. Vous demandez que l'on intervienne pour mettre en place une commission. On transmettra votre intervention, mais les instances métiers qui seraient au-dessus ou en parallèle du CSE, ça n'est évidemment pas de la prérogative du président de cette instance.

Plusieurs interventions ont évoqué la Lorraine, l'Alsace, et donc la présence de la ministre à Saint-Dié la semaine dernière. Là-dessus, il y a notamment des questions très précises, sur la stratégie, sur ce que va faire SNCF Réseau, etc. Je redis ce que j'ai pu dire, parce que ça n'a

pas fondamentalement changé, nous devons déjà connaître le cadre de la LOM. Ensuite, SNCF Réseau mettra au point sa stratégie et dira comment il veut participer ou non à tel ou tel appel d'offres. J'aurais l'occasion de revenir vers vous. Je n'élué pas le problème et de toute façon vous ne me laisseriez pas l'élué, parce que notre ZP est concernée. Où en est la LOM ? Il y a une commission mixte paritaire qui doit mettre d'accord les deux assemblées qui ont voté des textes dans des versions différentes, et qui à ma connaissance est prévue le 10 juillet. On ne va plus beaucoup tarder à avoir les résultats, après quoi il y aura le vote du texte définitif à l'Assemblée nationale. Si la LOM confirme, et c'est probable, que les collectivités locales puissent demander, avec accord du ministère des Transports, à prendre la responsabilité des petites lignes, lignes régionales ou locales à faible trafic, et l'on verra les critères, mais il y a deux versions différentes. Dans la version du Sénat, c'est à la carte. Elles peuvent, par exemple, prendre en charge des opérations de remises à niveau travaux, mais redonner la maintenance à SNCF Réseau. Pour l'Assemblée nationale, c'est en bloc, c'est-à-dire qu'elles prennent toute la responsabilité. Je vous ai déjà dit que nous plaçons pour cette seconde solution, parce que nous savons que dans les cas où la collectivité a décidé de travaux et a fait réaliser ces travaux sous sa maîtrise d'ouvrage, nous ne sommes pas toujours satisfaits de la manière dont nous pouvons ensuite exercer nos activités de mainteneurs. Le débat porte là-dessus. Quand la LOM sera définitive, SNCF Réseau pourra effectivement se prononcer.

Beaucoup de questions qui abordent des sujets à l'ordre du jour aujourd'hui, donc je ne me prononcerai pas sur la fusion des UO en Hauts-de-France. Il y a des sujets touchant à la sécurité du travail. Ensuite, je vais parler des CSSCT et des accidents du travail. Sur la sécurité du travail, je n'ai pas la même lecture que celle qui a été présentée sur ce qu'apporte Dupont de Nemours comme conseil. Première chose. Nous avons pris Dupont de Nemours comme conseil, parce que cette entreprise est effectivement reconnue dans l'industrie mondiale comme une référence dans les méthodes qu'elle a su mettre en œuvre et les résultats qu'elle a su obtenir. C'est un fait. Ils sont dans le secteur de la chimie et originellement ils étaient dans le secteur des poudres explosives. Pour nous, c'est juste la première marche d'un escalier que l'on veut gravir nous-mêmes. Clairement, les conseillers de cette entreprise n'ont pas vocation à rester éternellement à SNCF. Ils nous mettent le pied à l'étrier pour nous permettre de démarrer une évolution des pratiques managériales, et notamment de l'encadrement des établissements. C'est ce que l'on vient de démarrer sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais avec trois établissements, mais ils ont vocation à être progressivement remplacés par des conseillers internes. Nous avons déjà recruté à la ZP un conseiller pour ces missions. Il se forme avec Dupont de Nemours et qui va les reprendre quand les conseillers Dupont de Nemours seront partis. Il est question d'en avoir un second. Là-dessus, on s'appuie sur l'expérience d'une entreprise qui a vraiment des choses à nous apprendre, mais ça doit devenir un sujet SNCF. Je ne peux pas valider ce qui est dit qui consiste à dire que dans le Code du travail, c'est l'entreprise qui est responsable, et avec cette méthode ça serait l'agent qui serait responsable. Pas du tout. L'entreprise n'a pas les moyens d'échapper à ses responsabilités. Par contre, nous savons que la prévention des accidents du travail se construit avec l'action de chacun, l'attention d'un certain nombre de petits dysfonctionnements de signaux faibles, de petites dérives du comportement, et c'est ça que l'on souhaite vraiment observer et dire avant qu'arrive l'accident. Voilà l'esprit de ce qui sera fait.

Il y a aussi aujourd'hui une réunion des directeurs d'établissements. Vous noterez évidemment que nous aurions pu y assister Olivier MARTY comme moi. Si nous sommes ici, c'est aussi une marque d'intérêt et de respect pour ce que fait cette instance. J'apprendrai par les collègues qui y sont allés ce qui s'est dit dans cette réunion aujourd'hui, mais je n'ai aucun

regret. Je trouve que nous sommes à notre place avec ce CSE. On va parler évidemment de choses très importantes. Cette réunion va aborder un certain nombre de sujets. En fonction de ce qui sera dit aujourd'hui, je verrais s'il faut que je vous fasse une information, à moins que les sujets soient diffusés par tous les canaux et connus par d'autres moyens dans l'entreprise.

Sur la concurrence, je n'ai rien de particulier à dire. Étant en zone frontalière, en Nord-Pas-de-Calais, en Alsace, en Lorraine, nous sommes très attentifs à ces questions de langues. Il n'y a aucune espèce de probabilité aujourd'hui qu'un nouvel opérateur peut de lui-même changer les règles de langues qui sont applicables. Je l'ai déjà dit ici. Si demain il devait y avoir d'autres expérimentations ou une évolution de la réglementation européenne, on les travaillera, mais aujourd'hui est celle-là. Flixtrain semble parler de faire de longs parcours avec des matériels classiques de type Corails et même en train de nuit. Il est clair qu'il n'y a aucune espèce d'exception prévisible pour faire un Paris — Limoges ou un Paris — Nice par rapport à la règle existante. Je suis clair là-dessus, il n'y a rien dans les tuyaux.

Sur les applications informatiques, SIPH, vous le savez certainement, connaît un développement relativement difficile et plus lent que prévu. Il a fallu décaler plusieurs fois le démarrage de la production opérationnelle du service. Ça n'est pas anormal quand on voit la masse de ce qu'il faut changer. Ça reste quand même un sujet d'inquiétude. Nous sommes concernés dans ce CSE par nos collègues des BHR. On suit de façon assez attentive l'avancement du projet SIPH. Pour le reste, vous citez un certain nombre d'applications en disant qu'elles sont à bout de souffle. Je rappelle qu'arrive un projet qui s'appelle *modernisation de la gestion opérationnelle de circulation* qui vise aussi à donner un coup de jeune au secteur, et à permettre à SIPH de remplacer THOR, mais à terme MGEC doit permettre de remplacer OLERON, etc. Il y aura un certain nombre de modernisations qui interviendront avec ce nouveau SI.

Je suis prudent. Si je devais faire une réponse plus précise sur la mise en CCR de Belfort — Altkirch, je dirais que ça se passe globalement plutôt bien. Par contre, vous voulez une réponse plus précise sur les sujets d'attention et les sujets qui dysfonctionnent, nous n'étions pas en mesure de les donner au moment où la réponse a été faite. On verra ce que l'on peut donner par la suite. De toute façon, c'est une installation pérenne. Le point d'attention pour nous, c'est qu'on a dû démarrer l'exploitation du secteur circulation Belfort sans avoir la totalité des outils qui permettent de gérer les travaux. On avait six semaines avant la mise en exploitation. On avait un retard prévisible sur l'ensemble des outils. Il y a eu un pilotage de crise très efficace dans lequel l'EIC avait tout son rôle, et je le félicite, avec les directions centrales et notamment les services informatiques, de façon à séparer les sujets, et dire qu'à la date de la bascule, on disposerait de tous les outils circulation et notamment tous les outils opérationnels qui font la programmation, etc., et que l'on admettait un retard de quelques semaines par rapport aux outils qui concernent la programmation des travaux. C'est effectivement problématique, mais en même temps ça a été géré. Voilà ce que l'on peut dire aujourd'hui.

J'ai entendu plusieurs interventions, dans à peu près toutes les déclarations, sur la NAO. On en connaît tous le résultat, je ne le commente pas. J'aurais tendance à voir que l'entreprise a fait un effort sensible. J'entends le fait que vos organisations trouvent que le compte n'y est pas. Je rappelle quand même que l'évolution salariale d'un cheminot, ça n'est pas que la NAO. La SNCF prend en compte un certain nombre de mécanismes qui se traduisent par des augmentations, certes individuelles, mais qui répondent à un cadre collectif, du statut ou du RH 254, qui se traduisent année après année par une progression de la rémunération des

cheminots, qui de manière générale — je me tourne vers Olivier MARTY — doit être supérieure à l'inflation. Voilà ce que l'on peut dire, en n'espérant pas vous convaincre là-dessus.

Si j'en viens maintenant à des sujets abordés par plusieurs déclarations ou par les questions de monsieur le secrétaire sur les accidents du travail et les CSSCT. Je passe sur les questions. On verra ce qu'il faut faire pour accompagner les tablettes numériques. La question des coordonnées des élus affichées sur le terrain via des tableaux d'affichage, là je peux simplement vous dire que l'on va refaire un point. Malheureusement, c'est très diffus sur le terrain. Les choses n'avancent pas partout au même rythme. Les moyens temps doivent se mettre en place. On verra la logistique qui va avec. On a cet après-midi le RDET de l'établissement Infrapôle Rhénan qui était concerné par l'accident sur lequel nous avons eu un CSE extraordinaire le 19 juin. Je propose qu'on lui pose des questions sur l'avancement des actions qui devaient être menées. À ce stade, je ne peux que transmettre des informations qui remontent de l'établissement. Je me propose de demander à M. NOE de nous dire où l'on en est sur les suites de cet accident.

Sur les accidents du travail, leur prévention, les enquêtes, le rôle des CSSCT, le rôle du CSE, j'ai effectivement lu la motion qui a été votée avant-hier. Le sujet est tout à fait sérieux. On est évidemment là pour avoir une politique de prévention. On a trop d'accidents du travail, et donc la politique de prévention — je l'ai souvent dit — un pôle essentiel qui est la direction de l'entreprise. C'est elle qui organise le travail, qui met en place l'investissement, etc., mais elle se fait aussi avec les représentants du personnel et le personnel, vous me l'avez rappelé à plusieurs reprises. Là-dessus, il faut que l'on regarde où l'on en est. On a nommé les représentants élus, les RPX, dans les CSSCT il y a trois semaines environ. Les CSSCT ont au plus tenu leur première réunion et certaines n'ont pas encore tenu leur première réunion. On est dans une phase complète de mise en œuvre. La CSSCT est une instance nouvelle qui a des prérogatives communes ou proches des CHSCT sans avoir les mêmes prérogatives. Quelque part, je pense qu'il faut qu'on laisse les CSSCT se mettre en place, entrer dans leur fonctionnement, et par rapport aux accidents du travail qui se sont produits pendant le premier semestre, je pense qu'elles ne sont pas hors sujet par rapport aux CSSCT. Je m'explique. Notre secrétaire a fait remarquer, et je suis assez d'accord, que l'examen des accidents du travail en séance plénière n'est pas à ce qu'il y a de plus efficace. À contrario, je pense que le lieu le plus efficace, c'est la CSSCT, parce qu'on a des représentants du terrain par les élus des RPX et par les représentants des établissements qui ont le temps à y consacrer. Si l'on prend une rafale d'accidents du travail ici, dans cette grande assemblée, on a toujours le risque que les questions partent dans un sens ou dans l'autre sans traiter le fond de chaque accident du travail. J'ai envie de proposer, en ayant vu ce qui a été voté dans la résolution, quelque chose. Il faut dialogue et j'ai entendu la demande. Je fais une contreproposition. Elle se base sur le fait que quand je regarde la commission prévention, notre accord ne l'a pas créé dans sa philosophie pour doubler le travail de chaque CSSCT ou faire le travail de chaque CSSCT. Il y a un bien fondé à ce que les CSSCT étudient les accidents de chaque établissement. Le fait de dire que la commission prévention prend l'ensemble du travail fait par les CSSCT et s'efforce d'en tirer les enseignements, et notamment les enseignements en matière de prévention que l'on peut retirer qui s'est produit pour prendre éventuellement une mesure de prévention ailleurs, ça me paraît être son rôle. De ce fait, elle est normalement réunie en amont des séances du CSE consacrées à la santé, sécurité et des conditions de travail. Je propose, sous le contrôle d'Olivier MARTY, que nous tenions à partir de la rentrée deux réunions du CSE en les étalant et consacrant, comme le veut le Code du travail, à la santé, la sécurité et les conditions de travail, et que ces réunions soient préparées par la réunion de la commission prévention.

D'ici là, le point important sur lequel je base ma proposition, c'est de dire que les CSSCT se seront mises en place. Il revient aux présidents des CSSCT de juger de ce qui est nécessaire, s'ils doivent étudier les accidents du travail du premier semestre. Je sais que d'ores et déjà une CSSCT a décidé d'une réunion extraordinaire à la rentrée. Chaque président voit avec les demandes de ses assesseurs, mais voilà un exemple de ce que l'on peut faire, et qui me semble répondre au sujet. Si cela est fait, à ce moment-là, je ne vois pas personnellement d'obstacle à convoquer éventuellement une commission prévention supplémentaire qui fera quelque part ce fonctionnement, la synthèse des accidents du travail du premier semestre. On aurait un dispositif où seraient étudiés dans les CSSCT, quitte à mettre dans les CSSCT des réunions supplémentaires, et l'on regrouperait au niveau de la commission prévention, comme le veut la philosophie de notre accord, les enseignements de ces CSSCT et l'on consacrerait une commission aux leçons des accidents du premier semestre.

Entre temps, d'autres sujets seront arrivés. Il n'y a pas que les accidents, il y a aussi les questions courantes posées en santé, sécurité et conditions de travail. Il y a les évolutions d'entreprise, etc. On pourrait consacrer deux autres commissions prévention à la fin de l'année, enfin à partir de la rentrée, aux sujets courants, y compris aux accidents du travail qui seront arrivés au début du second semestre. J'entends la préoccupation qui est le CSE continue à traiter des accidents du travail du premier semestre, parce qu'on n'a pas pu tout faire, et parce que c'est le CSE qui est l'instance compétente, mais je propose que plutôt que de réunir la commission prévention pour chaque CSSCT, auquel cas elle va doubler avec le rôle de chaque CSSCT, on fasse d'entrée confiance aux CSSCT pour étudier les accidents du travail, y compris du premier semestre, et qu'à ce moment-là, on refasse la synthèse de tout ça par une commission prévention à la rentrée. Voilà ce que je voulais vous dire là-dessus.

Je n'entre pas dans les débats qui ont pu avoir lieu à propos du courrier de l'UNSA-Ferroviaire. Je dis simplement que dans un contexte difficile, dans lequel la direction a considéré qu'il y avait des enjeux importants, nous avons fait ce que nous jugions devoir faire même si j'en conviens, on n'est pas exactement dans la lecture des textes, mais nous avons assumé de faire ce que nous devons faire, parce que les enjeux des sujets qui allaient être proposés à la discussion de ce CSE le méritaient.

Il y a certainement des sujets pour lesquels je n'ai pas répondu, mais voilà ce que je voulais dire en première intention à l'ensemble de vos déclarations. Monsieur le secrétaire.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Je vais aller très vite. Déjà, autoprotection, bouclage local, vous dites qu'à la ZDP NEN il n'y aura pas d'expérimentation. Je vous rappelle que vous avez mis ça à l'ordre du jour pour une expérimentation, dans le cadre d'une simple information et je l'ai refusée, parce que j'estime qu'une modification du S9, il faut au minimum une consultation. Vous êtes revenu à la charge pour une simple information sur ce fameux bouclage local, puisque Réseau a réussi à faire passer ça en expérimentation sur le CSE Atlantique. J'ose espérer que vous n'allez pas mettre en place des bouclages locaux, parce qu'il y a une expérimentation ailleurs sur Réseau. On est bien d'accord. C'est la première des choses. Seconde chose. La réunion du 19 juin, la résolution du 19 juin, je vais utiliser un mot fort, je m'en fous de votre DET. La résolution vous est adressée, monsieur le président. Depuis le 19 juin, on vous a adressé une résolution, on ne va pas attendre que le DET nous apporte des réponses aujourd'hui. Si vous attendez des réponses et que vous n'avez pas agi depuis le 19 juin, c'est bien dommageable. Vous avez de la chance qu'il n'y ait pas eu d'autre accident jusqu'à présent. Ça s'appelle aussi le respect. On a une résolution, vous répondez. Je suis à votre place, j'ai une résolution comme ça... Vous avez déjà eu une alerte le 2 juillet en plénière

ici. Il s'est passé deux jours. Vous êtes le président, Monsieur LARRIEU, ou M. MARTY quand il vous remplace. D'ailleurs, à ce sujet, vous avez une réunion de DET, vous êtes gentil, vous nous dites qu'il faut être contents, parce que vous assistez avec M. MARTY à notre CSE, mais par qui vouliez-vous faire présider cette séance ? Je termine. Ne coupez pas un élu ! À un moment donné, vous déterminez les dates des réunions plénières. Je pense que la réunion des DET n'a pas été inopinée. Ne nous dites pas d'être contents d'être avec nous plutôt qu'avec les DET. C'était une petite remarque... Par contre, sur le 19 juin, c'est intolérable aujourd'hui de ne pas avoir eu de réponse de votre part, et que vous n'avez pas pris la mesure de qu'il y a dans cette résolution. Des fois, j'ai l'impression que vous ne nous preniez pas très au sérieux dans notre rôle de préventeur. C'est pour ça que je vous ai dit qu'il y aura donc une alerte à l'inspection du travail.

En ce qui concerne les accidents du travail, on va être clair. Ne dites pas que l'on n'a pas pu tout traiter pendant six mois. Vous n'avez rien fait pendant six mois ! C'est ça la réalité des choses. Pendant six mois, il y a eu des accidents de travail plus ou moins graves. Des agents ont eu des accidents qui auraient pu avoir des conséquences très graves, mais ils ont été classés non graves sur un critère comme vous l'avez dit qui est national. On n'a pas ce même avis. Vous n'avez jamais réuni cette instance pour traiter les accidents du travail, je tiens à le rappeler quand même. On se retrouve avec de nombreux accidents qui n'ont pas été traités. Je rappelle que c'est bien le CSE qui doit gérer ces accidents, parce que les RPX n'existaient pas. Vous nous dites qu'il faut faire confiance aux RPX, mais ça n'est pas une question de confiance. Il faut absolument traiter ces sujets. Je vous rappelle qu'en bas de chaque accident, il y a la signature du président et du secrétaire. Qu'est-ce que je signe ? On n'a rien fait pendant six mois, et je n'ai pas dit que ça n'a pas fonctionné dans le traitement des accidents avant-hier, je dis simplement qu'encore une fois, on a l'impression que l'on a tous les établissements qui passent l'un derrière l'autre. On nous donne des réponses très peu précises. On n'a pas de réponses concrètes à nos questions. On essaye d'aller vite. C'est la façon dont vous prenez au sérieux les accidents du travail qui me dérange. J'ai estimé que la commission prévention avait tout son rôle à jour, parce qu'elle permet de réunir l'ensemble des organisations syndicales — parce que tout le monde n'est pas présenté partout, donc c'est important — et en plus de ça, ça permet de traiter en petit comité des choses autour du coordinateur. Le coordinateur, quand on l'a mis en place, où est sa place aujourd'hui ? Il faut mettre en place une commission de prévention — vous ne vouliez pas d'une commission santé — et effectivement il traite de quatre plénières. C'est dans l'accord pour ne pas que l'on finisse à discuter pendant toute une séance de CSSCT de sujets que l'on n'arrive pas à terminer en plénière. C'est ce que je vous avais dit. Dans le même temps, je vous ai dit qu'elle peut aussi se réunir dans des circonstances exceptionnelles. On m'a dit oui, ça n'est pas dans l'accord, mais ça sera en off. Mais si vous avez déjà oublié le off, vous avez des problèmes de mémoire, je vais vous le rappeler un peu. Aujourd'hui, c'est une proposition apportée par le secrétaire à travers la résolution qui a été votée à la majorité. C'est ce que l'on a demandé. Je pense que ça permettrait d'éviter de faire une multitude de CSE extraordinaires sur le sujet, mais si aujourd'hui vous ne voulez simplement que renvoyer la balle au niveau des RPX, je ne suis pas d'accord sur le sujet. Je vous le dis d'une manière très claire, je ne suis pas d'accord sur le sujet. C'est trop sérieux.

À un moment donné, ça n'est pas pour multiplier les réunions, c'est pour traiter les accidents d'une manière très professionnelle, et vous ne pouvez pas arriver sur chaque CSSCT et faire par trois ou six membres le traitement d'une multitude d'accidents avec un retard de six mois. Ça n'est juste pas possible, sinon ils ne feront pas leur rôle de préventeur, ils n'y arriveront pas... J'ai l'impression que l'on prend tous les sujets SSCT et on les balance en bas. On a des

prérogatives, il faut les respecter. J'ai fait une proposition qui a été votée à la majorité à travers une résolution. Il faut s'en tenir là. Si pour vous, c'est un problème comptable de réunions, d'heures, etc., on n'est pas là-dessus. On est là pour la prévention. D'ailleurs, l'histoire de l'accident d'Alsace avec la réunion du 19 juin démontre bien du niveau et du sérieux avec lequel vous traitez les accidents de travail.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je prendrais les autres interventions, mais je vais réagir, parce que je suis un peu mis en cause. Sur le fait que c'est à moi d'apporter les réponses, vous avez raison sur le fond. Le président de ce CSE est le directeur de la ZP, qui pour connaître la situation locale s'appuie sur les établissements et les directeurs d'établissements. C'est en ce sens que j'ai proposé le directeur adjoint de l'établissement, parce que c'est une annonce qui doit être menée dans son établissement.

Je ne remets pas du tout en cause à aucun moment l'utilité de la commission prévention ou du coordinateur SSCT, puisqu'on l'a dégagé à plein temps, donc ça veut dire qu'on lui apporte une importance particulière à ses missions. Il faut être clair là-dessus, c'est bien la finalité de l'accord. J'entends que les RPX n'étaient pas RPX au moment où ont eu lieu les accidents de travail, mais je ferai quand même deux remarques. Nous avons dit à la signature de l'accord que nous donnions rétroactivement le crédit d'heures du premier semestre. Ça peut permettre d'étudier les situations du premier semestre. Le sens de donner les crédits d'heures du premier semestre, c'est aussi que les membres des CSSCT et des RPX puissent aussi avoir du temps à consacrer à des choses qui se sont passées au premier semestre. Ça n'est peut-être pas votre lecture, mais c'est la mienne. Là-dessus, ma proposition n'a rien qui consiste à vouloir moins bien traiter les accidents du travail. Je dis clairement que je pense qu'elle permettrait de les traiter de façon plus proche du terrain et plus ancrée dans les établissements. Elle ne remet pas en cause les missions de la commission de prévention. Nous avons maintenant les CSSCT. Il me semble qu'il faut leur faire jouer leur rôle, et ça n'est pas aberrant de regarder les choses qui se sont passées dans leur établissement au premier semestre, et ça ne remet pas en cause les attributions du CSE, puisque tout ça a vocation à remonter au CSE, et je pense de façon plus efficace. J'ai entendu votre motion. Les CSSCT ne se sont pas encore toutes tenues. Je ne pense pas que l'on va pouvoir tenir les commissions prévention pendant les mois de juillet et août. Si c'est pour faire les choses à la rentrée, est-ce que l'on peut se donner un petit temps pour regarder le mécanisme à proposer sur ce traitement des AT du premier semestre ?

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Monsieur LARRIEU, regardez-moi bien dans les yeux, parce que je n'ai qu'une parole. Ne jouez pas ! On a dit que l'on redonnait le crédit d'heures rétroactivement à condition que l'on donnait les questions qui vont vers les établissements. Par trois fois, vous et monsieur MARTY avez essayé de faire sorte que l'on donne aussi les accidents du travail, mais j'ai refusé. Les accidents du travail doivent être traités ici. Arrêtez maintenant de dire que si l'on a redonné le crédit d'heures, on doit redonner les accidents du travail. Ça n'est pas ce qui était convenu et vous le savez très bien. Ce sont les questions, ce ne sont pas les accidents du travail. Je n'en démords pas et ça n'est pas une question d'urgence ou pas. Aujourd'hui, ça doit être traité ici. On vous fait une proposition pour éviter des CSE extraordinaires, vous en porterez la responsabilité. Il y a une motion qui a été votée, sauf si les votants me disent qu'ils préfèrent un traitement des CSSCT, je reste sur la position qui a été votée.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Très factuellement, monsieur ACHOUB, je me souviens de notre débat. Je vous avais proposé que dans l'apurement des six premiers mois

et des sujets, le CSE extraordinaire que vous aviez demandé pour traiter les accidents du travail du premier semestre n'ait pas lieu. J'avais proposé que l'examen des accidents du travail soit ramené au bon niveau, c'est-à-dire aux CSSCT. Vous avez refusé et d'ailleurs ce CSE a eu lieu il y a deux jours. L'entreprise n'est pas en dehors de ce que l'on s'est dit.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : À quoi ça a abouti ? On n'a même pas fini la moitié de ce que l'on devait faire.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : On en a traité une partie. On se rencontre aussi en pratique — ça n'est pas aussi facile qu'on le voudrait de traiter ces accidents en séance plénière — donc ma proposition me semble honnête et ne me paraît pas en décalage avec nos accords. Ce CSE a eu lieu. Vous le souhaitiez et il a eu lieu. J'en ai pris acte. On n'a pas fait autre chose. Maintenant, on regarde devant nous pour améliorer la prévention, et donc je dis que ma proposition va mieux avec un examen en CSSCT, quitte à mettre des CSSCT supplémentaires, et une commission de prévention qui regardera ce qui s'est fait pour le premier semestre.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Je vous ai donné ma position, c'est la mienne. Je ne bouge pas d'un iota là-dessus. Maintenant, que les élus se prononcent à travers leurs représentants syndicaux, et n'oubliez pas aussi de questionner le coordinateur qui a un grand rôle à jouer.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je pense qu'on n'est pas dans l'urgence pour solutionner ce sujet-là dans la mesure où les CSSCT sont en train de se réunir. L'urgence, c'est vraiment d'éviter les accidents du travail et que les CSSCT se mettent au boulot, pour notamment les RPX faire leur travail de prévention. Je m'aperçois, avec ces interventions, que je n'ai pas du tout dit un moment sur l'intervention de l'UNSA-Ferroviaire. Monsieur PINOT, pour être très précis, on regardera le PV, mais je pense n'avoir rien répondu sur le fond à l'intervention de l'UNSA-Ferroviaire. Je n'ai traité aucune des questions que pose sur le fond l'intervention de l'UNSA-Ferroviaire. J'ai juste donné une réponse de méthode en disant que, conformément à la perche tendue par le représentant syndical en m'informant que la réponse n'est pas attendue tout de suite. Je n'avais évidemment pas les éléments matériels pour répondre aujourd'hui, donc je ne répondrai pas aujourd'hui. Je donnerai quand même mon inspiration sur ce sujet. J'ai aussi dit que c'était un sujet sérieux. Il m'arrive souvent de dire que vos déclarations comportent des sujets sérieux. Ça n'est d'ailleurs pas un jugement de valeur, ça ne veut pas dire que quand je ne réponds pas, les sujets ne sont pas sérieux. Je voulais pointer le fait que cet incident était particulièrement regrettable. Je commence par là. Je trouve cet incident particulièrement regrettable et je suis sincèrement désolé pour les conséquences pour un agent. C'est une première chose. Seconde chose. On est dans la mise en place là encore de quelque chose qui est nouveau, et malheureusement ce à quoi l'on a assisté montre que l'on n'est pas encore complètement au point. Ça a été rappelé. La question de la prévention dans le domaine des produits qui peuvent modifier le comportement doit évoluer. On a été pendant très longtemps, parce que c'était la sociologie de la France attentive aux problèmes d'alcool, où là les questions ont beaucoup évolué, puisqu'on en est maintenant à la pratique du 0 alcool, même si l'on peut consommer un peu alcool à la maison, mais 0 zéro alcool au travail. Je crois que c'est une bonne chose, mais il faut bien voir que dans le même temps, la société a évolué, et aujourd'hui, l'alcool n'est plus le seul risque d'altération du comportement, notamment les comportements psychotiques. Je ne rentre pas dans un propos.

Je ne fais pas trop de comparaison entre les générations, parce qu'on m'a va me dire que je fais du racisme antijeune. Il n'empêche qu'un certain nombre d'habitudes de consommation de produits ont évolué. Ça n'est pas moi qui le dis, c'est la médecine de sécurité, la médecine du travail, et c'est l'ensemble de ce que l'on sait et que l'on voit aujourd'hui. De ce fait, et je crois que ça n'a pas été remis en cause par la déclaration de l'UNSA-Ferroviaire, et je lui en remercie, l'entreprise s'adapte à des modes de consommation avec des produits qui sont nouveaux et c'est une nécessité. Je suis totalement d'accord avec l'importance pour l'entreprise, ce qui sera le plus payant pour l'entreprise, ça n'est pas le contrôle, mais c'est la prévention. Là, je prends la question. Je ne suis pas capable de dire aujourd'hui si l'on est suffisamment bien au fait en matière de prévention. Je comprends que les questions seront posées par écrit pour une prochaine séance et l'on y répondra. Une fois qu'on a dit ça, il reste le contrôle comme moyen pédagogique, d'où la logique de contrôles volontaires, anonymes, collectifs et de dépistages aléatoires individuels.

Il y a eu un aspect pédagogique pour que tout le monde se rende compte que c'est vraiment une question problématique. Ensuite, il y a une question de crédibilité globale du dispositif, et finalement un dispositif dans lequel il n'y aurait pas de contrôles, ça n'est pas un dispositif d'une totale efficacité, on le sait quand même en matière de sécurité. Si l'on faisait aujourd'hui de la sécurité sans contrôle, on imagine tout de suite ce que ça donnerait sur la sécurité de nos circulations. Ce contrôle est donc organisé en préservant, vous l'avez dit, la confidentialité et en préservant la présomption que l'agent n'a pas nécessairement consommé de produits. Pourquoi cette présomption est-elle importante ? Vous l'avez dit, les tests actuels donnent quelques pourcentages de faux positifs. On estime qu'il y a 3 à 7 % de faux positifs. Ça existe. L'idée est de dire que sachant qu'il y a ce risque, on se demande si l'on renonce à utiliser ces tests pour les 93 % pour qui le test donne de bonnes indications. L'entreprise a fait le choix de ne pas y renoncer, mais ça nous oblige à être très attentifs à la façon dont c'est organisé et aux conséquences qu'il peut provoquer. En pratique, je n'ai pas encore complètement fait le tour du sujet, parce qu'on le discute avec la Direction nationale de la sécurité pour bien voir ce qui peut être réalisé. J'ai fait directement la semaine dernière un rappel lors de la commission sécurité mensuelle avec tous les DET. J'ai fait un rappel sur le fait que ces opérations devaient être organisées en ménageant le niveau de confidentialité. Maintenant, vous avez raison, il y a des questions qui sont difficiles. Par exemple, le fait que si les habilitations sont retirées à un agent, c'est quelque chose qui n'est pas indifférent vis-à-vis du collectif, et donc je pense qu'il faut aller plus loin là-dessus, et que l'on a un discours affirmé vis-à-vis de tout le monde, et dire que ça n'est pas parce qu'un test est positif qu'on conclue quoi que ce soit. Il faudra redire à tout le monde qu'il peut y avoir des tests positifs sans consommation nécessairement de produits psychoactifs. Ça fera l'objet d'un écrit de ma part, l'écrit n'est pas encore, parce qu'on est en train de l'élaborer. Je voulais simplement vous dire que cette affaire n'était pas passée inaperçue. Elle révèle une difficulté à mettre en œuvre ce nouveau dispositif dans le respect des collègues qui sont concernés. Voilà ce que je pouvais dire là-dessus. Monsieur PINOT.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Merci. Mon interpellation du début de séance concernant votre réaction à l'une des quatre déclarations faisait justement apparaître que ce sujet vous intéressait, et que sur les trois autres déclarations, ça ne vous intéressait pas. En effet, il y a de nombreux points sur lesquels vous n'avez pas répondu, donc il semblerait que ça ne vous intéresse pas. Je remercie votre voisin de droite pour une question orale d'avoir la réponse en digitale à 9 h 55 par rapport à notre déclaration. C'est le côté humain. C'est ce qu'on a aussi dénoncé dans notre déclaration, c'est le tout digital : question orale ; réponse écrite. On sait où vous allez, et c'est ce que l'on dénonce également dans notre déclaration, parce que vous faites du tout digital sans forcément penser à la façon qu'on peut être formés, aussi bien élus

qu'agents sur le terrain. On vous a bien écouté sur certaines réponses. Vous dites que vous voulez passer à tout prix par les RPX sur les accidents de travail. Vous regarderez l'ordre du jour de la CSSCT même si un point a été retiré à la suite de différentes interpellations des organisations syndicales, par rapport à la CSSCT du 9. Malgré tout, vous regarderez l'ensemble des points. Vous dites qu'il faut laisser le temps de travailler à ces réunions : 3 h 30... C'est pour regarder les accidents de travail, le PAPACT qui représente je ne sais pas combien de pages, une réorganisation prévue sur un site et j'en passe et j'en oublie tellement la liste est longue. Il faut laisser le temps aux élus CSSCT de travailler... 3 h 30... Merci, monsieur le président de nous accorder 3 h 30 pour traiter l'ensemble des accidents de travail.

J'en profite aussi pour rebondir, parce que vous dites que la réunion du 2 n'était pas si terrible. Vous n'étiez pas présent à cette réunion, monsieur le président... Quand on ne veut pas faire fonctionner quelque chose, en effet on le rend difficile, pénible, pour dire que ça ne fonctionne pas. Il faut en tirer des leçons. Vous refaites la même, vous y mettez un peu de volonté et je pense que ça fonctionnera. Ça évitera aussi aux élus de répéter aux élus 10 fois la même chose à 10 COSEC différents, parce qu'ils passent un par un pour des sujets qui peuvent parfois être communs sur les accidents. On va faire la CSSCT, mais via le temps réel. On apprend ainsi que le 25 des prix ont été distribués. Chez Réseau, l'EIC Alsace a eu le 2^e prix concernant le risque routier et l'Infrapôle Rhénan a eu le 3^e prix. Le président de juillet ne nous a pas dit ce qu'il s'est passé. Il y avait un challenge risque routier. Je suis heureux de l'apprendre via le temps réel d'hier ou d'avant-hier. Sur trois prix, deux ont été remportés par notre ZDP. Qu'est-ce qu'ils ont mis en place ? Est-ce que c'est intéressant ? Est-ce que ça peut servir aux autres établissements ? Est-ce que l'EIC Hauts-de-France peut en prendre bon exemple par rapport aux différents accidents qui ont déjà eu lieu ? Nous inclure dans le processus, mon dieu, apparemment c'est un gros mot... Comme on a dit le 2, les élus CSE sont préventeurs et le 2 nous étions là comme préventeurs, mais à priori vous avez fait votre réunion. Vous avez été plus ou moins obligé de la faire. Elle s'est tenue, passons à autre chose et regardons les temps réels pour voir comment vous voulez faire la CSSCT au sein de la ZDP NEN. NAO, on va rigoler cinq minutes, monsieur le président. Expliquez-nous ce qu'il y a comme processus normal d'évolution ne serait-ce que pour les agents contractuels ? On va ressortir les grilles. Vous dites que progressivement les rémunérations peuvent augmenter. Je vous rappelle juste qu'on est en train de faire en sorte que ce que vous piquez à trois agents, parce qu'ils ont un processus trop rapide par rapport à la norme, que vous essayez de récupérer des sous et que vous faites un crédit mensuel à ces agents, parce qu'ils ont eu un processus d'évolution un peu trop rapide par rapport à la norme.

Ensuite, on est bien heureux d'apprendre, monsieur le président, qu'il y a un nouveau poste qui s'est créé : un collaborateur Dupont de Nemours. Bien heureux d'apprendre que des postes se créent. Ça serait bien de nous les présenter ces nouveaux postes. Est-ce que c'est un nouveau métier ? Est-ce qu'il respecte le dictionnaire des filières ? Comment est-il calibré ? Ça nous intéresse. Comme quoi, il n'y a pas toujours n'importe quoi dans nos déclarations. Il suffit de parler d'un thème pour apprendre qu'il y a des créations de postes. On attend une présentation, monsieur le président, et de bénéficier aussi de la fiche de poste.

Je voudrais quand même revenir sur la déclaration de l'UNSA-Ferroviaire, parce que c'est un sujet qu'on a porté et l'on a déjà déposé une DCI, et ce sujet a été porté le 2. Vous oubliez un thème, monsieur le président. C'est dommage que vous ne fussiez pas présent, donc on fait une rétrospection. Vous avez oublié le thème des médicaments. C'est bien beau de prendre au niveau national, vous savez que le GRH 644 n'a pas été signé par SUD-Rail lors de la commission de révision des RH. Il y avait ce côté répressif. Il me semble qu'aucune

organisation syndicale ne l'a signé, parce qu'il y avait justement ce côté répressif qu'on dénonçait à l'époque. Vous avez dit que ça n'est pas répressif, c'est de la prévention. Vous avez fait référence à une étude nationale comme quoi il y aurait 30 % des salariés qui seraient concernés dans le monde du travail à des sujets d'alcool ou de drogue. Vous avez oublié que la plupart des cheminots de la ZDP NEN passent toute une batterie de tests au minimum une fois par an. Grosse batterie de tests une fois tous les trois ans, ce que nombre de salariés ne subissent pas.

En plus de ça, pour entrer au sein de la SNCF, il faut franchement montrer patte blanche. Il faut pratiquement avoir fait les Jeux olympiques maintenant pour pouvoir y entrer. Preuve que quand on arrive on est sains, donc c'est à se poser la question, parce que quand on arrive dans le monde du chemin de fer on est sains. Ça voudrait dire que si vous réussissez à avoir des contrôles positifs, ça voudrait dire que vous avez rendu l'humain malsain... Quand on rentre, on ne peut qu'être *clean*. Comment se fait-il que vous arriviez à faire en sorte que les salariés déclinent et parfois boivent un coup ou tentent de rêver avec certaines substances ? Mis à part la rigolade, c'est ce que l'on disait le 2 lors du CSE extraordinaire sur les accidents de travail, vous avez des obligations au niveau des affichages, et c'est dommage de constater sur certains chantiers, même provisoires, que cet affichage ne soit pas effectué.

Encore une fois, à l'Infralog national, on va y revenir un peu sur le sujet, parce que j'ai interpellé depuis le 26 ou 27 juin votre RRH sur le sujet. Pendant la série de jours où l'on va se rencontrer ou même sur les journées bonus, il fallait que l'on se rencontre sur le sujet d'une personne qui a subi du harcèlement sexuel, qui a déposé un dossier. Maintenant, la personne a déposé plainte. À la suite de ce dépôt de plainte, preuve à l'appui via des mails à son supérieur, elle a été au train réseau féminin, je ne sais plus exactement le terme, et parce qu'elle a été sur des trucs comme ça, elle a été jugée en absence illégale, parce qu'elle doit justifier de ses absences qui n'en sont pas, puisqu'elle a bien avisé par mail bien en amont de ce qu'elle ferait en rappelant aussi un mi-temps thérapeutique à 40 %. Elle ne doit pas venir tous les jours au travail. Sujet très important qui commence à porter sur la personne qui se sent de plus en plus harcelée. On avait fait une audience. On en avait parlé et des solutions devaient être trouvées. Ça devait être travaillé. On pensait que le jeu allait se calmer. Il y a un dépôt de plainte. Maintenant, la justice décidera de ce qu'elle a à décider. C'est entre les mains de la justice, mais depuis ce dépôt de plainte, on en remet une louche, donc stop au harcèlement. Dommage que M. MARTY, RRH de la ZDP, qui a été interpellé sur le sujet n'a pas pris le temps de communiquer. Il ne faudrait pas pour des sujets comme ça qu'il arrive quelque chose de grave derrière. C'était le sens de notre interpellation du 27 juin. Médicaments, monsieur le président, certainement la plus grande des causes que vous allez rencontrer en matière de positifs, mais ça n'est absolument pas pris en compte en matière de prévention. On l'a pourtant dénoncé lors d'une DCI que l'on a pu faire sur le sujet sur votre établissement, où ça n'est pas deux affiches qui auraient dû être collées, c'est trois, avec une aide de notice pour savoir comment les agents doivent s'y prendre pour ne pas se retrouver à défaut.

Dans ce pourri de GRH 644, l'agent même avec un médicament, s'il se retrouve positif, vous considérez ça comme positif aux produits psychoactifs. C'est grave, c'est pour ça qu'on disait que c'était loin d'être de la prévention, c'est tout simplement un texte répressif. Par rapport aux différents exemples que l'on va rencontrer à droite ou à gauche, parce que ça va augmenter dans le temps, ça nous donne raison, et sur la confidentialité, laissez-nous rigoler... Vous voyez comment ça se passe dans les établissements. On commande un agent de réserve pour lui dire qu'il va faire des exercices, mais en fait il va venir remplacer des agents qui seraient positifs. On fait des tests salivaires, des éthylo-tests, toute une batterie quand il arrive pour voir

s'il n'est pas positif, donc le caractère aléatoire fait un peu rigoler, parce qu'on choisit quand même l'agent de réserve. Après, confidentialité quand il sait qu'il est là pour remplacer un agent qui pourrait être positif, si on lui remet le service, c'est qu'il y a eu un cas positif, donc le caractère confidentiel... Si ça n'était pas un sujet aussi grave, l'on serait mort de rire.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Merci, monsieur PINOT. Monsieur SENS.

M. Dominique SENS (CGT) : Oui, monsieur le président, employeur et représentant de la SNCF, sur mes interpellations liminaires, il y avait la NAO sur le salaire. Dans votre intervention, vous citez le glissement vieillesse technicité, le GVT, et ça fait quelques années que vous l'incluez dans la rémunération globale, mais je tiens à vous rappeler au nom de la CGT que les cheminots n'ont pas de promotion tous les ans. N'utilisez plus cet argument, s'il vous plait. Ensuite, je vous demandais ce que vous allez mettre en œuvre pour les conducteurs de l'équipement quand les ADC bénéficient d'une disposition particulière. Sachant qu'à l'équipement, il y a des agents de conduite de l'équipement qui stagnent sur B2.11 depuis pas mal de temps, et qui voient leurs collègues conducteurs de train qui ont quasiment les mêmes responsabilités, sans faire de chantiers, vont pouvoir bénéficier de l'accès à la PR20 notamment. Sachant aussi qu'on est quasiment en phase de conflit, ailleurs aussi, mais ça aurait été judicieux de se saisir de cette NAO pour reconnaître les conducteurs de l'équipement. Je ne vous ai pas entendu là-dessus, monsieur le président. Ensuite, vous me répondez sur l'effet canicule en me citant ce qu'il se passe dans le sud-est au Matériel, mais ça n'est pas ce que je voulais savoir. Par exemple, pour ce qui est de Réseau, de l'équipement, combien y a-t-il eu de tournées chaleurs ? Combien y a-t-il eu de déformations de voies, de caténaires ? Je réaffirme que les équipes en ce moment, tel qu'elles sont constituées, quand il y a des sorties d'astreinte, on ne fait plus la maintenance, parce qu'il n'y a pas assez d'effectifs. C'est la maintenance ou l'astreinte. Sinon, on ne prend pas ses repos quand il y a eu sortie d'astreinte. J'aurais aimé vous entendre là-dessus. Je pense que les règlements de repos à la suite de sorties d'astreintes ou de tournées chaleurs ne sont pas respectés. Sur les ponts routiers, bien sûr dans la liminaire je citais l'audit sur les ponts routiers, mais je vous questionnais plus nos ouvrages d'art, en faisant référence à cet audit, mais surtout en revenant sur la question des moyens de maintenance, de suivi des ouvrages d'art délicats et des moyens spéciaux de surveillance pour ces ouvrages d'art qui commencent à vieillir. Il y a déjà eu de nombreuses alertes les années précédentes. Tous les ouvrages d'art n'ont pas été régénérés. Ça pourrait faire l'objet d'autres questions précises et peut-être par écrit, et aussi à propos des PN, notamment parce que ce qui a été mis en œuvre et ce que je vous disais dans la liminaire, c'est que la LOM oblige de réaliser des diagnostics à chaque PB. Il y en a qui sont anciens aussi. Il y en a d'autres qui sont plus maintenus à temps, parce que l'attaque de la baisse des effectifs pèse aussi. Il y en a d'autres qui se dégradent à la suite de travaux, parce que les travaux sont sous-traités et externalisés. Je ne reviens pas sur les pédales d'annonces montées à l'envers et sur les incidents que ça peut produire. Clairement pour les OA et les PN, je pense que ça peut faire l'objet de travaux de commission adéquate de notre CSE, et notamment de la commission économique pour aider notre CSE à vous proposer des actions, notamment sur l'emploi et le maintien des compétences.

Sur les nouveaux gestionnaires délégués aux infrastructures que nous permet désormais la loi, effectivement depuis la première séance de ce comité je vous alerte là-dessus. Vous venez de confirmer que les dispositions légales commencent à se mettre en œuvre. Quel va être le comportement de la Direction Réseau si demain une autorité organisatrice lance un appel d'offres à concurrence pour l'entretien d'un réseau ? Comment allez-vous vous comporter ? Est-ce que vous allez vous comporter comme les autres activités du GPF ?

Sur la méthode Dupont de Nemours, je ne reviens pas sur tout ce que j'ai dit, mais effectivement je confirme les propos du collègue de SUD-Rail. Je l'ai aussi dit le 2 juillet. Il n'y a pas de mots pour définir le fait que les organisations syndicales et les représentants du personnel n'ont pas été associés aux décisions de recours et aux décisions d'établissements pilotes des établissements Réseau Hauts-de-France. Dites-moi le contraire, je serai heureux de l'entendre, mais je maintiens mon opposition notamment au challenge sécurité.

Moi aussi je termine aussi sur l'intervention de l'UNSA-Ferroviaire. Je rejoins au nom de la CGT les arguments employés. J'appuie aussi ce qui a été dit par SUD-Rail. La reconnaissance de la consommation de produits psychoactifs, vous vous doutez que je vais ajouter les EVS dedans, je n'irai pas plus loin. J'ai pris des engagements auprès du président le 2 pour lui faire la démonstration. Comment expliquez-vous cette recrudescence de consommation de produits addictifs, y compris les EVS ? Est-ce que vous vous intéressez aux causes réelles, à celles liées au travail ? Le travail avec toutes les incertitudes de la réforme du ferroviaire au 1^{er} janvier 2020, avec tout ce que l'on vit en ce moment au travail, y compris dans l'encadrement, par exemple en matière d'injonctions contradictoires. Le mal-être au travail plutôt que de se contenter de mesures telles qu'évoquées, et *in fine* de la répression peut-être pour écrémer une certaine catégorie de personnels. J'ajoute aussi l'attitude de certains dirigeants qui ne sont pas des spécialistes médicaux des addictions, et dont l'attitude n'est pas tolérable. J'attends la suspension de séance demandée par l'UNSA-Ferroviaire pour qu'on échange davantage sur ce point.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Monsieur le secrétaire, vous me faites signe que c'est le moment de faire la pause. Monsieur CATIAU a demandé une suspension de séance.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Je vous propose de faire la pause pendant 20 minutes et qu'on fasse ensuite la suspension de séance.

La séance est suspendue à 11 h 32 pour reprendre à 11 h 56.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je vous propose de reprendre notre séance. Monsieur le secrétaire veut prendre la parole.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Oui, monsieur le président. Je vous propose que vous finissiez le tour de paroles qui a été demandé par les élus. Ensuite, on ne fera pas de suspension de séance, mais je vous lirai une résolution des élus que je vous demanderai de faire voter. J'informe aussi les élus que la direction demande de modifier l'ordre du jour, parce que le médecin va être là pour quelque temps. On passerait directement au dossier de consultation de l'Infralog pour l'amiante et profiter de la présence du médecin.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je passe la parole à monsieur OZENNE.

M. Pascal OZENNE (CFDT) : Oui, monsieur le président. On va essayer de faire court, du coup. Je vais revenir sur différents points de notre liminaire. Je vais commencer par la CCR. Effectivement, je vous accorde que le sujet est assez frais. On n'a pas encore tous les tours. Néanmoins, il y a encore un certain nombre de déverminages en cours. Vous avez cité le cas du MGPT qui est quand même un petit problème. On a eu aussi depuis de gros dérangements notamment la perte de la télécommande, et ça n'est pas rien. C'est donc un sujet à suivre et l'on n'hésitera pas à revenir vers vous à la rentrée, pour faire un point assez sérieux là-dessus.

En ce qui concerne l'ouverture à la concurrence et en particulier l'opérateur Flixbus, oui le français est obligatoire et c'est prévu dans les textes déjà aujourd'hui. Il n'y a pas de nouveauté là-dessus, on a tous des points aux frontières. On sait tous comment ça fonctionne. Néanmoins, nous vous demandons à titre de SNCF Réseau de faire tous les signalements nécessaires en cas d'incidents liés notamment aux problèmes de langues, parce que l'on connaît Flixbus. Ce sont quand même des gens qui sont spécialistes pour faire travailler les Polonais — je caricature avec le plombier — et c'est une nouvelle entreprise qui n'a rien à voir avec les entreprises qui circulent actuellement sur le réseau, qui sont des historiques, voire des filiales historiques. Là, on est clairement dans une entreprise privée avec une politique agressive socialement.

En ce qui concerne le transfert de gestion pour les lignes, vous dites qu'on attend sagement la parution de la LOM courant juillet. Effectivement, on va peut-être attendre que la loi soit définitivement parue au JO. Néanmoins, vous pouvez déjà répondre sur le fait de savoir si Réseau a réellement la volonté de se battre sur les futurs appels d'offres, parce que finalement derrière tout ça, il y a des hommes qui seraient susceptibles d'être transférés en cas de perte de marché. C'est ce qui nous importe.

En ce qui concerne les produits psychoactifs, je ne vais pas entrer dans le fond, parce qu'on en a déjà beaucoup parlé. Je demande juste de faire le rappel nécessaire aux établissements sur la manière dont on fait ces tests et le respect des agents, et surtout la « présomption d'innocence ». Je reprends vos termes de tout à l'heure.

Concernant le challenge routier, effectivement l'EIC Alsace et l'Infrapôle Rhénan se sont bien placés. C'est dû à plusieurs choses, en particulier au travail des COSEC de chez nous qui sont assez motivés dans le domaine, et surtout que le but est bien de faire réduire le risque routier qui est quand même un des plus importants chez nous.

En ce qui concerne les salaires, vous dites que l'augmentation des salaires à la suite du déroulement de carrière est supérieure à l'inflation. Je nuancerai quand même. Pour les petites qualifications, ça reste inférieur et c'est bien pour ça qu'il y a des mesures sur les bas salaires... Un rattrapage ne serait pas du luxe et me paraît clairement nécessaire. Ça pose aussi un certain nombre de questions vis-à-vis des nouveaux embauchés à partir de 2020, lesquels pourront négocier leur salaire et j'espère qu'il sera correct, sinon on n'aura pas beaucoup de « clients » chez nous. Ça va forcément créer une disparité entre les anciens au statut qui auront toujours de bas salaires et les nouveaux éventuellement qui pourraient avoir un salaire plus intéressant. Il faudra certainement voir pour mettre à niveau tout ça.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Merci, monsieur OZENNE. Monsieur CATIAU.

M. Bruno CATIAU (UNSA-Ferroviaire) : Oui. J'ai deux pages sous les yeux, l'une intitulée *Conseil d'État* et la seconde *RA 00644* qui n'a pas été soumis à la signature des OS, mais qui a valeur de règlement intérieur selon le Code du travail. La détection positive de notre collègue le 21 juin, comme il a voulu se rassurer de lui-même. Il est passé par un laboratoire extérieur via son médecin traitant, avec réponse du laboratoire extérieur une semaine plus tard par mail sécurisé le 28 juin. Mais le laboratoire CHU Limoges a rendu son verdict le 3 juillet. Avec ce temps extrêmement impactant, je serais tenté d'évoquer un terme qui était employé il y a quelques mois par la justice sur le sujet de l'amiante. Je fais peut-être un parallèle un peu à la voltige, mais je citerai cette situation comme un préjudice d'anxiété, c'est-à-dire que le salarié dans l'attente d'une réponse se trouve dans l'anxiété. On emploie également le terme de RPS.

Ça sera évoqué dans quelques minutes. Quand on lit la jurisprudence du Conseil d'État en date du 5 décembre 2016, la n° 394-178 – je n'ai pas de mérite, je l'ai sous les yeux — et en point 2 et en point 6, il est d'un côté que le test salivaire de détection immédiate n'est pas reconnu comme un examen de biologie médicale au sens de l'article L.6211-1 du Code de santé publique.

Si vous prenez toujours dans la même jurisprudence, le point 6, il est évoqué l'imprécision de ce test, mais le problème, pour revenir à vos propos, monsieur le président, c'est qu'au final, certes il y a une imprécision, mais les conséquences pour l'agent sont les mêmes. Si j'avais déjà une suggestion à vous faire, mais avec une insistance certaine, c'est d'envoyer un nouveau courrier à tous les agents concernés. J'ai un courrier signé par l'un des 15 DET sous les yeux qui est plus ou moins pédagogique et qui dit, en milieu de texte, *qu'il est temps pour nous d'inscrire le dépistage aléatoire*. C'est vrai que j'extrais une partie de phrase, après on en fait ce que l'on veut. Je souhaite et je suggère fortement, à la vue de l'expérience malheureuse acquise, qu'un nouveau courrier soit adressé à nos ZDP par les 15 DET avec une dimension pédagogique, expliquant le cas où l'agent est déclaré positif. C'est ce qui nous manque cruellement. Sachez, pour terminer, que j'ai échangé avec quelques collègues de mon établissement, l'EIC Hauts-de-France, qui n'était pas au courant. Ça n'est sûrement pas pour mettre en difficulté le DET, loin de là, mais nous sommes quand même le deuxième EIC de France après LORCA, et certains étaient prêts à dire qu'ils refuseraient de s'y soumettre. Je crois qu'il y a un gros problème de pédagogie. Je répète, je ne pointe pas du doigt un DET en particulier, mais je pense qu'il y a un sacré travail à faire.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Merci, monsieur CATIAU. Monsieur ROBERT.

M. Aurélien ROBERT (CGT) : Merci de me donner enfin la parole, puisque je crois avoir levé la main il y a bien longtemps, mais encore une fois la tête baissée, personne n'a rien vu quand j'ai levé le bras.

J'aurais plusieurs choses à dire notamment sur les NAO. L'entreprise s'est quand même moquée de nous le 2 juillet dernier avec la cinquième année de gel des salaires. Vous le faites aussi aujourd'hui en nous disant qu'elle fait un effort. Elle a fait un effort de 35 millions d'euros sur la somme que rapportent les cheminots. Pour rappel Les cheminots, eux rapportent 11,3 milliards d'euros à l'entreprise. Vous appelez ça un effort, vous... Pas moi...

Ensuite, sur la ligne Épinal – Saint-Dié, l'investissement de la région et de l'État est de 22 millions d'euros avec une externalisation à outrance des travaux prévus, au profit des groupes Eiffage, Bouygues, Vinci, etc., et bien évidemment au détriment de l'emploi des cheminots. C'est annoncé par le président de région et David VALENCE qui ont clairement dit que l'ouverture à la concurrence est la solution, et monsieur JEANTET n'a pas démenti. Il faut quand même rappeler pourquoi cette ligne va être réouverte. C'est quand même bien parce que le 18 avril 2018, à Saint-Dié, lors de la venue du président de la République, que la CGT avec les cheminots en grève l'ont interpellé publiquement puisqu'il s'était engagé à ce que la ligne ne ferme pas ou en tout cas ouvre de nouveau. Finalement la ligne devrait réouvrir en 2022 au moment des présidentielles, après de multiples échanges entre Mr PEPY et Mr Macron par médias interposés. Je me pose quand même la question si la ligne va réellement rouvrir et si l'investissement de l'État et de la région, va bien bénéficier à l'emploi des cheminots et à leurs conditions de travail.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Merci, monsieur ROBERT. Monsieur PINOT.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Je vais être assez rapide. Petit souci avec certains d'entre nous. On se voit être critiqués de poser des BD ou des AY pour le 8 juillet, par rapport à la CSSCT, qui aura lieu le 9 juillet. A-t-on le droit de préparer des réunions, monsieur le président ? Telle est la question. Comment se fait-il que pour différents chantiers, nous ne soyons pas en droit de poser des BD ou des AY pour faire du travail syndical le 8 juillet, tout en répétant que c'est pour effectuer un travail spécifique pour la CSSCT du 9 juillet ?

Ensuite, malheureusement dans notre déclaration, je ne sais pas si c'est un fait exprès — on va laisser ce doute, monsieur le président — mais les agents ont besoin d'être rassurés ou d'avoir une information confirmée concernant le lot 3 de l'Infralog national. À priori, il ne lui resterait même pas un an à vivre, donc ça serait bien d'avoir quelques précisions, parce que les agents ont besoin de savoir. Il y a plus que des bruits qui courent. Ils aimeraient bien avoir une information fiable sur le sujet.

Concernant le GRH 644, il y a des déclinaisons d'établissements qui ne sont pas bonnes. Il y a des établissements qui reprennent ça par poste, ceux qui sont habilités, donc ça dépend des postes. Qu'est-ce que ça comprend comme dirigeants ? Qu'est-ce qu'on appelle « dirigeant » ? Il faudrait peut-être déjà avoir une définition, parce que dans l'annexe 5 du GRH 644, c'est la liste nominative des agents habilités par le DET. Ça n'est pas des postes, ça n'est pas par rapport à l'organigramme. On vous a déjà demandé des organigrammes à jour ce qui n'a pas été possible de votre côté. On est élus CSE, on aimerait bien avoir les organigrammes à jour et qu'on ne renvoie pas sur un site où ils ne sont pas à jour, et le respect d'un référentiel auquel nous ne sommes pas signataires, mais on aimerait bien que celui-ci soit respecté, donc la liste nominative des agents habilités.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Merci, monsieur PINOT. Je vous propose de répondre rapidement. Monsieur OZENNE, je l'ai dit et je le redis. Je ne peux pas répondre à la question sur la stratégie de Réseau par rapport à ces lignes qui risquent d'être demandées en gestion par des collectivités, parce que c'est un sujet que l'on n'a pas encore eu le temps d'élaborer. C'est en cours. C'est tout ce que je peux vous dire.

Sur le challenge routier, effectivement, je pense que l'on n'est pas encore complètement au point, et ça, je le prends pour moi, sur la diffusion des informations sur des sujets très positifs. On a quand même deux établissements dont l'action a été reconnue. Il n'y a pas que les accidents du travail. Il y a aussi des actions qui sont menées à la base dans les établissements. Je pense qu'il faut rendre hommage aux COSEC, mais il n'y a pas que les COSEC, pour mettre en place des actions de prévention du risque routier. Chacun des deux établissements primés en avait présenté plusieurs dizaines. À chaque fois, une action phare a été reconnue qui est la vérification de la masse des véhicules à l'Infrapôle Rhénan, et qui est une action de sensibilisation auprès de victimes d'accidents de la route à l'EIC Alsace. Évidemment, j'y pense pour la suite. Je pense que ce challenge sera réorganisé et l'on tiendra compte de ce que vous avez dit.

Sur la NAO, la question que vous posez, c'est une des multiples questions sur ce qui va être fait pour comparer les nouveaux embauchés et les anciens agents au statut, etc., et c'est une multitude des questions qui devront être traitées d'ici le 1^{er} janvier 2020.

Je note les références que vous donnez, monsieur CATIAU, sur les tests salivaires. Je prends l'idée du courrier. On va regarder. Dans un premier temps, je parlais d'un courrier que j'avais à faire auprès des établissements. On verra pour un nouveau courrier vis-à-vis des agents.

Monsieur ROBERT, sur la NAO, je vous ai dit que l'on ne serait certainement pas d'accord sur l'interprétation. Vous me le confirmez. 35 millions d'euros de masse salariale pour l'entreprise, c'est quand même très important. À côté de ces 35 millions d'euros, il y a des facteurs d'évolution permanente de la masse salariale.

Sur Épinal – Saint-Dié, on est ni plus ni moins sur cette ligne qui veut que l'essentiel des travaux d'investissement et de rénovation soient réalisés en très grande partie par des entreprises, et la SNCF assurant le maintien de l'ouvrage. On va s'efforcer de tenir les délais. On n'a non plus priorisé cette ligne et c'est sûr que l'Élysée aurait préféré que l'on présente un plan rapide. On a positionné les travaux sur cette ligne par rapport à l'ensemble de ce que l'on a à faire sur le réseau. Il me semble que le délai proposé est correct.

Monsieur PINOT, pour moi il y a des délais de prévenance pour présenter les demandes d'absences. À partir du moment où l'on est dans ce délai, je ne vois pas ce qui peut s'opposer à ce qu'on vous accorde une absence le 8, sauf s'il y a quelque chose qui m'a échappé. Normalement, c'est quelque chose qui doit se faire. Point très important. Pour la liste nominative, on regardera. Vous avez raison, je n'ai pas répondu sur le lot 3. C'est un des trois lots de suites rapides, et c'est un des deux lots attribués dans le marché actuel qui a commencé en 2018. Effectivement, il y a des réflexions sur le format du marché et sa structure. Quand je dis qu'il y a des réflexions, je suis également formel sur le fait qu'il n'y a pas de décision à cette date. Aucune décision n'est prise. Je suis le premier à en parler. Aujourd'hui, en l'attente de décision, on est partis sur le schéma en 2020 à trois lots tels qu'il était prévu. Ceci étant, je pense que les décisions sont susceptibles d'intervenir dans les prochaines semaines ou les prochains mois. Une des possibilités, il y a plusieurs scénarios, c'est qu'effectivement on arrête un des lots, parce qu'il y a un problème global de charge, et finalement ce marché a été conçu assez longtemps à l'avance, à une autre époque où l'on voyait le renouvellement à un autre niveau. S'il devait arriver que le lot 3 s'arrête, on essayerait de charger davantage les deux autres lots, un certain nombre d'opérations devraient être effectuées hors suites, et donc il y aurait de la charge de travail derrière, parce qu'il faudrait quand même assurer dans certains cas l'état des infrastructures, et l'on devrait sûrement réduire les effectifs. Vous l'avez dit, c'est une décision qui devrait se prendre dans les prochaines semaines, mais je suis méfiant, parce que ça fait longtemps que les réflexions n'ont pas abouti à une décision. Elle serait applicable au second semestre 2020, donc dans un an. Je pense qu'on a le temps de gérer les conséquences pour les agents qui pourraient être affectés à d'autres missions. La région Île-de-France continue à demander en permanence des ressources. Je répète, une réflexion, oui, décision aujourd'hui, pas prise avec plusieurs scénarios. Si les choses devaient se faire, je pense que l'on a un an au moins pour voir venir. Voilà ce que je peux vous dire là-dessus. C'est évidemment un sujet important et je vous prie de m'excuser de ne pas avoir répondu la première fois.

Plusieurs mains se sont levées. Monsieur le secrétaire, il faut que l'on regarde comment réguler. Est-ce que l'on veut pouvoir bénéficier de la présence du docteur ? On peut peut-être passer à la lecture de la résolution de façon à garder un peu de temps pour bénéficier de la présence du médecin référent.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : On fera comme les élus veulent bien qu'on fasse. S'il y a des prises de paroles, il faut leur donner. Après, si le médecin ne peut venir que de 12 heures à 12 h 30, ça devient aussi difficile aussi pour nous, vous comprenez. Je veux bien que l'on fasse un effort, mais il faut aussi que le médecin s'organise.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : C'est vrai, monsieur ACHOUB, mais le médecin a aussi des contraintes, je ne sais pas si l'on a eu l'occasion de vous le dire. C'est le cas aujourd'hui. Ce sont des contraintes extérieures qui ne dépendent pas de lui. S'il doit y avoir des expressions extrêmement concises, j'ai noté différentes interventions, mais je voudrais ensuite que l'on puisse passer à la motion annoncée par le secrétaire. Monsieur BRASSART.

M. Nicolas BRASSART (SUD-Rail) : Je voulais juste préciser quelque chose. On a parlé du challenge routier, et c'est bien beau d'avoir créé ces CSSCT, mais quand on parle de l'expérimentation sur la géolocalisation, on nous renvoie constamment vers vous, mais on n'a aucune réponse là-dessus ici ou en CSSCT. C'est un peu gênant à terme si chacun se renvoie la patate. Depuis deux ans, c'est en expérimentation. Je n'ai pas pris de dictionnaire avec moi, mais j'aimerais avoir la définition précise d'une expérimentation qui dure deux ans. En plus de ça, ça fait plus de six mois que l'on n'a aucune information, et lorsqu'on évoque ces sujets, on nous renvoie vers vous. On a des remontées du terrain. C'est quand même un peu gênant de se faire surveiller. Quand on parle de ces tests salivaires, il y a toujours ce spectre qui fait que les gens se sentent épiés. Il y a un manque de confiance en fait. Il y a un réel manque de confiance et je pense que c'est plus là-dessus que vous devriez vous axer, au lieu de faire des tests par des gens parfois zélés.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je note le point. Je n'ai pas les éléments ici, mais je note le point.

M. Nicolas BRASSART (SUD-Rail) : Le DET nous a répondu exactement la même chose...

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Quand je dis que je note le point, je note le point pour savoir où l'on va donner des informations sur ce sujet. Monsieur PINOT.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Ça va être très rapide. Comme on disait dans notre déclaration, prenez bonne note, monsieur le président. Peut-être qu'un jour on aura un retour... On ne va pas faire perdre des minutes précieuses pour des personnes qui ont peu de temps à nous accorder. Peut-être aussi que le fait qu'il soit démissionnaire n'aide pas les choses... Lieux de stockage et tests salivaires, éthylotests, on avait remonté la problématique des températures dans les températures qui ont explosé pendant la canicule. Je dirais même, habituellement s'il y a du soleil, des températures moindres, à travers les carreaux, dont des tombes de chaleur. Dedans, on y a mis des éthylotests et des tests salivaires. Les éthylotests ne doivent pas dépasser 40 degrés et les tests salivaires, 30 degrés. On avait posé la question. Plutôt que d'avoir des faux positifs, ça peut jouer sur la qualité des résultats de tests. S'il y a des limites, c'est certainement pour de bonnes raisons. On avait demandé que l'ensemble des lots soient remplacés. On aimerait bien un retour sur le sujet.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je passe la parole sur le sujet à madame BLANCHART.

Mme Marjorie BLANCHART : La dernière fois, quand vous aviez levé le sujet, j'ai fait un rappel à tous les COSEC. Beaucoup d'établissements ne les mettent pas dans les véhicules. Pour les tests salivaires, ça concerne entre 15 et 30 degrés. Pour les éthylotests, c'est entre -20 et 70 degrés, mais le rappel a été fait lorsque vous aviez soulevé le sujet.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Pour rappel, il est quand même dommage de ne pas s'y intéresser en amont. Un test salivaire, c'est 15 €. Quand on nous dit qu'il n'y a pas de sous

pour la NAO, pour les bas salaires, etc., je pense que l'on va en jeter pour quelques centaines de milliers d'euros pour faire respecter ce qu'il y a marqué noir sur blanc sur les étiquettes. Je suis surpris des 60 degrés pour les éthylotests, parce qu'on en a vu — ça n'était pas le même modèle — qui ne devaient pas dépasser 40 degrés. Il y a peut-être différents modèles à faire vérifier. On aimerait bien que ces tests soient gardés au sein des établissements pour vérifier qu'il y a bien eu des tests qui ont été retirés et d'autres, remis sous différentes formes, mais que tous ces tests soient bien mis quelque part et que l'on vérifie qu'il y a bien eu un échange.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Les consignes ont été passées. C'est très clair. Monsieur GUELUY.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Oui, monsieur le président. Je reviens sur vos propos sur la NAO. Il y a un moment, ça n'est plus de la provocation, c'est carrément — excusez-moi du terme — se foutre de la gueule des cheminots. Vous avez tellement de difficulté à convaincre les cheminots sur vos arguments que l'entreprise se sent maintenant obligée de nous envoyer à tous un relevé individuel salarial. On essaye de faire croire à des agents qui n'ont même pas eu de PR depuis cinq ou six ans, parce que les temps de stationnement sur les PR sont de plus en plus longs, qu'ils ont gagné de l'argent. C'est facile, vous leur avez dégradé leurs conditions de travail en les faisant travailler de nuit ou durant les weekends. Oui, ils ont donc eu des EVS et ils ont gagné plus. D'un côté, vous dégradez et l'on essaye de leur faire croire qu'ils sont dans un monde où l'employeur les adore et leur donne un salaire décent. Il y a aussi l'inquiétude des agents, parce que les annonces de monsieur PEPY, il n'y aura pas de SNCF à deux vitesses l'année prochaine. Je pense que l'argument du GVT, on aura peut-être des occasions de se dire que vous ne l'aurez plus. Il va falloir vous expliquer. Surtout, quand vous nous envoyez des documents, c'est de la communication.

Le budget de la communication, par contre, la SNCF ne se plaint pas qu'il est trop élevé. Et le salaire des hauts dirigeants qui n'arrête pas d'augmenter au fil des années... Je ne connais pas votre salaire et vos augmentations, mais ça n'est pas le cas des cheminots qui sont à la base. Ils n'espèrent qu'une chose, c'est d'avoir des augmentations de salaire. Il va falloir aussi arrêter dans la communication de l'entreprise, il y a deux jours on m'a repris, de vouloir faire croire qu'on est écoresponsable en envoyant des documents par mail. Vous m'excuserez, mais de plus en plus d'études montrent qu'on est au courant que la consommation d'internet représente 25 % de la consommation mondiale d'énergie. Arrêtez de nous faire croire que vous avez une politique écoresponsable en nous envoyant tous vos documents d'entreprise par mail. En plus, il y a des agents qui se positionnent pour faire du fric, parce que la vérité, c'est que le stockage d'informations, il y a des capitalistes qui sont en train de se faire du fric dessus et qui se positionnent pour en faire encore plus.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Monsieur GUELUY, OK. Sur le relevé salarial, il est ce qu'il est. J'ai dit une moyenne, mais je n'ai jamais dit que chaque année avait une position chaque année. C'est faux ! Mon propos est en moyenne. Sur les mails, là où je ne suis pas d'accord avec vous, c'est qu'à mon avis, on n'est pas encore assez rigoureux sur la politique de gestion des boîtes mail, notamment les mails qui restent stockés alors qu'ils ne sont pas utiles et qui ne sont pas lus, et tiennent de la place sur les serveurs et consomment de l'électricité. Je pense que c'est quand mieux, en matière d'énergie, d'envoyer des mails que d'envoyer du papier physique. Le bilan énergétique est sans comparaison, mais il y a certainement un excès de mails qui restent stockés sur les serveurs pour rien. Monsieur le secrétaire, je vous passe la parole.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : J'ai déjà entendu beaucoup d'explications, mais celle-là en vaut dix...

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) procède à la lecture de la résolution suivante :

« Monsieur le président,

Dernièrement, un dépistage aléatoire nominatif et confidentiel pour personnel occupant des postes dits sensibles a eu lieu sur un des établissements relevant du périmètre de la ZDP NEN. Cette procédure est prévue dans le référentiel d'appui RA 00644 en son article 4.1.2. L'un des agents contrôlés a été déclaré positif aux amphétamines et à la suite d'un test salivaire, et ce malgré plusieurs contrôles successifs. Outre les nombreuses erreurs commises lors du contrôle effectué, l'agent s'est retrouvé bien malgré lui en difficulté psychologique, et ce durant plusieurs jours. Oh surprise ! Il en ressort que le niveau d'imprécision de ces bandelettes oscille entre 5 et 7 %, en espérant de plus une bonne conservation. Heureusement, les analyses — sang et urine — faites à l'initiative de l'agent, via le médecin traitant, ont conclu à l'absence de substances illicites. Nous attirons également votre attention sur la même situation qu'un agent à l'origine d'un événement sécurité – exploitation ferroviaire, mais également santé et sécurité au travail – aurait à subir, car dans l'obligation de se soumettre à un dépistage face à un matériel dont la fiabilité est relative. Ça serait une double peine qui serait infligée à cet agent, avec tous les risques que cette situation conduirait pour son intégrité mentale. Nous pourrions également évoquer certains médicaments dont la prise pourrait influencer sur les résultats, renforçant la suspicion, source de mal-être au travail.

En notre qualité de préventeur, nous, élus CSE de la ZDP NEN, vous alertons sur les risques psychologiques que l'imprécision de ces tests salivaires ferait courir aux agents, faute d'un encadrement médical digne de ce nom. Dans ces conditions, nous vous demandons de procéder au retrait de ces tests à fiabilité douteuse. Pour les élus CSE, la priorité doit être donnée à la prévention sur les produits psychoactifs et à l'élimination des RPS. »

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Je vous demande de faire voter cette résolution, monsieur le président.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Merci. Je mets au vote la résolution lue par notre secrétaire. Qui approuve cette résolution ? 34.

La résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je prends en compte cette résolution. Je la transmettrai. Nous appliquons des règles nationales, et donc je la transmettrai aux services en charge de ce domaine. Pour ma part, je ferai un courrier à tous les directeurs d'établissements de la ZP.

C – Consultation du CSE

C1 – Expérimentation mode opératoire amiante – ILOG NAT

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je vous propose de passer exceptionnellement, si vous êtes d'accord, au point C1 de l'ordre du jour, par dérogation à l'ordre du jour, mais on le reprendra ensuite. C'est la consultation sur l'expérimentation du mode opératoire amiante. Je vous demande d'accueillir monsieur CREMIEN, directeur d'établissement de l'ILOG NAT et le docteur GAY, médecin-référent du CSE et médecin de l'ILOG NAT.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Vous avez vu qu'il est 12 h 30. Pour votre médecin, je veux bien qu'on pousse jusqu'à 13 heures, si tout le monde est d'accord, mais après on continue. On ne va pas régler le problème en 30 minutes.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : C'est important d'avoir l'expression du docteur GAY. Je demande à M. CREMIEN de rappeler, de façon extrêmement rapide, les étapes depuis le CSE du mois de mai. Comme il y a eu là-dessus une expression du docteur GAY, on lui passera ensuite la parole pour qu'il puisse s'exprimer sur les modes opératoires qui sont proposés.

M. Olivier CREMIEN : Bonjour à tous et à toutes. Pour faire rapidement la synthèse des travaux auxquels on a abouti. Les RPM interviennent sur des ouvrages qui sont susceptibles d'être amiantés. On a prévu de faire un chantier test. Pour que l'on puisse intervenir sur ce type de chantiers, on est entré dans une procédure de description des modes opératoires. On a huit modes opératoires qui ont été largement amendés et enrichis. On aboutit aujourd'hui à une situation définitive. L'idée est de tester ces huit modes opératoires sur un chantier qui devrait se dérouler avec une préparation dans la semaine 28 et une intervention entre le 16 et le 18 juillet sur l'Infrapôle Paris-Est. Il y aura sept opérateurs qui seraient concernés par ces opérations et l'encadrement. Effectivement, pour préparer cette intervention, on a eu un dialogue assez nourri avec les membres du groupe de travail que vous avez missionnés.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je vous propose, pour tenir compte des contraintes du docteur GAY, de lui passer la parole pour qu'il résume un peu l'avis qu'il porte sur ces modes opératoires. Ça a été transmis aux membres du groupe de travail. Ensuite, on prendra les questions.

Dr Vincent GAY : Bonjour à tous et à toutes. C'est plutôt en tant que médecin de l'Infralog national que j'interviens aujourd'hui sur ce sujet. L'avis du médecin du travail sur les modes opératoires ne sont que sur les modes opératoires du chantier test. Ils seront revus après les indications du chantier test. En dehors du mode opératoire, l'avis du médecin nécessaire pour la stratégie de l'échantillonnage, je crois que pour l'instant que l'entreprise agréée ne l'a pas encore fourni. Je n'ai pas encore vu de ce dont je dois être mis en copie. L'avis sur l'échantillonnage est renvoyé à l'établissement qui se doit de le donner à l'entreprise effectrice. L'avis du médecin du travail sur les modes opératoires n'est qu'un cadre. C'est vraiment un avis sur le mode opératoire de manière générique, c'est-à-dire sur ce mode opératoire comme il est prévu dans la loi et dans la recommandation de la Direction générale du travail, c'est de savoir si l'ensemble des rubriques sont bien en place, si l'analyse des risques est en cohérence avec les protections, et si les notices respectent l'ensemble des rubriques. Ça n'est pas du tout

une analyse des risques globale chantier par chantier. C'est vraiment sur une analyse générique du mode opératoire. On a eu pas mal d'échanges avec l'Infralog national, notamment à un moment sur les masques. Je n'ai pas pu envoyer par écrit, pour que vous en ayez connaissance, les avis rendus mode opératoire par mode opératoire, donc si vous voulez je vais vous en donner un peu...

Il y a huit modes opératoires. Encore une fois, le cadre de l'avis, c'est vraiment un cadre sur le mode opératoire générique. J'ai fait plusieurs remarques sur les modes opératoires. Sur le premier mode opératoire, je n'avais pas de remarque particulière. Pour les notices, il faudra vérifier que les opérateurs comprennent bien que ça soit bien compréhensible, et que les informations comprises par les opérateurs soient bien celles qu'il faut comprendre pour faire le chantier en toute sécurité. Il faut dater les fiches de poste. Il faut rappeler la valeur limite d'exposition qui n'est pas dans le document. Ce sont des choses qui sont faciles à mettre en place, il me semble. Il y a aussi un rappel de la conduite à tenir en cas d'aléas. Ce sont des choses qui me permettaient de rendre un avis favorable, en tout cas non défavorable, pour ces modes opératoires. Là, c'est vraiment un avis pour le chantier test. Pour le deuxième mode opératoire, pour les notices, c'est à peu près la même chose. Sur certaines, j'ai noté qu'il y avait parfois le rappel des mesures de procédures collectives qui n'étaient pas tout à fait reprises comme c'est le mode opératoire. De manière générale, j'ai rappelé que la meilleure prévention, c'est quand même d'étudier les mesures de prévention collective. Ce sont des choses qu'il faudra toujours rechercher. Le nombre de vacations conseillé est de trois maximum par jour, mais ça n'est pas noté dans le mode opératoire. Pour le temps de déshabillage, on a eu un échange avec l'Infralog national, c'est marqué 15 minutes, mais c'est souvent un peu plus long, surtout quand il y a plusieurs couches, mais dans le chantier test ils vont essayer de le mesurer. Pour l'analyse des risques, qui ne fait pas directement partie du mode opératoire, mais comme il y aura des EPI avec plusieurs couches de vêtements et un travail assez physique, il faudra s'assurer pour le chantier test que la charge de travail physique n'est pas trop importante, et qu'il est vraiment faisable en sécurité. Il faudra vraiment analyser les risques à chaque fois. Je l'ai repris pour un peu tous les modes opératoires. Il me semble aussi important pour les chantiers opérationnels définir la matière étant sans peinture après le piquage. Il y a des interventions qui se font après piquage, mais il faudra vraiment déterminer ce que veut dire « après piquage », c'est-à-dire l'état de la pièce dans laquelle vont se faire les autres modes opératoires. Pour le dernier mode opératoire, c'est le dernier où il y avait, selon moi, une incohérence entre ce qui était noté dans le titre et dans certaines mesures, mais tout à l'heure j'ai eu un échange avec Bruno HAYE qui va corriger ça. On va voir comment la petite correction va être mise en place, mais c'est quelque chose qui est plutôt encore une erreur d'écriture.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : En résumé, Docteur, est-ce que vous pouvez aujourd'hui indiquer que pour le chantier test, vous donnez un avis favorable ou non défavorable comme vous l'avez dit modulo les corrections indiquées ?

Dr Vincent GAY : Oui, surtout pour le mode opératoire huit, il faudra bien préciser le mode opératoire et les techniques employées.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Attendez, je suis quand même un peu surpris. Vous orientez un peu l'avis du médecin.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je ne crois pas, monsieur ACHOUB. Je lui ai posé la question.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Vous auriez pu lui demander un avis favorable ou défavorable, mais là vous ne lui parlez que d'un cas.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : C'est lui-même qui a évoqué tout à l'heure le fait que l'avis était qualifié de favorable ou de non défavorable. J'entends que le docteur GAY exprime un avis favorable sur ces modes opératoires liés au chantier test, et indique évidemment que le chantier test devra servir à apporter un certain nombre de précisions pour pouvoir passer à des chantiers réguliers, mais ce sujet sera discuté, à priori en CSSCT. J'ai relevé un certain nombre de demandes de paroles. Monsieur le Secrétaire.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Juste pour finir mon propos, comme le médecin s'en va, il ne risque rien même s'il émet un avis défavorable... Vous n'êtes pas obligé de le pousser à émettre un avis favorable...

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Dans ces conditions, je note favorablement qu'il émet un avis favorable. Monsieur PINOT.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Il est quand même assez surprenant, monsieur le président, que vous permettiez de changer l'avis du médecin, comme ça, en ciblant les choses. On l'a entendu, c'est enregistré. Il ne donne pas un avis favorable, il a juste dit qu'il avait un avis qui n'était pas défavorable, donc ça sous-entend quand même qu'il y a encore des points d'interrogation. Nous avons été assez surpris dans le document de ne pas avoir d'avis écrit de la part du médecin. En séance, pour nous, c'est complètement insatisfaisant de l'avoir comme ça en séance. On aura encore une fois du mal à s'exprimer, à voter pour quelque chose où il y a eu un travail de fait par les élus du CSE qui ont été désignés. On fait partie des élus du CSE. Nous aurions dû avoir, et en plus ça faisait partie des questionnements, l'avis du médecin donné aux élus du CSE. Ça n'est pas le jour de la séance qu'il doit être donné. C'est en amont pour que l'on puisse traiter vos interrogations, puisqu'apparemment il resterait des interrogations. Si vous donnez un avis favorable, vous pouvez partir n'importe où et même changer de pays, vous resterez le responsable s'il se passe quelque chose sur les modes opératoires et si ça se passait mal. On voulait, pour chaque mode opératoire, pour chaque notice, l'avis du médecin.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je prends note. Monsieur ACHOUB.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : J'interviens sur une question qui a son importance. J'ai signé avec vous un ordre du jour qui porte sur une expérimentation et quand on regarde le fond du document, ça n'est pas marqué « expérimentation », mais « procédure ». Comme je me méfie, vous avez quelques spécialistes, monsieur MARTY est parfois un peu fin lors des inscriptions à l'ordre du jour. Je voudrais bien avoir cette précision. Est-ce que l'on est bien dans une expérimentation, monsieur le président ?

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : La réponse est formellement oui. On veut réaliser un chantier test et l'on se reverra pour dire si l'on généralise ou si l'on peut partir dans des chantiers de façon régulière. J'ai aussi entendu, et je vais demander au docteur GAY de confirmer que son avis portait sur la réalisation du chantier test. Il attirait l'attention sur le fait qu'il y aurait un certain nombre de choses à mesurer pendant le chantier test et intégrées dans la procédure ensuite. Ce que je dis et ce que dit le docteur portent sur la réalisation d'un chantier test.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : D'accord, ça méritait une précision, parce que c'était important.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : C'était important avec le directeur d'établissement de préciser les conditions. C'est un chantier test qui doit se dérouler dans les prochains jours. Monsieur MUTEL.

M. Jean-Marie MUTEL (CGT) : Oui, la présentation du document n'est pas très claire. Dans votre ordre du jour, on est bien sur une expérimentation. On suppose donc on nous demande un avis sur l'expérimentation. Quand on regarde le document, vous avez déjà ajouté en bleu entre parenthèses que pour chaque mode opératoire qu'il s'agit d'un chantier test. Par contre, vous ne l'avez pas repris dans le titre. Vous auriez dû mettre dans le titre qu'il s'agit d'un chantier test. Ça aurait été clair.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je prends la remarque qui est fondée. Je demande au directeur d'établissement que ça soit corrigé. Docteur, est-ce que vous souhaitez prendre la parole ?

Dr Vincent GAY : Mon avis ne porte que sur le chantier test. Ces modes opératoires seront probablement modifiés, peut-être de manière substantielle. Une fois qu'il y aura le retour d'expérience des agents et les mesures d'empoussièrement, il est possible que les modes opératoires doivent changer. Je confirme que mon avis est favorable sur les sept premiers modes opératoires, avec des commentaires qui ne sont pas bloquants, il me semble, et pour le huitième et dernier mode opératoire, il y a une réserve d'une compréhension de ma part du mode opératoire, mais qui a été levée tout à l'heure de manière tardive. Pour l'écrit, j'étais tenu par des délais de réception de documents, etc.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Est-ce qu'il y a d'autres questions qui s'adressent au médecin ?

M. Pascal GUELUY (CGT) : Toujours pour le médecin, si j'ai bien compris, vous avez fini vos travaux hier soir, ce qui explique qu'on n'a pas pu l'avoir avant. Par contre, il faut bien comprendre qu'on est en situation de consultation aujourd'hui. On n'a pas eu les documents. Ces documents-là, est-ce que vous n'avez pas le temps de le faire ? Est-ce que vous avez trop de travail pour le rendre avant ? Est-ce qu'il vous manquait des informations de l'établissement ? Ça m'intéresse de savoir ça aussi. On s'intéresse aux conditions de travail de tous les salariés. Comment se fait-il que vous n'ayez pu le faire qu'hier soir ? Aujourd'hui, en tant qu'élu, je dois me prononcer sur un risque qui est très lourd pour des cheminots. Ma question s'adresse au médecin.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Docteur, c'est matériellement, j'imagine, la réception des dernières versions des documents.

Dr Vincent GAY : Effectivement. On a eu beaucoup d'échanges jusqu'au début de la semaine. La présentation du rapport ne permettait pas de rendre un avis mode opératoire par mode opératoire et notice par notice. Ça a été assez récent. Effectivement, il y avait une imprécision que je n'avais pas hier soir. Je l'ai eue oralement ce matin sur le dernier mode opératoire. Ce matin, je n'ai pas pu scanner, pour des raisons externes, scanner une signature, donc je ne l'ai pas envoyé, mais j'ai donné mon avis tout à l'heure à madame RAULT quand je suis arrivé.

J'en suis désolé. Effectivement, c'est un problème, mais j'ai essayé de faire en fonction des informations que j'avais en ma possession.

M. Olivier CREMIEN : On n'est pas des experts en la matière, puisque c'est la première qu'on le fait. C'est pour ça qu'il a fallu s'entourer d'un certain nombre de conseils, d'expertises, et ce document on l'a fait, encore une fois, plusieurs fois. Je pense que l'on aboutit à une situation qui n'est pas encore parfaite. Tout à l'heure, pour le dernier mode opératoire, il n'y aura pas de fraisage. Finalement, on va se concentrer sur deux opérations plutôt que sur les trois. Effectivement, on a eu un peu de mal dans un temps qu'on aurait voulu plus rapide, mais je pense qu'il présente aujourd'hui une certaine exhaustivité, et il a pris en compte tous les conseils que l'on a pu avoir pour avoir quelque chose de suffisant et de complet. C'est vrai qu'il y a encore de petits soucis de forme. Notre objectif, c'est de faire un chantier test de façon à mettre ces modes opératoires en action, et de pouvoir avoir un retour d'expérience sur la façon de stabiliser ces modes opératoires en vue d'une mise en action plus industrielle de ces interventions.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Vu l'heure, est-ce qu'il y a d'autres questions concernant le docteur GAY ? Sinon, je prendrais en compte l'avis du secrétaire qui était de faire la pause de midi. Nous reprenons sur ce sujet en début de séance cet après-midi. Monsieur PINOT.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : On ne peut pas partir manger comme ça sans réagir aux derniers propos qui ont été tenus. Monsieur le Direction, ça n'est pas possible, on va envoyer des agents sur un chantier test, sur un chantier amianté. Vous allez essayer de faire au mieux, au plus rapide. Docteur, ça n'est pas spécialement contre vous. Hier soir, vous avez dit que vous avez bossé tard. C'est malheureux, mais vous avez aussi le droit à un temps de repos. Vous venez répondre à des questions, vous êtes là depuis ce matin. Je vais reprendre la réflexion d'une RH qui m'a dit un coup : *Monsieur PINOT, on n'est pas dans une PME ici*. J'ai l'impression que l'on fonctionne encore pire qu'une PME... En plus, la délégation SUD-Rail veut garder le travail au sein de SNCF et fait par des cheminots SNCF. On veut la réinternationalisation de pas mal de services, et à chaque fois vous présentez des dossiers comme ça. Qu'est-ce que vous cherchez ? On dirait que vous cherchez à forcer la main des organisations syndicales pour que l'on s'oppose et dire qu'à cause de nous, vous allez externaliser la charge de travail. Attendez, vous nous compliquez la vie. On veut bien croire, Docteur, que vous avez bossé encore tard hier soir, mais c'est aujourd'hui que les élus prennent une décision sur un dossier aussi complexe. Nous aussi, Monsieur le Direction, nous ne sommes pas des experts, et l'on a besoin — quand on prépare sur des journées bonus — d'avoir l'ensemble des éléments justement. Si l'on n'a pas les éléments, vous allez continuer à appeler ça des journées bonus. Pour la préparation, pour voter, on doit avoir normalement les documents trois jours avant. Là, on nous dit que le document n'est pas complet. Limite, on peut mettre à la poubelle ce dossier, parce qu'apparemment il y a des points pour lesquels on va nous faire voter, mais en fait il y a encore une autre version qui existe. Arrêtez...

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Monsieur PINOT, je vous réponds tout de suite. Il ne faut pas confondre deux choses, je pense. Effectivement, la finition ce de dossier, les derniers amendements, se font dans un délai qui est court, je le reconnais. Ça n'est pas pour autant que le dossier, sur le fond, n'existe pas depuis maintenant plusieurs mois ou plusieurs semaines, qu'il a fait l'objet d'un groupe de travail et j'espère que l'on entendra les membres du groupe de travail. Ça n'est pas parce que l'on fait de derniers ajustements qui permettent au docteur de donner son avis, et je trouve tout à fait rassurant finalement qu'il attende d'avoir

les dernières précisions pour donner cet avis, que le dossier ait été bâclé en dernière minute. Je prends volontairement ce terme. Le dossier a été élaboré de façon tout à fait sérieuse, ça a été rappelé par le directeur d'établissement, avec des avis d'experts depuis maintenant plusieurs mois. Il a connu une phase de mise au point plus rapide avec le groupe de travail dans les dernières semaines. Là, effectivement je le reconnais, on a l'avis complet du médecin. Le médecin n'a pas non plus découvert le contenu de ces modes opératoires hier soir. Son avis s'inscrit aussi dans la suite d'un certain nombre de recommandations qu'il a pu donner. Je comprends maintenant qu'elles sont prises en compte. Voilà ce que je voulais dire là-dessus. Monsieur STIEGLER.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : Je profite de l'occasion de votre présence, Monsieur CREMIEN, je suis très heureux de vous voir, parce que je commençais à être très inquiet. C'est pour revenir sur notre DCI...

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Attendez, monsieur STIEGLER, on peut aborder de ces sujets avec le directeur d'établissement, mais cet après-midi. Monsieur PINOT, vous souhaitiez reprendre la parole.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Écoutez, à la dernière présentation que vous avez faite et qui a été reportée, monsieur le président, sur la consultation, il manquait l'avis écrit du docteur. Pour nous, c'est important, comme l'avis de l'inspecteur du travail. Je suppose que l'ensemble du dossier sera envoyé à l'inspecteur du travail pour avis, avant le début de la période de test. Nous aurions dû avoir, lors de la consultation, l'avis écrit du docteur, l'avis écrit de l'inspecteur du travail, et ensuite demander l'avis de ce comité. Là, avec toute la bonne volonté que vous voulez bien mettre, quand vous voyez que sur un des points que l'on avait insisté sur la première présentation, ça n'a tout simplement pas été respecté. Là, on ne sait pas... Je ne sais pas sur quel point vous vous êtes interrogé, peut-être intelligemment, mais on ne sait pas...

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je vous propose, puisqu'il va être temps de suspendre la séance, si le docteur a quelques minutes à nous consacrer, peut-être que l'on puisse simplement lui demander, si vous pensez que vous avez le temps d'achever votre avis écrit. On le reprographiera pour que l'ensemble des élus et représentants puissent en disposer.

Dr Vincent GAY : Je peux vous proposer de vous adresser mon avis finalisé en début d'après-midi.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je pense que c'est de nature à répondre à vos demandes, tout en notant qu'on n'est pas dans les délais classiques. Je l'ai noté, je le sais et je le déplore. Je remercie le docteur pour cette proposition, parce que je pense qu'elle est quand même de nature à répondre à l'essentiel de la question. Monsieur CATIAU. Ensuite, je suspendrai la séance.

M. Bruno CATIAU (UNSA-Ferroviaire) : Juste pour donner de la force à l'intervention de Vincent, j'ai un moteur de recherche extrêmement puissant sous les yeux. C'est le L.4624-9 du Code du travail. Je cite : *lorsque le médecin du travail constate la présence d'un risque pour la santé des travailleurs, il propose par un écrit motivé et circonstancié des mesures visant à la préserver*. Nous sommes face à un risque qui doit bien évidemment être maîtrisé. Vous en êtes garant comme l'employeur, mais il faut que les écrits soient motivés et circonstanciés.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : C'est noté. Je crois que c'est au cœur de ce qui est fait et discuté. Monsieur le Secrétaire.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Avant que vous ne suspendiez la séance, j'attire votre attention sur le fait qu'on a fait livrer du matériel informatique ce matin qui est dans cette pièce, et qui coûte une certaine somme d'argent. Je vous demande de redoubler de vigilance quant à la fermeture de cette salle lors de la coupure de midi. Merci.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : On va s'efforcer de faire ça.

La séance est suspendue en raison de la pause méridienne entre 13 h 4 et 14 h 38.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Nous reprenons notre séance en continuant l'examen du point C1 qui concerne l'expérimentation du mode opératoire amiante en vue de la consultation du CSE. Il y avait avant la coupure un certain nombre de personnes qui souhaitaient intervenir. Monsieur REPILLET.

M. Thierry REPILLET (CGT) : C'était juste pour réexpliquer les objectifs de la mission qui était de déterminer la qualité des modes opératoires liée à l'activité de réfection du pont métallique amianté en chantier test.

M. Thierry REPILLET (CGT) procède à la lecture de la déclaration suivante :

« Le déroulement de la mission pour la première partie s'est montré très laborieux, avec une rétention d'informations, aucun document remis malgré une liste demandée par le coordinateur CSSCT et une difficulté à rencontrer les bons interlocuteurs. La seconde partie a été très constructive, ce qui a permis de faire les recherches nécessaires. Les documents ont été fournis en temps et en heure. Cependant, nous n'avons toujours pas la stratégie d'échantillonnage, c'est-à-dire la manière pour l'entreprise de faire les prélèvements. Des interrogations subsistent, par exemple : que se passe-t-il si l'on se rend compte que le chantier test ne fonctionne pas ?

Concernant les sous-sections 3 et 4, le document de l'INRS 6262 précise que dès lors qu'il y a des travaux de retrait et d'encapsulage d'amiante, la sous-section retenue est de niveau 3. Mais dès lors que les interventions se font sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante, c'est de la sous-section 4. La différence entre les deux reste très aléatoire et au jugement du lecteur. Toujours dans le document de l'INRS, et le Code du travail en son article L.4412-103, l'organisme choisi est indépendant des entreprises qu'il contrôle. Apparemment, ça n'est pas le cas. Grâce aux interventions du docteur GAY, la direction a remplacé les masques de ventilation individuelle par des masques à induction d'air, car le niveau d'empoussièrement n'est pas connu, ce qui implique une protection optimale des agents. Qu'en sera-t-il pour les chantiers suivants ? Cela nous a aussi permis de rechercher dans le document de l'INRS ED 6106 la nomenclature des masques existants et leur utilité. Nous estimons que les temps de vacation sont à titre indicatif. Ils devront varier suivant différents critères : la chaleur ; les postures ; et les particularités d'accès. Ça doit faire l'objet d'un paragraphe particulier dans le document unique et qui devra être coconstruit.

Le 27 juin, les membres de la mission se sont rendus à l'ICT ayant eu lieu à Ocquerre. Il en ressort une organisation complexe qui demandera une vigilance permanente, un suivi régulier notamment :

- Sur la mise en place des échafaudages qui devront être protégés par du polyane, afin de diminuer la pollution environnementale. Il faudra également récupérer les déchets ;
- Sur la préparation, la réception et l'organisation de l'approvisionnement du matériel nécessaire ;
- Sur les séances de décontamination dont il existe plusieurs types et qui seront testées et choisies en fonction des chantiers et emplacements suivant la configuration du terrain ;
- Sur les aspirateurs à la suite de la mission, ajout de deux aspirateurs très haute efficacité, soit quatre au total ;
- Sur le stockage avec la mise en place de caisses réservées au matériel amianté pendant les travaux ;
- Sur la mise en place d'un conteneur aménagé pour le stockage des matériels amiantés, lors des phases de transit de chantiers estampillés « amiante » ;
- Sur la mise en œuvre de la stratégie d'échantillonnage.

Les difficultés rencontrées étaient sur l'élaboration des fiches de méthodes qui ont été un travail laborieux pour M. HAYE, ce qui a abouti à une version 3 relativement correcte. Cependant, cette version devra être améliorée à la suite du chantier test et des chantiers suivants. Ce dossier est très complexe en raison de sa spécificité et dangerosité. Il implique un suivi constant de la part du comité pour qu'aucune dérive ne subsiste. Les membres de la mission tiennent à remercier M. HAYE pour sa disponibilité, même très tardive, et surtout le docteur GAY qui, par ses remarques, questions et affirmations, nous a orientés plus facilement dans nos recherches. La possibilité d'une mise en place de ce chantier test ne peut être réalisable qu'en présence des membres de la mission, avec un suivi permanent sur sa mise en place. La réalisation de ce chantier test ne peut pas donner aval à d'autres chantiers. Je vous remercie. »

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Merci, monsieur REPILLET pour ces points très précis et très clairs. Je passerai la parole au directeur d'établissement évidemment pour essayer de vous donner une réponse. Monsieur NOEL.

M. Maurice NOEL (UNSA-Ferroviaire) procède à la lecture de la déclaration suivante :

« Monsieur le président,

Mesdames et messieurs les élus,

Nous ne sommes pas réunis pour évoquer une cinquième année blanche sans augmentation générale des salaires. Nous ne sommes pas non plus réunis pour parler des cadences infernales imposées à nos collègues, travaillant six nuits d'affilées et dix heures par nuit. Par contre, nous sommes bien consultés sur la possibilité de faire travailler l'équipe RPM au milieu amianté. Que dire du rôle des élus CSE de la ZDP NEN vis-à-vis du sujet amiante, si ce n'est rien ou presque rien ? Il n'est pas au rendez-vous faute de professionnels en la matière. Nous

avons étudié le document qui a été remis sous forme papier à chacun des représentants syndicaux. Il paraît semblable à celui présenté il y a quelques mois. Il en ressort pour les agents RPM une nouvelle complexité accrue à travailler en milieu amianté, avec des temps de travail réduits et des difficultés à accomplir les différentes tâches. Raison de plus pour que ces agents n'aient pas à subir de pressions durant leur travail, avec toutes les pauses réglementaires.

Concernant les mesures d'empoussièrement, il conviendra de les réaliser avant tout mode opératoire, et avec une transparence totale vis-à-vis de tous les intervenants : agents RPM et membres de la CSSCT concernés. Conformément à l'article L.4141-1, l'employeur devra informer chacun des intervenants des risques encourus. À cet effet, notre délégation demandera la fourniture du document unique d'évaluation des risques professionnels modifié en conséquence, et qui viendra alimenter le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Dans notre travail de suivi, il conviendra de juguler tous les problèmes rencontrés, en associant systématiquement les membres de la CSSCT, en alternant RPM. Dans l'éventualité d'une acceptation de ce nouveau mode expérimental, et selon les élus UNSA-Ferroviaire, il faudrait missionner durant les premiers mois les membres de la CSSCT concernés. Leurs membres devront recevoir rapidement les formations et sensibilisations indispensables pour monter en compétence dans les domaines de l'amiante. Pour toutes ces raisons, la délégation ne prendra pas part à la consultation sur ce sujet, en veillant à ne pas nous opposer à cette expérimentation. Nous vous remercions de votre écoute. »

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Merci, monsieur NOEL. Monsieur MUTEL, vous avez demandé la parole.

M. Jean-Marie MUTEL (CGT) procède à la lecture de la déclaration suivante :

« Depuis la réunion du CSE du 21 mai, les modes opératoires des interventions de réparations des ponts métalliques contenant des matériaux amiantés ont évolué de façon positive. Comme quoi, prendre le temps du dialogue, de l'échange peut permettre d'avancer pour que les conditions de travail des agents s'améliorent, et que leur santé ne soit plus altérée. En plus, monsieur le président, cela vous aura permis de remplir vos obligations d'employeur. Améliorer le protocole initial n'était pas du luxe. Les agents RPM ont un travail pénible. Ils sont soumis à de nombreux risques : le plomb ; le travail en hauteur ; les environnements bruyants ; le travail en extérieur. L'arrivée de ce nouveau risque amiante est donc une contrainte supplémentaire pour un métier déjà pénible. Il faut donc que l'organisation que vous mettez en place soit sans faille, claire, efficace, et avec le minimum de risque et d'exposition. C'est ce que s'est évertué à faire la mission. C'est ce qu'a fait le médecin du travail. À la suite de la mission, des améliorations ont été apportées, comme le remplacement des masques à ventilation individuelle par des masques à induction d'air, comme la création de modes opératoires en fonction des différentes tâches des agents RPM, également un certain nombre d'autres points. Votre document version 3 a donc été envoyé au CSE pour que nous puissions prendre connaissance du sujet. Vous nous consultez ce jour, comme indiqué dans l'ordre du jour, sur l'expérimentation de votre mode opératoire que vous allez expérimenter sur un chantier test. Ce chantier test en appellera sûrement d'autres. Ils devront vous permettre d'améliorer encore vos protocoles. Protocoles qui nous interrogent notamment. Que se passera-t-il en cas d'aléas sur un chantier ? Votre procédure nécessite d'être clarifiée et complétée. Comment seront organisées les pauses et quelles durées ? Comment seront contrôlées les températures qui permettent de définir les durées de vacations ? Combien de chantiers tests seront organisés ? Combien de mesures sur chaque chantier seront faites ? Il est clair que les protocoles

évolueront, s'amélioreront, enfin nous l'espérons, en fonction des résultats, des constatations, des problèmes rencontrés lors de vos chantiers. Ils seront peut-être également améliorés par les remarques de l'inspection du travail. Par conséquent, nous n'en sommes qu'au début d'un processus. La mission est donc toujours en cours. Le chantier test doit donc bien avoir lieu et les membres de la mission doivent y être conviés. Au vu de ces éléments, la délégation CGT n'est pas en mesure de donner un avis sur ce sujet. D'autant plus que nous n'avions pas les commentaires écrits du médecin. »

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Merci, monsieur MUTEL. Monsieur CATIAU.

M. Bruno CATIAU (UNSA-Ferroviaire) : Je n'ai pas de déclaration au nom de ma délégation, mais je vous fais part simplement de notre extrême difficulté à nous positionner sur un sujet inévitablement qui est difficile pour nous. Il y a un vœu de SNCF Réseau de rassembler les familles M&T et Circulation. Malheureusement, je suis obligé de vous dire qu'on en voit le résultat. Nous sommes en difficulté, je ne tourne pas autour du pot, monsieur le président. J'ai juste quelques questions précises à poser au directeur d'établissement. En l'occurrence, est-ce que les ÉPIS tiendront compte de la morphologie inévitablement différente de chacun des agents ? Sur le sujet de la gestion des déchets, je cite : *chaque mode opératoire doit détailler les procédures de la gestion stockage, traçabilité, certificats d'acceptabilité auprès de la société qui prend en charge les déchets*. Est-ce que ces éléments seront intégrés ? J'ose espérer que oui. J'ai juste une question s'agissant du document signé par le médecin-référent. Il est mentionné à chaque page tout en bas de *rappels de la conduite à tenir en cas d'aléas, pas de respecter le mode opératoire*. Là, j'ai besoin d'un éclairage. J'ai du mal.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je comprends que c'est une faute de frappe. *En cas d'aléas, ne permettant pas de respecter le mode opératoire*. Ça a été dit par le docteur. Il a dit qu'il fallait que les agents sachent ce qu'ils avaient à faire en cas d'aléas ne permettent pas de respecter le mode opératoire. Monsieur PINOT a demandé la parole.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Pour être clairs et un peu répétitifs par rapport à ce matin, nous rappelons pour la délégation SUD-Rail qu'on est pour l'internationalisation et même la réinternalisation d'un maximum de services. Le sujet que l'on traite aujourd'hui en fait partie. Malheureusement, au vu des documents tardifs qui nous ont été remis ce jour, et l'on ne pourra pas nous taxer de mentir sur le sujet à la vue de la date de signature du médecin, on arrive à se demander si l'avis défavorable n'a pas été barré avant qu'il ne signe quoi que ce soit tellement ça paraît systématique, contrairement au copié-collé du rappel de la conduite qui est différente d'une page à une autre. Ce document prouve la précipitation. Ce qui est signé, le docteur qui est parti va devoir refaire ce document, certainement à une autre date puisqu'il était occupé apparemment, donc il n'est plus dans nos murs. On ne peut que ne pas voter malheureusement aujourd'hui tant que l'on ne pourra pas analyser ces documents, avoir un dossier complet, avec des choses acceptables. Dedans, on voit qu'il y a de la précipitation. On a un petit doute sur l'organisme qui a été choisi. Nous espérons que l'article R.4412-103 du Code du travail est respecté, et que l'entreprise qui a été choisie est bien indépendante tel que le Code du travail le prévoit, par rapport à monsieur JACQ, j'espère que l'expertise n'appartient pas à un manque de sa famille et que c'est réellement indépendant. Nous aimerions avoir confirmation pour savoir si de ce côté-là le Code du travail a bien été respecté. C'est malheureux. On demande à ce que la consultation soit repoussée pour que l'on puisse continuer à travailler sereinement sur le sujet. Nous espérons que la mission sera reconduite et que les agents missionnés continuent à travailler sereinement, parce que c'est un gros sujet. Pour notre délégation, on ne va pas mentir, pour rejoindre ce qui a été dit précédemment,

l'amiante on la découvre pour beaucoup d'entre nous, ça n'est pas un sujet facile. On s'y met, on n'est pas des experts et avoir un tel document, l'avis médical remis sur table ne nous permet pas de nous positionner sereinement. On a aussi besoin d'avis extérieurs, d'experts au sein de notre syndicat.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Merci, monsieur PINOT. Monsieur SENS.

M. Dominique SENS (CGT) : Oui. Des très longs débats que l'on a eus depuis quelque temps sur ce sujet, je retiens que le médecin conditionne son avis favorable. Nous avons maintenant son avis par écrit et les conditions de l'avis favorable. Nous voyons aussi que l'enquête émet plusieurs préconisations qu'il va falloir suivre, et que le coordinateur de CSSCT questionne davantage. Consciente des enjeux des évolutions de ce dossier et des conséquences d'une abstention ou de son interprétation, la délégation CGT ne prendra pas part à ce vote, en rappelant que cette expérimentation appelle la vigilance de tous et interpelle particulièrement la responsabilité de l'employeur.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je vous remercie. Je vais passer la parole à monsieur CREMIEN, directeur d'établissement pour qu'il nous donne quelques éléments rapides, parce qu'il y a beaucoup de choses qui ne vont trouver leur réponse que dans la pratique du chantier test qui s'effectuera évidemment en transparence vis-à-vis de la mission qui continue à être missionnée — ça va sans dire, mais ça va mieux en le disant — tant que nous ne sommes pas arrivés à la décision finale. Je vais lui demander de nous donner des éléments de réponse de principe.

M. Olivier CREMIEN : Dans ce chantier test, nous sommes assistés comme vous l'avez indiqué par une société d'ingénierie qui a l'agrément COFRAC, JACQ INGÉNIERIE, et qui figure au contrat-cadre, dont le nom nous a été donné par l'ingénierie, puisque vous savez que notre donneur d'ordres c'est DGII sur ce sujet. Ils nous accompagnent et ils définissent la stratégie d'échantillonnages dont on a parlé ce matin. Concernant tout ce que l'on a pu identifier comme EPI, on va véritablement les mettre en pratique. Normalement, ils sont ajustés à chaque morphologie, mais vous avez vu que l'expérimentation va nous permettre d'ajuster certains temps, les temps de pauses, mais aussi les temps d'habillage. Là, on est sur un forfait de 15 minutes. Je pense que c'est également un point qui va varier. On va le faire dans ces conditions de jour avec une météo que l'on ne connaît pas encore aujourd'hui. Ça rentrera en ligne de compte. On a aussi la possibilité de le faire de nuit. C'est un sujet que l'on abordera en fonction de la situation. Concernant la gestion du stockage, les RPM sont assez habitués à cette gestion de stockage de matériaux toxiques puisqu'on le fait déjà avec le plomb. Les processus sont à peu près similaires. Ça n'est pas la même matière toxique, mais c'est le même procédé. Là, c'est quelque chose qu'on a l'habitude. Sur l'expérimentation, au départ, quand on avait présenté le dossier pour la première fois, on envisageait deux chantiers tests. Je pense qu'on fait celui-là qui présente des caractéristiques qui vont nous permettre de tester les modes opératoires sur sept opérateurs. Je pense que le prochain chantier sera également à considérer comme un chantier test, mais je ne veux pas non plus préjuger des conclusions. Pour l'instant, on est vraiment dans une expérimentation et l'on se donne la capacité d'ajuster nos modes d'action en fonction de ce que l'on va découvrir.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Monsieur PINOT.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Ça manquait un peu de précision, donc je vais reposer la question. On ne doute pas que l'entreprise qui a été prise ne faisait pas partie de l'accord-

cadre. La question était de savoir si l'entreprise qui a été choisie, qui fait partie de l'accord-cadre, est bien indépendante par rapport aux personnes qui traitent de ce sujet, qui ont pu donner des avis, qui ont travaillé sur ce sujet, qu'elles sont bien indépendantes de l'entreprise qui a été choisie. Voilà la question. Est-ce qu'il n'y a pas de liens familiaux avec qui que ce soit ?

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Si la question est aussi précise et qu'il faut faire une enquête sur les lieux familiaux, je propose qu'on regarde cette question explicitement. Je suppose que les entreprises sont tenues de faire une déclaration d'indépendance. S'il avérait que ces conditions n'étaient pas remplies, évidemment on en changerait. Je m'engage là-dessus en tant que président. À ce stade, je voudrais résumer les débats. Je déplore, comme vous, que la gestion collective du temps n'ait pas permis d'avoir plus tôt l'avis du médecin sur ces modes opératoires. Ceci étant, vous avez ces avis sur table. Je pense qu'ils sont clairs. On a un travail qui date maintenant de plusieurs mois, qui a été amorcé et présenté une première fois ici en CSE au mois de mai. Il a donné lieu à une mission votée par ce comité qui a fait progresser, ça a été rappelé par les uns et les autres, la définition des modes opératoires. Je crois que l'on a aujourd'hui des modes opératoires qui ont bien évolué. À travers la mission des membres du CSE, ils sont montés en compétence sur ce sujet difficile qu'est l'amiante. Il n'y a pas beaucoup parmi de nous de personnes expertes, mais ça n'est pas anormal que l'on soit collectivement à monter en compétence, comme au fur et à mesure qu'il peut y avoir des technologies, on a tous à monter en compétence, tout comme les dirigeants de l'entreprise. Je crois que l'on a maintenant les conditions pour que, sous le contrôle de la mission de la CSSCT et de l'Infralog national, l'on puisse réaliser cette expérimentation à travers un chantier test, après quoi on aura à en faire le retour d'expérience. Il faut voir s'il faut un ou plusieurs chantiers tests en fonction de ce que l'on aura trouvé.

Dans ces conditions, et il y a bien entendu les déclarations, les regrets de telle ou telle délégation qui pense ne pas pouvoir prendre part au vote, je vous propose toutefois de vous proposer sur la réalisation du chantier test à Ocquerre qui a été décrit par le directeur d'établissement, avec application des modes opératoires qui ont été discutés, avec le groupe de travail, présenté au médecin, en tenant compte des remarques du médecin sur ces modes opératoires, et en maintenant la mission. L'entreprise prend en charge sa part parce que les agents de la mission sont dégagés pour cette mission, et en la maintenant pendant tout le chantier test et son retour d'expérience. Ensuite, nous verrons en fonction de l'évolution du sujet, mais la mission est évidemment maintenue pendant au moins le chantier test. Dans ces conditions, je vous propose de voter. Qui est pour favorable à la réalisation de ce chantier expérimental ? Qui s'abstient ? Nous avons deux abstentions. Qui est contre ? Je constate qu'une grande partie des élus n'a pas pris part au vote, ce qui équivaut à un avis défavorable. Je note cet avis, et j'aurais à prendre la décision quant à la réalisation de ce chantier test. Monsieur le Secrétaire.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Vous observerez quand même qu'à travers l'intervention des organisations syndicales, l'abstention n'a pas été retenue puisqu'elle peut être considérée comme un vote défavorable. Le fait de ne pas prendre part au vote, c'est aussi pour peut-être ne pas bloquer. J'ai aussi entendu certaines organisations syndicales dire qu'elles sont plutôt pour l'internalisation ou la réinternalisation de ces charges vers les cheminots. Je pense que cette absence de participation au vote doit être prise en compte.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je prends bonne note, Monsieur le Secrétaire. Je vous remercie tous, parce que je pense que la mission qui a été mise en place, le travail qu'elle

a fait, les débats que nous avons eus ici, permettent aujourd'hui d'aborder ce sujet de façon beaucoup plus mature. Évidemment, nous avons en tête la charge de travail, ça a été rappelé, mais évidemment dans un tel chantier la sécurité de nos collègues avant tout de l'Infralog national. Je remercie le directeur d'établissement. Monsieur STIEGLER, mais si l'on n'est pas dans l'ordre du jour, je vous demande d'être rapide.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : Je vais être rapide et je trouve dommage d'en parler dans cette instance, mais parfois, quand il y a un désaccord, il faut en parler. La CFDT a été reçue en DCI le 21 décembre 2018 par vous, monsieur. Il y avait plusieurs demandes, dont une qui était l'accès au code du pass Carmillon pour les conducteurs de l'IRIS. La réponse à cette question écrite, c'est la DCI on est d'accord, c'est : *le pass Carmillon peut être activé par le pôle local. Les demandes sont à mettre en œuvre sur demande par le DPX.* Trois, quatre mois après, il n'y avait toujours rien. On avait discuté ensemble en off. Vous m'avez expliqué que M. RAPOPORT n'était pas d'accord pour que l'on donne le code aux agents de l'IRIS. Ce sont les propos qui ont été dits. Monsieur RAPOPORT n'est plus dans l'entreprise. La problématique, c'est que c'est une demande qui coûte zéro euro à l'entreprise. Le fait de ne pas l'avoir, à certains moments, ils n'arrivent pas à rejoindre leur rame. Ils se stressent pour accéder à leur rame et ils pénalisent l'entreprise s'ils sont en retard. Vous êtes directeur d'un établissement de mille salariés, je pense que c'est votre devoir de répondre favorablement à cette demande. Il y a d'autres demandes où l'on peut être en désaccord, mais celle-là, vous êtes obligé d'y répondre. Ça coûte zéro euro à l'entreprise. C'est pour le bien-être des agents et pour le bien-être de l'entreprise. Ça n'est pas une demande inconsidérée, et l'on vous demande une réponse aujourd'hui. Merci.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je vais passer la parole au directeur d'établissement, mais je voudrais dire qu'on est une entreprise dans laquelle il y a des répartitions de responsabilités, des règles, et qu'un directeur d'établissement n'a pas nécessairement la main sur tous les domaines, en particulier les règles d'habilitations en matière de sûreté. Je voudrais que ça soit clair. Ça n'est pas parce qu'Olivier CREMIEN est directeur d'établissement, d'un grand établissement, qu'il a des délégations de ma part, qu'il a toutes les délégations de toute l'entreprise sur tous les sujets. Il faut être clair là-dessus. Je lui passe la parole.

M. Olivier CREMIEN : Effectivement, on s'est vu sur le sujet. C'est un vrai sujet qui ne concerne pas qu'IRIS, puisqu'il concerne tous les engins spéciaux. Il y en a 150 à l'Infralog national. La problématique d'accès aux emprises, à des heures qui ne sont pas des heures habituelles, pose difficulté. On a trouvé la parade depuis sur la plupart des situations et des engins, c'est-à-dire que ça nécessite de prendre parole avec l'Infrapôle territorial et d'habiliter chaque agent pour un site. On ne peut pas les habilitier sur l'ensemble du territoire, je n'en ai pas le pouvoir, mais je peux auprès de chaque infrapôle concerné faire la démarche. C'est ce que l'on fait pour chaque agent auprès de chaque pôle. Il faut veiller à ça. On a une parade pratique. On a simplement deux sujets sur IRIS, c'est le fait de pouvoir entrer et sortir sur un quasi à Paris-Est et Paris-Gare-de-Lyon, puisqu'on a deux crochets longs, là où les agents peuvent éventuellement sortir du train pour aller faire un tour hors de la gare et revenir. Là, quand les portiques ne sont pas accessibles, là ils ne peuvent pas puisqu'ils n'ont pas ce fameux code roulant. C'est la raison pour laquelle, pour l'instant, on n'a pas de solution pratique comme celle du pass Carmillon. On leur demande de se brancher avec le conducteur de la rame pour sortir et avec un agent d'escale pour entrer, mais c'est vrai que ça peut poser des difficultés dans le circuit IRIS. Ça n'est pas satisfaisant pour l'instant. On essaye de trouver une procédure plus efficace.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : Vous savez, quand ça n'est pas satisfaisant, il faut que ça devienne satisfaisant... Vous dites qu'ils n'ont pas d'heures normales de travail. Tous les conducteurs de train, c'est 24 heures/24. Ils y ont droit et pourquoi les agents de l'IRIS n'y auraient-ils pas droit ? Monsieur LARRIEU, je comprends très bien votre argumentaire, mais quand quelque chose est anormal, c'est votre devoir à vous et à vos équipes de rentrer dans la norme. Ça coûte zéro euro à l'entreprise, ce ne sont pas des voyous. Ils ne vont pas mettre des bombes dans les gares... Ils veulent travailler sereinement. Si un jour, il y a un conducteur qui provoque un accident, qui franchit un carré parce qu'il était sur sa machine, parce qu'il n'a pas eu accès au quai, qui sera le responsable ?

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Écoutez, monsieur STIEGLER, j'entends bien, vous êtes convaincant, je ne vous dis pas le contraire. Vous êtes insistant et convaincant. Ça n'est pas pour autant qu'on va trouver la solution aujourd'hui. Le directeur d'établissement continue à travailler. Je vais voir avec lui s'il peut nous donner des appuis, mais je n'ai à ce jour aucune garantie que les autorités en charge de ce type d'habilitations acceptent d'habiliter sur ce code d'autres personnes que des conducteurs. Les conducteurs sont amenés, du fait de leurs activités, à faire un usage beaucoup plus fréquent des passages de ces portiques automatiques. Je prends la question. On va continuer à y travailler. Aujourd'hui, on n'a pas trouvé de solution. Je le regrette, mais c'est comme ça.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : Je suis convaincant parce que j'ai raison, et quand j'ai raison je suis insistant. Après, il y a d'autres choses en parallèle dont je préférerais ne pas parler ici, mais qui sont totalement anormales.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Monsieur PINOT.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Sans entrer dans le vif du sujet, parce que ça n'est pas ici que ça peut se traiter, Monsieur MARTY, je vous avais demandé que l'on puisse se rencontrer sur une problématique subie par un agent. Tout à l'heure, vous m'avez confirmé que ça se ferait, mais on a abordé sur le temps. Vous m'avez dit que ça se ferait dans le courant de la semaine prochaine, chose que je peux tout à fait comprendre. Peut-être que votre service n'est pas suffisamment adapté par rapport à la ZDP. Par contre, j'ai une demande à vous faire, c'est ce que cette personne a reçu aujourd'hui en main propre une convocation à un entretien discipline pour le 10, donc mercredi 10 à 10 heures. Je serai son représentant pour l'accompagner, sauf que l'on est extrêmement pris aussi à cette période de juillet, parce que tout le monde claque ses réunions avant les vacances. Au-delà du fait que l'on est maintenant de se voir d'ici lundi ou mardi, et quoi que peu donner l'entrevue sur une poursuite ou non de ce dossier discipline, je vous demande que celui-ci soit décalé au 11 ou au 12.

M. Olivier CREMIEN : Si la date pose un problème, il n'y a pas de sujet pour différer ça au 11 ou au 12.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Ça sera fait en notant, monsieur PINOT, que vous êtes le représentant, que vous accompagnez la personne. La date sera évidemment concertée avec vous.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : D'accord. Ça n'est pas seulement la date qui pose problème, c'est pour ça qu'en aparté, je disais que si c'était maintenu après entrevue avec le RRH de la ZDP NEN, s'il y avait une obstination à maintenir ce conseil de discipline, que celui-ci peut se faire après le 10.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je pense qu'on n'en est pas à parler de conseil de discipline, monsieur PINOT. Il s'agit d'un entretien, vous l'avez dit. Je remercie Olivier CREMIEN pour sa participation. Monsieur le Secrétaire, je vous propose que l'on reprenne notre ordre du jour qui a été passablement bouleversé.

A – Approbation du procès-verbal du 21 février 2019

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Monsieur le président, on a un PV à approuver, celui du 21 février 2019 qui est le PV 3, pour lequel j'ai pris l'ensemble des observations des différents élus et RS. Je l'ai renvoyé pour approbation il y a quelques jours. Je vous demande de le mettre au vote.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Donc, je mets au vote le PV du 21 février 2019. Qui approuve ce PV ? 33 et le président.

Le PV en date du 21 février 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

L'approbation des autres procès-verbaux de l'ordre du jour est reportée à une date ultérieure.

B – Fonctionnement du CSE

B1 – Adoption du règlement intérieur du CSE

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Monsieur le président, j'en avais informé les membres du bureau en disant que vous avez envoyé le projet de RI, je l'ai survolé un peu pour vérifier qu'il était en adéquation. Le RI doit être en adéquation avec ce que nous avons signé dans l'accord. J'ai observé que ça n'est plus la trame proposée par l'ensemble des organisations syndicales, puisqu'elle reprend en partie une trame qui vous a été proposée par les OS, mais également une partie qui a été proposée par la direction. Je me suis adressé à vos services pour demander ce report au mois d'août, puisque de toute façon, dans la période et au vu des nombreux CSE organisés par vos services, il était impossible de se réunir pour discuter de ce RI. Je vous demande donc officiellement le report de ce point pour la plénière du mois d'août pour que l'on puisse s'organiser.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Très bien, je suis d'accord. J'accorde le report au mois d'août.

B2 – Désignation des RPX et membres des CSST manquants

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Il faut dire que dans la désignation des RPX et membres des CSST manquants, il y avait une demande qui avait été faite par l'ensemble des organisations syndicales, pour laquelle personne n'a pensé. C'était de mettre des suppléants comme on l'a fait pour les RPX. Vous n'êtes pas opposé à ça, sauf que ça ne rentre pas dans le cadre de l'accord. Je vous ai proposé de le mettre dans le RI, mais étant donné

que le RI est reporté, on ne pourra pas désigner les suppléants élus CSSCT aujourd'hui. Je vais vous faire part de la désignation des RPX manquants et des membres de CSST manquants.

Pour les RPX, il nous manquait un représentant de la direction de la ZDP NEN. Est proposé M. Laurent DAIME. Il manquait également un RPX à l'Infrapôle nord européen. Est proposé monsieur Franck DUNOGUES. Il manquait également un RPX à l'Infrapôle Nord-Pas-de-Calais. Est proposé monsieur Olivier PERRON. Je vous demande de faire voter ces trois désignations manquantes, dans le cadre des RPX.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Bien. Qui vote pour ? 34.

Ces désignations sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Concernant les RPX aux CSST manquants. Concernant le CSSCT 1, reprenant l'EIC Hauts-de-France et l'Infrapôle Nord-Pas-de-Calais, est désigné en suppléant, monsieur Hervé LESIEUX et monsieur Mickael GOMBET. Vous m'excusez pour la prononciation. Pour le CSSCT 2, qui reprend l'Infralog Nord-Pas-de-Calais, l'Infrapôle Haute-Picardie et l'Infrapôle nord européen, monsieur Anthony GIORGANNI. Je vous demande de bien vouloir voter ces membres de RPX suppléants aux CSSCT.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Qui vote pour ? 34.

Ces désignations sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

B3 – Désignation des référents CSSCT

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Je vais vous désigner pour un vote global l'ensemble des référents par CSSCT. Concernant la CSSCT 1 qui reprend l'EIC Hauts-de-France et l'Infrapôle Nord-Pas-de-Calais, monsieur Sylvain WAVELET. Concernant la CSSCT 2, qui reprend l'Infralog Nord-Pas-de-Calais, l'Infrapôle Haute-Picardie et l'Infrapôle nord européen, monsieur Laurent LANSIAUX. Concernant la CSSCT 3, qui reprend l'EIC LORCA et l'Infrapôle Lorraine, monsieur Antoine DI CARLO. Concernant la CSSCT 4, qui reprend l'Infralog Lorraine, l'Infrapôle Champagne-Ardenne et l'Infrapôle est européen, monsieur Denis DOUCET. Concernant la CSSCT 5, qui reprend l'EIC Normandie, l'Infrapôle Normandie et la Direction ZDP NEN, monsieur Mickael CHERIFI. Concernant la CSSCT 6, qui reprend l'EIC Alsace et l'Infrapôle Rhénan, madame Sylvie KAMMERER. Concernant la CSSCT 7, qui reprend l'Infralog national, monsieur Thierry REPILLET. Je vous demande de bien vouloir faire voter cette liste, monsieur le président.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je mets au vote la nomination de ces sept personnes comme référents des CSSCT. Qui approuve ces nominations ? 35.

Les désignations des référents CSSCT sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

D – Information du secrétaire

D1 – Désignation des membres des commissions

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Je vais vous faire lecture des membres de commissions qui ont été désignés par l'ensemble des organisations syndicales.

- Commission des activités sociales : président, monsieur Pascal GUELUY. Ensuite, madame Sabrina AOUADJ, monsieur Bellaredj BEN AMAR, monsieur Arnaud LLOPIS, madame Delizia MELONI, monsieur Sébastien CAILLE, monsieur Maurice NOEL, monsieur Éric DURIEZ et monsieur Guillaume CANTREL. Neuf sièges pour cette commission.
- Commission « prévention » : président monsieur Jean-Marie MUTEL. Ensuite, monsieur Mickael CHERIFI, monsieur Thierry REPILLET, monsieur Antoine DI CARLO, monsieur Sylvain WAVELET, madame Sylvie KAMMERER, monsieur Gael HALAS, monsieur Régis RAWOLLE, monsieur Pierre BERTRAND, monsieur Marc DERRIEN et monsieur Fabrice ROCHER.
- Commission « budget » : président, monsieur Renaud JUDENNE. Ensuite, monsieur Romain LEBRAS, monsieur Emmanuel DUFLOS, madame Florence POESY, monsieur Pierre BERTRAND, madame Sophie DEMARES, monsieur Martial DODELER, monsieur Manuel SEGATTO et monsieur Emmanuel STIEGLER.
- Commission économique : président, monsieur Christophe BONNESOEUR. Ensuite, monsieur Baptiste BAUZA, monsieur Gauthier OLZAK, monsieur Gauthier BRAUCKAERT, monsieur Bruno CATIAU, monsieur Benoît THEVENARD, monsieur Pascal SCHMITT, monsieur Ludovic BAETENS et madame Vanessa L'HOMEL.
- Commission « information-communication » : président, monsieur Nicolas BRASSART. Ensuite, monsieur Serge LUCAS, monsieur Édouard LECLERC, monsieur Julien TIMINI, monsieur Nicolas FURGAUT, madame Sylvie KAMMERER, monsieur Fabrice LECONTE, monsieur Philippe MARQUISE et monsieur Clément FLORENTIN.
- Commission « retraités » : président, monsieur Philippe MARQUISE. Ensuite, monsieur Anthony TRUFFIN, monsieur Éric GOIDIN, monsieur René LECLERC, monsieur Laurent LHEUREUX, monsieur Maurice NOEL, monsieur Gilles FRISCH, monsieur Jacky LIMOUSIN et monsieur Thierry DESBOEUF.
- Commission digitale : président, monsieur Pierre BERTRAND. Ensuite, monsieur Ludovic BOUR, monsieur Mathias DUBOURGUAIS, monsieur Gilles CERVELLIN, monsieur Philippe DUHAMEL, monsieur Philippe LAMANDIN, monsieur Adrien LEROY, monsieur Vincent LECOINTRE et monsieur Jean-Michel DE SOUSA.
- Commission « emploi-formation » : président, monsieur Aurélien ROBERT. Ensuite, monsieur Laurent LANSIAUX, monsieur Yannick LESAFFRE, monsieur Mickael CHERIFI, madame Amandine KRAEMER, monsieur Pascal SCHMITT, monsieur Régis

RAWOLLE, monsieur Bruno CATIAU, monsieur Gaël HALAS, monsieur Dominique DINE et monsieur David CANEVET.

- Commission « information aide au logement » : président, monsieur Pascal SCHMITT. Ensuite, monsieur Lucien MARCHAND, monsieur Christophe CALLAY, monsieur Baptiste BAUZA, monsieur Pierre BERTRAND, monsieur Éric MAURISSE et monsieur Marc SCHREIBER.
- Commission « égalité professionnelle » : président, monsieur Nicolas VUILLAUME. Ensuite, monsieur Didier MOLINER, madame Fanny PENAROYAS, monsieur Christophe MASSARO, madame Isabelle GUILHERME, madame Sophie DEMARES, madame Claire LE CESNE, madame Delizia MELONI, monsieur Sébastien CAILLE, madame Amélie COEPLER et madame Caroline LANTZ.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Y a-t-il des commentaires ? Je mets au vote la liste des dix commissions qui vient d'être présentée par notre secrétaire. Qui approuve ces nominations ? 35.

Ces nominations sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Monsieur le président, je rappelle à votre mémoire que vous devez organiser très rapidement, dès le mois de septembre, une réunion des commissions « emploi-formation », économique et « égalité professionnelle » dans le cadre du bloc 3 où l'on avait eu un manque de réponses. Je vous le rappelle simplement.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : C'est noté.

E – Informations à l'initiative du service

E1 – Information projet rhénan 2020

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je vous propose d'accueillir Jean NOE, qui est le remplaçant du directeur d'établissement de l'Infrapôle Rhénan. Monsieur le Secrétaire.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Je rappelle aussi que l'on a eu un débat assez houleux sur ce sujet, puisqu'à un moment donné, monsieur MARTY avait laissé entendre que c'était une première information. Je suis très satisfait de constater qu'il s'agissait bien une préinformation préalablement.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : J'espère qu'on n'a aucune ambiguïté là-dessus. Monsieur Jean NOE va venir nous présenter le dossier.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Nous n'y voyons aucun inconvénient, monsieur le président.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je rappelle que c'est un projet qui vise à faire évoluer l'organisation interne d'un établissement de M&T, en l'occurrence l'Infrapôle rhénan. Je

redonne bien le statut de ce projet. C'est un projet qui avait été lancé sous forme de réflexion par mon prédécesseur. J'ai trouvé ce projet intéressant et je l'ai confirmé en prenant mon poste, il y a bientôt un an. Il est bâti sur une démarche interne à l'établissement associant très largement l'encadrement de cet établissement. Cette démarche va vous être présentée rapidement, puisqu'on ne va pas relire le dossier. Vous avez eu, je pense, un dossier assez complet qui vous décrit l'organisation de cet établissement avant le projet, mais aussi les raisons pour lesquelles il est envisagé de le faire évoluer. Il vous décrit l'organisation après le projet. Je vais demander à monsieur NOE, qui est RDET remplaçant du directeur d'établissement, M. MERTEN étant en congé, de nous présenter de façon rapide les raisons qui ont conduit à cette évolution et la structure envisagée, après quoi on pourra passer aux questions. Monsieur ACHOUB.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Je ne veux pas que ça soit de façon rapide, mais de façon bien détaillée.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : J'entends, mais en même temps, je pense que l'on ne va pas relire le dossier. On va répondre aux questions évidemment, mais je pense que ça serait fastidieux de relire page par page le dossier. On va donner l'essentiel et l'on va évidemment s'efforcer de répondre à toutes vos questions.

M. Juan NOE : Bonjour à tous. Je fais essayer de synthétiser pour répondre ensuite à toutes les questions qui seraient susceptibles d'être posées. La construction de ce dossier a commencé l'année dernière en 2018, après avoir échangé avec l'encadrement, les agents et les équipes sur le fonctionnement de l'Infrapôle rhénan. Dans ce cadre, des groupes de travail ont été créés avec des lots, sur lesquels on a envisagé une autre structure de l'Infrapôle rhénan, une autre organisation pour mieux fonctionner, pour améliorer le fonctionnement. Cette démarche, en fin d'année 2018, est partie sur un projet de réorganisation de l'Infrapôle rhénan avec de nouvelles structures. Le gros du projet au travers de COPIL de l'Infrapôle rhénan, COPIL au niveau de la ZP, est en cours d'élaboration, par l'intermédiaire d'un groupe qui est constitué du chef de projet, donc moi, et des préfigureurs qui sont à confirmer, les futurs chefs d'unités des futures unités qui seront créées l'année prochaine.

L'objectif principal de ce projet, c'est de revoir l'organisation en partant du bas, c'est-à-dire des secteurs, des équipes des secteurs, puis de reconstruire au niveau des UP, puis des pôles. Les deux points prioritaires qui ont été identifiés pour recréer cet établissement, c'est de recentrer les DPX vers leur management de proximité. Les DPX n'ont cessé de croître et de grossir, avec des effectifs assez élevés. Ils ont été créés au départ avec ce mot de proximité. On va essayer de remettre ce mot à l'honneur en révisant les secteurs. On ne s'interdit pas de diminuer la taille des secteurs, en ayant des collectifs dans un dimensionnement un peu plus léger, moins d'effectifs, et en réalisant aussi les tâches que les DPX auraient à mener. On est parti d'une page blanche en se demandant ce que l'on donne aux DPX, en matière de travail et de charges. Arrivé à un certain niveau, on s'arrête pour essayer de transférer cette charge. Les premiers éléments ont montré, après avoir donné la liste des tâches affectées aux DPX à des DPX en poste, une diminution de 40 % de tâches par secteur SE, et à une diminution de 30 % de tâches par secteur voie. À cela, on a ajouté la diminution des secteurs, la taille des secteurs, donc le type d'installations et la nature des installations, afin là aussi d'améliorer leur maîtrise de leur patrimoine et la maîtrise de leur parcours. Moins d'agents, moins d'installations et une plus grande maîtrise de l'ensemble. C'est le premier objectif. À partir de là, qu'a-t-on fait des tâches restantes ? C'est principalement la maintenance lourde, la maintenance préventive conditionnelle lourde, c'est-à-dire remplacement de traverses, épuration, etc. On a

travaillé sur la création de secteurs « travaux de maintenance ». Attention, c'est « travaux de maintenance ». On va dire gros travaux de MPC. Ces secteurs seraient recréés au sein des unités, et dans ces unités, on mettrait l'ensemble des domaines : le domaine caténaire ; le domaine voie ; le domaine SE ; et le domaine SM. On aurait des collectifs qui seraient créés au sein de ces unités qui seraient des unités territoriales. On aurait donc trois unités territoriales dans lesquelles on regrouperait au niveau de ces secteurs l'ensemble des spécialités. Sont rattachés à ces unités les secteurs des différents DPX qui restent eux par métier. C'est le cœur du projet.

Ensuite, on a ajouté d'autres items qui seront notamment le travail sur les astreintes, en intégrant aujourd'hui en Alsace, ce qui n'est pas le cas alors que ça l'est dans d'autres infrapôles, les astreintes sécurité. Création de 10 tableaux d'astreintes sécurité afin d'alléger les sorties, et de garantir la disponibilité, augmenter la disponibilité des agents voie pour assurer la sécurité des autres intervenants, des autres acteurs lors des sorties d'astreintes. Ces astreintes sécurité ne sont pas uniquement ouvertes aux agents voie, elles sont ouvertes à toutes les spécialités. Voilà dans un grand résumé les objectifs principaux de ce projet.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : C'est effectivement très résumé, mais c'est ce qui était demandé. Je propose de vous passer la parole pour les questions. Monsieur ROBERT.

M. Aurélien ROBERT (CGT) : Je voudrais d'abord souhaiter la bienvenue à monsieur NOE, qui est de retour parmi nous, au sein de la SNCF après avoir fait un petit séjour chez SFERIS, réputée pour son management par la peur.

M. Aurélien ROBERT (CGT) procède à la lecture de la déclaration suivante :

« Pour la CGT, ce projet n'est pas clair, insuffisamment chiffré. Certes, les vœux exprimés, notamment alléger la charge de travail des DPX que vous avez surchargée est louable. Mais quand on essaye de relier entre eux tous les éléments du dossier, on ne voit pas franchement d'améliorations. Et pour cause, aucune étude sur la baisse des effectifs de ces 20 dernières années n'apparaît. La création d'unités territoriales, avec groupes de travail, et maintenance multimétier nous fait craindre un accroissement de la polyvalence. Les redécoupages nous font également craindre un nouvel abaissement du nombre de brigades que vous avez appelé ici « collectifs ». Vous faites plusieurs fois dans ce dossier le constat du manque de concordance et d'homogénéité. C'est bien à cause d'un nombre important de restructurations, de réorganisations, et de suppressions, que nous nous retrouvons dans cette situation. Vous voilà, à force de baisse d'effectifs, en train de perpétuellement vouloir adapter la main-d'œuvre aux nouvelles situations dictées par la Direction générale, le ministère des Transports ou encore même, si rien ne vous y contraint, aux directives européennes. Les conséquences pour les personnels au niveau des RPS n'en seront que plus lourdes, et donc le progrès social absent. Dans ce dossier, nous constatons aussi qu'aucune référence sur la sous-traitance n'est faite. Elle est pourtant de plus en plus sollicitée et le sera encore plus. Dans ce dossier, aucune référence non plus à l'UP Travaux, si ce n'est à la page 32 où il est dit que l'UP Travaux ne sera pas impactée. Pourtant, il faudra bien nous dire comment ces entités vont s'articuler dans le projet 2020. Vous n'expliquez pas non plus la recrudescence du travail de nuit pour ces agents, qui devrait pourtant être largement en augmentation, mais la palme de la palme revient à l'emploi. Nous n'avons pas besoin d'aller très loin dans la lecture du document pour comprendre que vous vous moquez de nous, puisque vous vous contredisez dès la page 5 et le paragraphe 2.1 où vous dites : cette évolution est conduite sans variation de la somme des emplois du CO.

Pour finalement, ouvrir la porte aux suppressions de postes cinq lignes plus bas en écrivant que : ceci ne signifie pas que le CO de l'Infrapôle n'évoluera pas dans les prochains mois. Par un tour de passe-passe, vous arrivez au 2020 au même CO qu'en 2019, soit 719 agents. Au vu de la qualité de réalisation des documents, de manière à noyer le poisson, il devient invérifiable, et l'on ne s'y retrouve pas. Cependant, nous constatons d'ores et déjà la suppression de quatre agents voie sur le collège exécution et quatre agents caténaires. Comment expliquer l'augmentation de 21 qualifications E ? Ceci ne correspondrait-il pas à l'objectif de l'entreprise de dédier des agents uniquement à l'encadrement des entreprises sous-traitantes et l'augmentation de l'externalisation ? Comment allez-vous répartir les agents déjà en équipe ? Volontariat, mutation forcée, chantage à l'emploi... Les cheminots du site, avec la CGT, continueront de se battre pour que leur avenir ne se vive pas sans eux, mais avec eux et sans chantage à l'emploi ni dégradation de leurs conditions de vie et de travail. Merci. »

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Merci, monsieur ROBERT. Je propose que l'on prenne plusieurs interventions et que Jean NOEL donne les éléments de réponse. Monsieur NOEL.

M. Maurice NOEL (UNSA-Ferroviaire) : Je ne vais pas faire de déclaration comme la CGT. Je vais directement partir dans les questions. Est-ce que le document reçu sur la BDES est le dernier à jour ? Les dates pour la commission extraordinaire sur le suivi de l'audit RPS données aux RPS, dans quel temps comptez-vous réunir cette instance à la suite de cet audit ? Quels sont les agents questionnés pour répondre aux questions de l'audit ? Comment ont-ils été choisis ? Au niveau du CO, j'ai noté une différence : réduction d'une qualification H et augmentation d'une qualification F, on fait une réduction de quatre qualifications E, on fait une réduction d'une qualification D et de trois qualifications C. Comment voulez-vous que les agents à la qualification B voient leur avenir alors que vous supprimez les postes à C et à D ? Explications de différentes lignes du tableau du CO. Sur le tableau d'astreinte, quels sont les nombres du tableau d'astreinte pris en compte ? Ça sera tout pour l'instant.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je n'ai pas bien compris votre avant-dernière question.

M. Maurice NOEL (UNSA-Ferroviaire) : Dans le tableau de CO, il y a deux nombres. Il y a un nombre et un nombre à côté, avec une indication, mais je ne l'ai pas comprise.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : On va essayer d'y répondre. Merci. Madame LANTZ.

Mme Caroline LANTZ (CFDT) procède à la lecture de la déclaration suivante.

« Comme nous avons déjà pu l'exprimer, lors du CSE du 21 mars 2019, la délégation CFDT Cheminots ne peut que retrouver dans ce projet les trois anciens supprimés en 2010. Moins de dix ans après, force est de constater que la construction actuelle de l'Infrapôle rhénan n'est pas concluante. De ce fait, il est réalisé une renaissance des d'un autre nom. Ce point à l'ordre du jour est la présentation d'un catalogue de bonnes intentions, entre la libération du temps pour les DPX, des actions concrètes concernant les formations, la création de correspondants outils digitaux au sein des unités, etc. Toutes choses dont la CFDT Cheminots fait état régulièrement. La CFDT Cheminots ne peut qu'approuver cette libération de temps pour les DPX. Cependant, nous nous inquiétons de la manière dont celle-ci sera faite. Le soulagement de 41 % du temps pour la filière SE et 28 % pour la filière voie nous paraissent des

engagements bien optimistes. Au regard des diagrammes présentés, nous constatons que les DPX effectueront moins de missions de veille et vérification. Comment sera-t-il possible d'effectuer moins de veilles des agents alors que des actions concrètes concernant une amélioration de la formation sont également tenues ? Nul n'est censé ignorer que les veilles sont également un moment privilégié d'échanges pédagogiques entre les agents et leur hiérarchie.

Pour nous permettre de mieux comprendre les futures charges de travail des DPX, la délégation CFDT vous demande les fiches de poste des DPX qui semblent établies depuis le mois de juin, au vu du calendrier du projet. À propos des correspondants des outils digitaux, nous nous interrogeons sur la réelle mise en place, et surtout les moyens mis à leur disposition pour leur permettre de travailler dans de bonnes conditions. En effet, seront-ils formés aux outils ? Auront-ils du temps de libérés pour effectuer leurs missions ? Le pôle RH, complètement transparent dans ce dossier, ne semble pas touché. Cependant, nous nous interrogeons sur les missions des GU qui n'auront plus les mêmes interlocuteurs. Qu'en est-il de l'évolution des postes du pôle administratif ? En parallèle, nous souhaiterions vous alerter sur un procédé qui nous semble sujet à question. Il est demandé aux ATU de l'établissement d'être agent sécurité pour permettre d'effectuer des missions d'annonces. Ces postes ont souvent permis à des agents en situation d'inaptitude d'être reclassés au plus proche du terrain.

À travers cette réorganisation, nous nous inquiétons si cette particularité, pour le moment isolée, va s'étendre. Monsieur LARRIEU, nous sollicitons votre avis sur ce point. À travers la problématique de l'externalisation, nous découvrons qu'une volonté d'augmentation de chantiers clés en main est attendue. Cependant, la CFDT Cheminots s'interroge toujours sur la responsabilité civile de l'agent signant les réceptions de travaux. Surtout au vu des finitions réalisées pour ces chantiers. À titre d'exemple, accepteriez-vous que l'ouvrier qui vient effectuer des travaux à votre domicile laisse tous les déchets sur place à la fin de sa mission ? Accepteriez-vous de faire une retouche de peinture à la fin de sa mission ? Accepteriez-vous de n'obtenir aucune garantie de l'installation posée ? Ce dossier déclare s'appuyer sur le résultat de l'enquête ALLURE.

Nous ne pouvons que constater que les établissements disposent donc des résultats spécifiques, et nous demandons à les obtenir. Comment pouvons-nous être informés d'un dossier sans en avoir toutes les pièces ? Afin que la délégation CFDT Cheminots puisse se positionner clairement sur ce dossier, nous souhaiterions obtenir des garanties. Qu'en est-il de la déqualification des postes, la suppression des points d'entrées des agents, la mutation forcée en cas de manque de volontaires, l'effectif suffisant pour tenir l'astreinte dans de bonnes conditions, etc. ? La CFDT Cheminots reviendra vers l'Infrapôle rhénan afin d'obtenir des engagements concrets sur toutes les problématiques que pose cette nouvelle réorganisation de l'établissement. »

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Merci, madame LANTZ. Monsieur JUDENNE.

M. Renaud JUDENNE (CGT) : Oui, je vais faire court. Tous les cheminots qui au moins cinq ans d'ancienneté dans l'entreprise savent très bien dès qu'il y a une restructuration, c'est pour supprimer des postes, que ce soit dans les gares, dans les guichets ou dans les équipes. Mais il y a deux ou trois choses qui me font rire. Je ne vais pas revenir sur tout le document, mais au paragraphe 2.2, il y a un truc qui me choque. *C'est la ligne guide est de faire évoluer l'organisation notamment en améliorant les synergies entre métiers [...] agissants sur les*

dysfonctionnements actuels. J'aimerais bien que vous fassiez la liste de tous les dysfonctionnements, si des choses sont à améliorer. Peut-être que l'on pourrait faire autrement. Et il y a une chose qui m'a fait bondir. Vous avez parlé d'astreintes sécurité. Je connais l'astreinte. Ça m'arrive d'être d'astreinte. Je suis annonceur. J'assure la sécurité des agents de l'électricité quand ils sortent, mais une astreinte sécurité, est-ce que vous pouvez m'en dire plus à ce sujet ? Ça serait rigolo...

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Monsieur PINOT.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : En effet, ça nous est arrivé de SFERIS, ça fait peur... On nous parle de réunions de travail, mais on n'a jamais copie de ces réunions de travail sur les personnes qui ont pu y participer, ce qu'il a pu en ressortir, des questions posées et des réponses obtenues, etc. On aimerait savoir comment au fur et à mesure vous avez organisé ça et principalement qui y participe. Peut-être que monsieur le RH va nous sortir sa petite phrase magique, mais encore une fois, est-ce que le RH 805 a été globalement et dans son ensemble respecté, quand une réorganisation est effectuée ? Est-ce que des élus du CSE ont participé à ces groupes de travail pour amener un peu leur expertise en tant que préventeurs ? Avant, c'était les CHSCT, aujourd'hui ce sont les élus du CSE. J'aimerais savoir si, dans votre établissement, vous avez mis en place des cahiers d'expressions des salariés. Si oui, est-ce que des questions ont été posées sur le projet ? Si oui, nous aimerions aussi en avoir note dans ce qui nous est présenté. Pour faire notre travail syndical, et en pleine période de restructurations, de fusions, de réorganisations pour le bien-être, Monsieur le président, mis à part si l'on ne nous aurait pas tenus informés, il existe des IFS.

On peut se rendre sur le site, en prévenant, ça fait partie des obligations de l'employeur. Vous ne nous avez pas contactés. Je suppose qu'il n'y en a pas eu de mises en place, parce que notre organisation syndicale n'a pas été contactée pour que l'on puisse voir ensemble des dates. Quand tout ça sera-t-il mis en place ? En espérant que ça n'est pas déjà mis en place sans être au courant... Quand il y a de tels sujets, il est important de pouvoir tenir des HIS et de recueillir le sentiment, le ressenti des agents, pour que l'on puisse faire remonter comme il se doit, dans les instances, les problématiques qui peuvent être soulevées lors de ces HIS. On donne de l'information, mais on en reçoit beaucoup aussi. Est-ce que les DU ont été modifiés ? S'ils ont été modifiés, il faudrait nous les présenter pour voir comment ont été pris les différents changements par rapport aux postes. Voilà pour le moment.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Merci, monsieur PINOT. Monsieur COLOTTE.

M. Sébastien COLOTTE (UNSA-Ferroviaire) : J'aurais un ensemble de questions sur la partie relative au traitement de l'astreinte qu'on retrouve en pages 18 et 19. *Dans les objectifs, on a conservé une astreinte technique par métier*. J'ai envie de dire : LOL. Pourquoi est-ce que ça doit être un objectif ? C'est le fondamental de la maintenance des travaux. Une astreinte technique par métier, c'est juste la base de la maintenance. Je ne vois pas comment ça peut être un objectif, puisque c'est incontournable. Second point. Sur la cartographie, il y en a qui sont complètes sur pas mal de choses, mais il manque la cartographie des astreintes. Est-ce qu'elles collent exactement aux secteurs actuels, aux équipes actuelles ? Si tel est le cas, je ne m'y retrouve pas trop, puisqu'il y aurait 11 tableaux, mais je ne les retrouve pas. Je le rappelle, mais les astreintes ne devraient pas être dimensionnées par une cartographie kilométrique, mais par un nombre de sorties. Pour avoir participé à plusieurs négociations de restructurations, notamment du tableau d'astreinte, on sait bien qu'un secteur qui sort quatre fois dans l'année et un secteur qui sort quatre fois par jour, on a beau parler de kilomètres, il y

a des secteurs plus sollicités que d'autres. Il est dommage de ne pas avoir dans l'historique, que l'on a facilement maintenant, une cartographie par nombre d'incidents, et donc par nombre de sorties. Ensuite, dans les objectifs, il est écrit qu'un *autre objectif de cette réorganisation est d'éviter de cumuler l'astreinte et les travaux de nuit*.

Heureusement, puisque ça devrait être interdit. Il n'est pas concevable, de façon humaine, d'être sur un chantier, de réaliser une tâche, et d'être appelé pendant cette tâche sur un dérangement. C'est une chose que l'on martèle en permanence et que l'on a martelée pendant des années. Un agent ne peut pas être de travail de nuit et d'astreinte, tout simplement parce qu'il ne peut pas se couper en deux. Auquel cas, quel choix fait-il ? Est-ce que c'est à lui de le faire ? Est-ce qu'il doit arrêter un chantier sur lequel il est pour se rendre sur un dérangement ou est-ce qu'il ne doit pas se rendre sur un dérangement ? Je rappelle que la réglementation, tel qu'elle a été construite, a été construite sur un agent qui travaille de jour et qui est d'astreinte de nuit et qui sort de nuit. Auquel cas, il a des heures à récupérer la journée, il reprend son service le matin où il reprend son service l'après-midi ou il ne vient pas la journée. Comment est-ce que l'on fait quand il travaille de nuit et qu'il sort ? Comment est-ce que l'on fait quand il travaille de nuit et qu'il dépasse sa DJS pour aller sur un dérangement ? Se rend-il au travail le soir ? S'il ne peut pas se rendre sur son lieu de travail le soir, parce qu'il a dépassé la DJS le matin, comment est-il remplacé sur son chantier ? Dans quel délai et par qui ? On voit donc bien la limite de l'infaisabilité du travail de nuit et d'astreinte.

Enfin, il y a deux points qui se rejoignent. C'est sur une liste d'appels techniques spécifique PRI. Alors là, je suis un peu dubitatif. Déjà sur la liste d'appels, j'aimerais savoir si les agents sont prévenus et d'accord sur le fait qu'ils vont être sur une liste, et dérangés à n'importe quelle heure du jour et de la nuit sans être rémunérés. Pour ceux qui ne savent pas ici, une liste d'appels, c'est juste être gratuitement sur une liste à laquelle on nous appelle 24/24 et 7 j/7 sans aucune rémunération. Est-ce qu'ils sont prévenus et d'accord ? J'en doute... Ensuite, comment est-ce que l'on structure cette liste d'appels ? Est-ce que ce sont des gens qui sont volontaires ? Sur quels critères sont-ils sur une liste d'appels PRI ? Pourquoi a-t-on besoin d'une liste d'appels spécifique PRI ? On devrait avoir une liste d'appels spécifique PRS, une liste d'appels spécifique SNTI, PRG. Le PRI n'est pas plus complexe qu'une autre installation. Il suffit de former les gens, parce qu'une installation PRI est plus récente et moins de gens sont formés. On essaye de compenser une lacune de formation par une liste d'appels, donc on fait une usine à gaz. Encore une fois, un agent qui est d'astreinte lorsqu'il est en difficulté sur un type de technologie, il a ce que l'on appelle une astreinte encadrante. C'est mon dernier point. Vous avez une astreinte encadrante, mais les encadrants sont comme le reste de la SNCF, ça va de plus en plus mal. Quand un agent technique est amené à appeler un encadrant, cet encadrant est censé l'aider, sauf que ça, c'était valable il y a 20 ans, parce qu'aujourd'hui les encadrants ne sont plus capables d'aider les agents, puisqu'ils n'ont jamais eu de connaissances techniques, et pour la plupart n'ont jamais exercé le métier pour lequel ils sont censés venir aider les agents. On en est donc à garantir la maîtrise des parcours par les agents. C'est ce que vous avez écrit. Forcément, puisque tout repose sur eux.

Je m'interroge encore : en 2019, avoir pour objectif d'astreinte encadrante de rassembler des métiers SE, SM et caténaire. On sait que les encadrants, lorsqu'ils sont appelés, ne maîtrisent plus du tout les technologies, et je pèse mes mots. Alors, rassembler à nouveau une astreinte avec diverses spécialités, lorsqu'un agent SE est amené à être en difficulté, et qu'il appelle l'encadrant, quand c'est un CCRN caténaire qui vient d'être embauché il y a six mois, c'est compliqué, et il n'a aucune aide. Comme objectif, il aurait été intéressant d'avoir une astreinte encadrante par métier, c'est-à-dire un encadrant SM pour les SM, un encadrant caténaire pour

les caténaires et un encadrant SE pour la signalisation. Je trouve que les objectifs ne sont pas ambitieux. Quand ils y sont, on est vraiment sur la base de la base. Voilà, pour l'instant c'est tout. Je pense qu'il y a déjà pas mal de réponses à apporter.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Merci, monsieur CHERIFI.

M. Mickael CHERIFI (CGT) : Si je peux me permettre, monsieur le président, je vais vous laisser répondre à toutes ces questions, parce que vous risquez de nous noyer dans les réponses.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je reconnais qu'il y a déjà beaucoup de sujets. Est-ce que déjà sur la charge des DPX, comment avez-vous fait ces chiffres ? Qu'est-ce qui permet de croire qu'ils sont vraisemblables ? Ensuite, on a un certain nombre de sujets pour savoir s'il y aura davantage de travail de nuit. Je dirai un mot sur l'astreinte, travail de nuit, parce que c'est un débat que nous avons eu ici dans cette assemblée. Est-ce qu'il y a aujourd'hui une vision sur la répartition des agents dans les équipes ? Il y a quelques questions sur les CO. Ensuite, je pense que l'on pourra regarder un peu les qualifications des postes. Ensuite, on pourra regarder les questions en rapport à la méthode et à l'accompagnement. Il y a des questions autour des RPS, autour de la façon dont ont été réalisés les groupes, sur l'expression des salariés, HIS. Il y a une question à laquelle je peux répondre tout de suite. Monsieur PINOT, vous demandiez si les DU sont modifiés. Je rappelle qu'il s'agit d'un projet d'organisation qui, à ce stade, s'il se mettait en œuvre, se mettrait en œuvre au 1^{er} janvier 2020. C'est à l'approche de la mise en œuvre qu'il faudra poser la question. Je te passe la parole. On aura bien sûr à discuter de l'astreinte. Il y a eu plusieurs questions et des questions très complètes.

M. Juan NOE : La première chose sur laquelle je vais rebondir, c'est que c'est une version projet. Cette version telle qu'elle est là n'est pas finalisée. Le travail est en cours. On a commencé à travailler dessus. On travaille toujours dessus et ça reste une version projet. Ce que vous avez sous les yeux, pour répondre à une des questions, effectivement il n'y a pas d'autre version qui a été distribuée, puisqu'aujourd'hui c'est une information. En revanche, on continue à travailler avec des préfigurateurs, et donc ça évolue et ça bouge. Il y avait une question sur la baisse des effectifs et sur les CO. On a essayé de construire les CO à l'identique, à partir des mêmes qualifications, des mêmes agents, des mêmes organisations, mais en augmentant le nombre de secteurs, on a augmenté le nombre de DPX. C'est pour ça que vous constatez aussi qu'il y a une augmentation des qualifications E, des qualifications F, mais plus sur les qualifications E, parce qu'on a une diminution de la taille des secteurs et une augmentation du nombre de secteurs. On est passé de 20 secteurs à 28 sur le projet. Mécaniquement, on est passé à une augmentation du nombre d'encadrants, et effectivement on a une augmentation du nombre de qualifications E. On essaye de maîtriser bien sûr tout ce qui est collectif pour éviter d'avoir des problématiques entre les qualifications B, C et D, mais il y a effectivement des bascules qui se font. Sur la partie RPS, sur le timing du RPS, la sélection des agents. On a associé des RPX dans la démarche RPS. La démarche RPS doit s'effectuer en deux phases. La première phase se fait dans le cadre de ce projet, la seconde phase se fera globalement sur toutes les entités qui ne seraient pas touchées par ce projet. La première phase a été lancée assez rapidement, tout simplement à cause d'un timing assez serré. Effectivement, on doit consulter les gens, on doit sélectionner les gens, créer le questionnaire, poser des questions, réceptionner les retours, analyser, prendre des mesures, rendre un plan d'action et mettre en place un plan d'action. On a estimé qu'il fallait prioritairement lancer la démarche RPS dans le cadre de cette réorganisation, et dans un

second temps sur l'ensemble de l'Infrapôle rhénan. Comment ont été sélectionnés avec les RPX les agents ?

C'est le cabinet qui est spécialisé dans ces démarches qui nous a proposé une solution. C'est un tirage au sort en essayant de sélectionner et de respecter l'âge, un âge moyen, c'est-à-dire pas que les anciens, pas que les jeunes, donc un tirage au sort qui est corrigé. On a tiré au sort dans chaque collectif qui serait concerné pour avoir un équilibre en matière de qualifications et d'âges. On a tiré au sort au niveau des DPX. C'est comme ça que ça a été fait en présence d'un membre des RPX et du RRH. Il faut savoir que c'est uniquement dans le cadre de la création des questionnaires. Ils sont créés à l'aide de ce groupe et les questionnaires seront présentés aux RPX pour avis. Ensuite, ils seront distribués à l'ensemble des agents qui y répondent.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : S'il vous plaît, c'est quand même important, qui vous a autorisé à faire des tirages au sort ? Les agents ne sont pas des pions. Je ne comprends pas. Qui met en place cette procédure ?

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je comprends, et je trouve que cette démarche est très intéressante, que l'établissement s'est dit qu'il voulait faire une démarche de prévention des RPS. C'est quand même une démarche qui est tout à fait encouragée, et il fait coïncider une partie de cette démarche avec la réorganisation, de façon à bien prendre en compte les questions qui pourraient se poser dans la réalisation de cette démarche. Ce que vient de dire monsieur NOE, c'est qu'ils se font aider par un cabinet spécialisé dans ces démarches, dont le nom est dans le dossier, il s'agit du cabinet DE FACTO, et il a été recommandé par la médecine du travail, je crois.

M. Juan NOE : Le choix du cabinet a été fait avec la médecine du travail. La médecine du travail nous a proposé ce cabinet.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : J'ai compris qu'il est question de créer des questionnaires qui vont être proposés ensuite à tous les agents, et pour créer des questionnaires, il faut des groupes témoins. C'est une démarche très fréquente qui se fait un peu dans tout type de démarche collective, dans des entreprises, dans des associations, etc. Ces groupes témoins sont réalisés avec une méthode de quotas, si je prends un terme technique de sondeur, par âge, par type d'entité, et le tirage au sort est le plus représentatif. Rien n'interdit, il me semble, de faire un tirage au sort d'agents. Si un agent refuse de participer à l'élaboration du questionnaire, il est évident qu'on ne va pas l'y contraindre, mais cette démarche est de nature à garantir que les questionnaires vont être réalisés avec une représentation des agents statistiquement valable. Est-ce que l'on peut aborder les questions liées à l'évaluation de la charge de travail ? Est-ce que ces données d'évaluation de la charge de travail sont réalistes ? Je pense qu'il va falloir aussi parler de l'astreinte.

M. Juan NOE : L'évaluation de la charge de travail a été basée sur les documents d'organisation des unités, dans lesquels on a l'ensemble des tâches d'un DPX. Dans chaque document d'organisation, pour chaque nature d'opération de maintenance, on a une liste complète de l'ensemble des tâches qui est affectée au secteur ou dans l'unité. On est parti de cette liste de tâches, et à partir de là, on a décidé que telle tâche resterait au niveau du secteur, cette autre tâche pourrait repartir au niveau de l'unité et ainsi de suite. On a fait ça sur l'ensemble des tâches de chaque unité. À partir de là, on a demandé à un groupe de DPX de

reprendre cette liste et de donner leur avis objectivement sur l'allègement ou pas des charges. Les résultats en pourcentage sont ceux-là. Ils n'ont pas été corrigés.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Si je peux ajouter un commentaire, c'est évidemment un des points quand on fait une évolution comme ça. C'est l'un des points où l'on fait une estimation avant, et un des éléments essentiels si demain nous mettons en œuvre cette organisation, ça sera de mesurer si les rendez-vous sont au rendez-vous des promesses. Évidemment, certains ont dit que ce qui est présenté est trop beau. Je me permets de mettre mon grain de sel là-dedans. C'est une démarche qui est quand même très ambitieuse, je crois qu'on peut le dire, au sens où elle repart des charges de travail élémentaires. Elle repart de la réalité de ce que font aujourd'hui les DPX pour essayer de le refaire sous un angle différent, en permettant aux DPX d'être plus présents pour leurs missions de base.

À ce propos, je dis un mot de ce qui a étonné, je crois que c'était monsieur ROBERT, sur les CO, sur la rédaction du document concernant les CO. Les expressions ont indiqué que vous avez parfaitement bien compris. Ce qui est présenté, c'est quelque chose qui est la seule transformation de l'établissement dans une organisation actuelle vers une organisation future, et le choix qui a été fait pour voir si l'on était capable de faire fonctionner l'établissement de façon plus efficace, par rapport aux objectifs, par rapport au vécu des agents et de l'encadrement, c'est de dire que l'on fait cette opération à nombre d'emplois constant. Il est précisé, pour être tout à fait clair, que cette affaire est un peu hors de tout processus budgétaire, évolution de la charge, des technologies, etc. Ça ne veut pas dire qu'au 1^{er} janvier, le CO de l'établissement sera exactement celui-là, parce que nous avons en cours des démarches budgétaires qui seront closes à la fin de l'année avec l'approbation du budget au CA de Réseau, et il pourra y avoir des impacts. Mais, pour que l'on comprenne bien les impacts, ils se feront relativement à la marge, par rapport à une organisation qui est celle-là.

Pour qu'on la comprenne bien, pour savoir où l'on en est avant et après, on vous a présenté de façon volontaire ce dossier à CO constant. Il n'y a pas de piège. Il est dit dès le deuxième ou troisième paragraphe que le CO, en 2020 de l'établissement, ne sera pas forcément exactement celui-là, parce qu'il y aura des évolutions comme chaque année où les CO des établissements évoluent un peu, mais le cœur de ce qui vous est présenté, c'est la transformation de l'établissement sans objectif de gain de CO, en répartissant nos forces et nos ressources différemment. Je conçois que ça amène de la curiosité voire du scepticisme de votre part, et c'est pour ça que j'ai essayé d'être très clair. Est-ce que l'on peut dire un mot de l'astreinte sécurité.

M. Juan NOE : Sur la notion d'astreinte technique, et sur le fait que c'est le b.a.-ba d'avoir l'astreinte technique, effectivement c'est peut-être mal écrit, mais en fait ce qu'on voulait marquer vis-à-vis de l'astreinte technique, c'est qu'on crée, dans le cadre de l'astreinte voie, des agents qui n'interviendraient que dans le cadre de la technique voie, et pas dans la protection d'autres personnels. C'est pour ça qu'on a dit qu'on laisse l'astreinte technique. C'est peut-être un peu mal rédigé, mais c'est spécifique à la voie. On aurait quatre astreintes : l'astreinte voie ; l'astreinte caténaire ; l'astreinte SM ; et l'astreinte SE. Là-dessus, on vient greffer un nouveau groupe, c'est l'astreinte sécurité. Cette astreinte sécurité vient dans le cadre de la protection des autres personnels qui sortent. Elle vient en plus, c'est-à-dire que quand l'agent SE doit sortir et doit être protégé par un ASP annonceur, c'est l'astreinte sécurité qui intervient.

Lorsque l'on a un souci sur un passage à niveau, on est amené à avoir trois agents qui sont susceptibles de sortir sur cette astreinte. On peut avoir l'agent SE, on peut avoir l'agent voie, parce que là c'est une particularité de l'astreinte technique, on laisse la reprise de gardiennage à la technique voie, et l'on peut avoir l'astreinte sécurité qui sort, et qui assure les missions avec les annonceurs. Ce sont les missions de l'astreinte sécurité. Sur le dimensionnement de ces astreintes, il correspond à chaque secteur, à chaque collectif. Ça n'est pas une astreinte par secteur, c'est une astreinte par collectif. On reverra la cartographie là-dessus, mais c'est une astreinte par collectif. D'ailleurs, chaque collectif correspond à un secteur, donc ça revient au même.

Je rebondis sur la liste d'appels technique spécifique PRI, je vérifierai ce point où aujourd'hui c'est une astreinte, mais qui existe déjà. On l'a juste laissé en l'état.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Monsieur CHERIFI.

M. Mickael CHERIFI (CGT) : Merci, monsieur le président. Dans un premier temps, il y a quelque chose qui me choque dans le document. Dans le 2.3, *l'organisation envisagée doit permettre aux agents d'exercer leur activité dans un cadre de meilleure sécurité globale*. On bosse tous dans un métier de sécurité, à ce que je crois. Là, si vous remettez ça en question, ainsi que le management plus proche et un meilleur suivi des compétences et de leur développement, je pensais qu'on était au top là-dessus. D'ailleurs, vous n'avez pas répondu à mon camarade concernant les effectifs voie qui sont à — 4 comme au caténaire. Il aurait été un peu judicieux de nous fournir les prévisions de départs en retraite, pour que l'on fasse le distinguo, parce qu'on se retrouve avec 21 qualifications E supplémentaires, comme vous avez dit tout à l'heure, on aurait pu faire une évaluation des futurs effectifs d'agents de petite maîtrise et d'exécution qui étaient prévus en départ. J'aurais d'autres questions, mais ça sera pour la suite.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : D'où vient votre nouvelle méthode de faire appel à un expert ? Maintenant, tout le monde est expert de tout... Apparemment, des experts ont établi une méthode pour avoir des RPX. On va peut-être les appeler différemment, on pensait que c'était RPX, c'est-à-dire représentants de proximité des organisations syndicales qui seraient choisis, non pas par rapport à une représentativité, mais selon leur âge, non ça n'est pas...

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Non, monsieur PINOT... Si je me suis vraiment aussi mal fait comprendre...

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Ça n'est pas vous, c'est le RDET ou DET qui a parlé de RPX. De quels RPX parle-t-on ?

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Les représentants de proximité désignés par ce CSE sont associés par l'établissement à cette étude RPS.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Ce ne sont pas eux qui sont choisis par âge, etc.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Pas du tout. Il n'appartient pas à l'établissement de les choisir. Il s'agit de faire des questionnaires pour lesquels j'ai employé le terme de « groupes témoins ». Ces groupes qui sont réalisés avec des agents sont choisis par un tirage au sort. C'est pour éviter un biais qui consisterait à être désignés par leur chef où j'entendrais déjà les remarques qui pourraient être faites.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : C'est une nouvelle méthode. Ça nous surprend, c'est magique l'innovation... Mais sans oublier vos obligations du RH 0142. Il ne faut pas que ça remplace les réunions d'expression des salariés où chaque salarié pourrait s'exprimer sur un sujet, et qu'on lui dise que la machine à bonheur ne l'a pas repris dans le cycle d'expression. De ce que j'ai compris, vous avez missionné des RPX syndicaux. Est-ce qu'ils sont en mission, dans chaque atelier, dans l'ensemble des réunions ? Est-ce qu'il y a un rapport qui a été effectué pour qu'on se fasse une meilleure idée par rapport à votre présentation patronale ?

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : J'en parlais avec M. NOE, il n'a pas nécessairement toutes les réponses aujourd'hui sur les questions posées, sur l'organisation des HIS, sur l'organisation de l'expression des salariés dans l'établissement, donc ça veut dire que ces réponses seront apportées dans l'instruction du dossier. Je rappelle qu'on ne consulte pas aujourd'hui. Ces réponses seront apportées. Quant à la façon d'associer les RPX, à ma connaissance, il a été fait une réunion de RPX par le directeur de l'établissement. À ce stade, on n'a pas toutes les réponses à vos questions. Monsieur PINOT.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : D'où notre question. Il y a une réunion avec les RPX, très bien, maintenant est-ce qu'ils vont être nommés en mission ? C'est la suite, en effet. C'est une information qu'on nous fait, il va apparemment y avoir un travail de fond. Maintenant, on voudrait savoir... Vous nous parlez de RPX, on aimerait savoir comment sera fait le travail avec eux, s'ils sont inclus, ça voudrait dire que vous respecteriez le RH 805 en incluant des élus ou des membres désignés pour faire la partie liée à la prévention comme le prévoit le RH 805. Si c'est pour nous revoir et nous dire que c'était juste une réunion de préinformation effectuée avec les RPX... On va bout des choses, même si c'est une simple information, c'est toujours une information importante. Ensuite, je rebondis directement sur les HIS. Monsieur le président, on en a déjà parlé ici, ça fait plusieurs fois, mais le sujet n'avance pas. Les HIS sont une obligation du directeur de proposer des dates aux organisations syndicales, chose qui n'est pas encore faite. C'est aussi une obligation de pouvoir en tenir six durant l'année. Le calendrier va être très serré, si l'on rediscute de la possibilité de tenir des HIS. On doit en tenir six sur une année, si vous reportez ça chaque fois à plus tard...

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Monsieur PINOT, deux choses. Sur les HIS, je vais passer la parole à Juan NOE. Il vous dira ce qu'il connaît de l'organisation des HIS dans l'établissement. Par contre, on n'aura pas forcément tout le détail que vous souhaitez. Idem pour l'expression des salariés. Je voulais juste qu'Olivier MARTY nous rappelle ce que l'accord, qui a été signé dans ce CSE de façon très majoritaire, dit sur les rôles des RPX.

M. Olivier MARTY (Assesseur) : Ce qui a été évoqué fait écho à ce qui est écrit dans l'accord sur la capacité des RPX à être dans l'analyse des risques professionnels, sur demande d'un établissement. Leur contribution à la démarche sur les RPS en fait partie. C'est un point qui est cohérent avec la création des RPX, comme la présentation du travail d'élaboration du questionnaire. Ils peuvent bien sûr être associés et continuer à l'être dans ce cadre, ce qui rend aussi une cohérence avec la démarche globale d'évaluation des risques professionnels qui figure dans le RH 805.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Je me permets d'intervenir parce que c'est très important. Je constate que monsieur MARTY a repris l'accord, et je pense qu'il a dû remarquer que tout ce qui est sujet à la réorganisation, même si elle est petite, ne figure plus là, parce qu'elle a été retirée.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Là, on est en train de parler de la prévention des risques professionnels.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Bien sûr, monsieur le président, mais vous n'étiez pas là le 2, c'est bien dommage puisque le 2, on a commencé à parler de réorganisations au niveau de ce qui a été confié aux RPX, ce qui n'est plus le cas, puisqu'on l'avait retiré. C'était une petite précision que je voulais apporter à M. MARTY. Il sait de quoi je parle.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Avant de passer la parole, juste deux points d'information notamment sur la question des HIS et de l'association des RPX.

M. Jean NOE : Pour préciser sur l'association des RPX, ils sont associés avant pour le tirage au sort des groupes de travail. Ils ont créé les questionnaires. Le RPX est ensuite associé, après la création des questionnaires, pour les consulter, donner un avis et les faire évoluer. Les RPX seront aussi associés une fois que l'ensemble des questionnaires seront retournés avec les résultats. Ils ne participent pas à la création du questionnaire dans les groupes et dans les focus groupe, mais ils participent en donnant leur avis sur ces questionnaires. Sur les HIS, il y a des HIS qui sont tenues régulièrement. Malheureusement, je n'ai pas là le nombre et la fréquence, parce qu'elles ne sont pas dans ma ligne hiérarchique, sauf quand le chef n'est pas là, mais les HIS sont tenues.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Pour être tenues, il faut que les organisations syndicales, Monsieur le Directeur, ou RDET, soient avisées qu'il y a des dates, et qu'on puisse les tenir. Pour l'instant, l'organisation syndicale SUD-Rail n'est pas au courant. Ça veut dire que vous essayez d'occulter certaines organisations syndicales, puisque vous dites qu'elles sont régulièrement tenues, donc des dates existent, et ça fait un petit moment ici, depuis janvier, que l'on demande à bénéficier d'un calendrier de dates. On nous a dit qu'il n'y a pas de calendrier de dates, qu'on reviendrait vers nous. C'est formidable d'apprendre qu'en fait, sur certains établissements, il y a des calendriers de dates pour les HIS.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Monsieur PINOT, on note la question.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Ça n'est plus une question, on a la réponse. Vous occultez certaines organisations syndicales, donc c'est volontaire, parce qu'on est déjà intervenus sur le sujet à plusieurs reprises, en amont de ce CSE.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : On va regarder ce point et l'on vous donnera une réponse.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Est-ce que l'on peut respecter l'ordre de parole, s'il vous plaît ?

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Monsieur GUELUY.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Merci, monsieur le président. Première remarque. Depuis le début de cet exercice, depuis le 1^{er} janvier, les organisations syndicales ont régulièrement demandé à avoir connaissance des CO. Personnellement, je constate qu'il nous faut un sujet de restructuration pour en obtenir un. Est-ce que l'on va devoir attendre tous vos sujets de restructuration pour enfin les obtenir ? Première réaction aussi par rapport à ces tirages au sort. J'espère que vous n'allez pas les appliquer derrière aux gens qui devront bouger. Comme

vous revenez de SFERIS, n'oubliez pas qu'il y a des garanties statutaires. Le management de SFERIS, on en a entendu parler dans la presse et l'on a pu lire ce qui a pu être révélé par les salariés. Le sujet du cabinet extérieur pose question. On n'a pas les compétences à la SNCF pour accompagner le changement, la fonction RH, les pôles que l'on a dans les établissements, etc. Depuis quand faisons-nous appel à des cabinets extérieurs dans le cadre des restructurations ? Je connais ça dans des groupes du commerce, quand ils n'ont pas de grands spécialistes RH, mais la fonction RH à la SNCF est quand même forte, avec de bonnes compétences. Comment expliquez-vous qu'on dépense de l'argent à l'extérieur alors que l'on a les compétences dans l'entreprise ? Est-ce qu'ils connaissent vraiment nos métiers ? Quel est le montant ? Je préfère que l'on fasse travailler des cheminots, je vous le dis clairement. Toujours sur les CO, vous dites qu'il est constant. D'un côté, vous nous expliquez qu'il va y avoir une augmentation de l'encadrement, mais le CO reste identique. Il y aura du moins ailleurs. La question de mon camarade tout à l'heure était légitime.

Vous essayez de nous faire croire qu'il n'y a pas de diminution, qu'on ne supprime pas de postes, mais vous l'annoncez dès le départ qu'on monte d'un côté, sans dire qu'on va descendre de l'autre. C'est un souci quand même. Concernant l'astreinte sécurité, celle-là n'est pas mal aussi. Si j'ai bien compris, vous allez peut-être me reprendre, mais vous avez fait une observation. Vous allez utiliser tous les agents formés ASP. Si je veux reformuler, dans votre astreinte sécurité, si je comprends bien, vous allez mettre des SE, des caténaires, des agents de la voie, des SM qui sont formés ASP, et que l'on va utiliser pour faire de la maintenance — comme on n'arrête pas de nous répéter que l'on a des compétences rares et qu'il faut nous utiliser au maximum — pour aller faire de l'annonce pour les sorties d'astreinte. Je trouve ça complètement illogique. Franchement, chacun son métier. L'astreinte sécurité, surtout pour faire de la protection, je trouve ça carrément effarant. Vous allez demander à des agents que l'on a formés sur des métiers spécifiques d'aller faire de l'annonce. C'est honteux !

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : On prend note et l'on va s'efforcer de répondre.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Monsieur le président, excusez-moi. Il est déjà 16 h 35. Ça fait déjà 15 minutes que l'on aurait dû prendre une pause. Je vous demande de suspendre la séance quand madame LANTZ aura terminé.

Mme Caroline LANTZ (CFDT) : J'attends toujours une réponse concernant les ATU, mais aussi de vous, Monsieur LARRIEU. Concernant les résultats d'ALLURE, est-ce que l'on pourra les avoir pour se faire vraiment une idée de l'état de l'établissement ? Concernant le secteur de Colmar, c'est impressionnant. C'est le secteur Colmar — Molsheim — Sélestat. C'est immense. Le DPX est à une extrémité du parcours, alors que ce projet prône le rapprochement entre les DPX et les agents, ça ne s'améliore pas vraiment. En plus, on laisse un nombre d'interlocuteurs assez impressionnant, parce qu'ils vont devoir à deux parcours voies. Belfort, je n'en parle même pas. Là-bas, tout est mélangé... On parle beaucoup de la charge de travail des DPX SE et des DPX voie, mais qu'en est-il de la charge de travail des DPX caténaires. J'attends aussi toujours ma réponse sur les correspondants digitaux, mais bon...

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : C'est noté. Je vous propose 20 minutes de pause.

La séance est suspendue de 16 h 37 à 16 h 57.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je vous propose de reprendre notre séance.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Nous pouvons reprendre la séance, Monsieur le Président.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je donne la parole à monsieur THEVENARD BERGER.

M. Benoît THEVENARD BERGER (UNSA-Ferroviaire) : Oui, monsieur le président, merci. Je crois que j'ai bien compris, vous avez dit que l'on allait travailler avec un CO équivalent. Il n'y aura pas de moyens en plus. Il faudra faire comme d'habitude : faire mieux sans rien en plus. C'est toujours très compliqué comme exercice. On ne joue que sur l'organisation. Vous avez bien dit qu'il y avait un avant et un après, mais pour comparer l'avant et l'après, comme mon collègue l'a dit tout à l'heure, le CO est très important, donc il nous manque des documents qui nous paraissent fondamentaux, et dont on ne peut pas se passer. Vous avez fourni un CO zoom sur le secteur équipement après, mais il manque celui d'avant pour faire une comparaison. On ne peut pas comprendre les documents qui sont en notre possession. Pour les tableaux d'astreinte, je fais la même remarque. Il y a un après, mais il manque l'avant. C'est compliqué de voir combien il y a d'astreintes, ce qui est supprimé, comment ça sera réorganisé. Ça n'est juste pas possible avec les documents que nous avons. Après, à mon avis, il nous manque des informations fondamentales pour dimensionner les secteurs. J'ai bien compris que c'est le seul point qui est presque positif à un détail dont je parlerai après. Vous voulez créer cinq secteurs supplémentaires. Pour comparer ces secteurs entre eux, il manque une donnée : les points BT ; les points VZ. On n'a que ça depuis l'origine du chemin de fer. Il manque des éléments pour qualifier la charge de travail entre les secteurs. Pour le dossier de consultation, et même avant, ça serait souhaitable que l'on ait tous ces éléments en notre possession. Après, je vais faire quelques réflexions personnelles sur le projet. Il est écrit en page 5 que le projet vise une efficacité managériale améliorée. Ça me pose question, parce que jusqu'à présent on avait tout fait pour simplifier la ligne managériale. Il y a des DET, DU et DPX. Là, j'ai un peu de mal à comprendre avec vos équipes travaux, parce que je regarde l'organigramme qui est à la page 16, mais je ne vois pas qui commande les équipes travaux. Il n'y a pas de DPX. J'ai un peu de mal à comprendre le fonctionnement et la ligne managériale de ces équipes travaux. Il n'y a pas de DPX, si j'ai bien compris. Ça me paraît très important d'éclaircir aussi ce point. Ça me paraît en contradiction avec l'objectif du projet. Après sur les classements des postes, ça me pose un petit souci, parce que dans notre organisation syndicale, on s'est toujours battu pour que les DPX soient des cadres à F, donc là vous en remettez un tiers à E. Je vois toujours le diable dans les détails, donc je suis inquiet pour l'avenir. Pourquoi certains sont à E et d'autres à F ? Est-ce qu'ils ne seront pas tous à E demain ? Dernier problème. Les DU, si j'ai bien compris, comme ce sont des unités territoriales, le parcours professionnel de ces dirigeants d'unités m'interroge. De quelles origines sont-ils ? Est-ce que ce sont des attachés-cadres ? Vous fermez à tous les portes à tous les gens qui n'ont pas fait la bivalence. Je vois ça arriver gros comme une maison, parce que c'est un vœu de la direction depuis longtemps. Ça me pose un souci les parcours professionnels des DU et RDU. Il faudra peut-être réécrire tout ça et donner des garanties aux gens. Sinon, ça veut dire que beaucoup de gens seront bloqués. Pour terminer, la seule positive, c'est huit qualifications E en plus, mais en contrepartie d'une réduction d'un G et d'un F, un D, de deux C, de trois B. Par contre, c'est une ressource rare une qualification E. Quel est le profil que vous voulez ? Merci, monsieur le président.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Monsieur ROBERT.

M. Aurélien ROBERT (CGT) : J'aurais deux questions qui concernent le fameux tirage au sort. Comment peut-on intégrer dans ce questionnaire les agents qui sont volontaires pour y répondre ? Une autre question concernant l'astreinte. Comment avec une suppression d'effectifs peut-on créer des tableaux d'astreintes et supprimer le cumul d'astreinte-nuit ? Est-ce que les agents vont monter plusieurs tableaux d'astreinte ? Quel est le délai de repos entre deux astreintes ? Est-ce qu'il est déjà envisagé dans ce projet de projeter les astreintes sécurité à une filiale ou à une autre entreprise ? Merci.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Monsieur COLOTTE.

M. Sébastien COLOTTE (UNSA-Ferroviaire) : M. ROBERT a déjà éludé quelques sujets dont je voulais parler. Je vais revenir à ce que j'ai dit tout à l'heure, parce que j'ai malheureusement eu des questions sans réponses. J'ai noté que dans les objectifs de conserver une astreinte technique par métier, c'était une erreur de frappe, c'est pour le métier voie. C'est mieux si c'est écrit. Sur la question de l'objectif de réorganisation afin d'éviter le cumul d'astreinte et des travaux de nuit, je n'ai pas entendu de réponse. Je voudrais connaître votre positionnement, en sachant que c'est une étude préalable. Dans des objectifs ambitieux, c'est une organisation qui permet d'interdire le cumul de l'astreinte et du travail de nuit. Je le répète. Ensuite, la façon dont la nomenclature est faite pour les astreintes agents, effectivement, pose question. Il y a cinq sous-chapitres pour quatre métiers. Quand j'ai lu le document, j'ai tout entouré et j'ai mis externalisation. Quand dans une structure comme ça on crée un tableau complètement à part pour des fonctions plus basiques, et là c'est pour dénigrer l'annonce, mais c'est ce qui nécessite le moins de formation, ça sera la chose la plus facile à externaliser. Je pense qu'il est tout à fait réalisable d'intégrer ces fonctions — j'ai bien compris que c'est pour faire rentrer les jeunes fraîchement formés ASP — dans les tableaux voies sans pour autant créer un cinquième tableau qui ne serait pas spécifique à un métier, je le dis, et qui serait le premier à dégager. C'est mon sentiment personnel et j'espère me tromper. Ensuite, vous dites avoir créé un questionnaire sur les RPS. Il y a quelques années, on a eu le phénomène Orange, et est sorti de ça un diagnostic qui existe déjà à la SNCF. C'est un questionnaire national pour mesurer les RPS en cas de réorganisation. Ça n'est peut-être pas la peine que chaque établissement fasse sa soupe avec son propre questionnaire sur les RPS, en sachant qu'il en existe déjà un et qu'il est bien fait. Je vous demande, dans la mesure du possible, d'utiliser ce diagnostic et de ne pas créer un nouveau questionnaire sur quelque chose qui existe déjà. Sur les effectifs et les tableaux d'astreintes, je voudrais juste une réponse rapide, parce que ça permettra de faire un calcul. Dedans, vous avez parlé des astreintes, mais il n'y a pas les astreintes-neige et les astreintes-chaieurs. Sur une astreinte-neige, combien est-ce qu'il y a d'agents dans ce tableau d'astreinte ? Si l'on additionne ce nombre d'agents aux dix tableaux que vous voulez faire à la voie, et dix tableaux que vous voulez faire en astreinte sécurité, sachant qu'il faut quatre semaines, avec 177 effectifs à la voie, ça va être compliqué de pouvoir respecter le délai de trois semaines avec un minimum de deux semaines. Ensuite, dans les objectifs, comme ça n'est encore qu'un projet, il aurait pertinent de prévoir la possibilité pour les agents de plus de 55 ans de ne plus monter d'astreintes.

Encore, je suis pratico-pratique. Lorsqu'un agent a 55 ans et plus, les astreintes toutes les quatre semaines avec des sorties toutes les nuits deviennent pénibles. Effectivement, ça aurait été un objectif pour les RPS et la santé des agents d'intégrer la possibilité pour ces agents de ne plus monter d'astreintes à leur demande, évidemment, et donc de mettre un CO en adéquation avec la quantité d'agents suffisante. Vous n'avez pas non plus répondu sur le nombre de sorties équitables. Là aussi, dans les objectifs, il aurait été bien de mettre la

cartographie du nombre de sorties, et d'avoir un nombre de sorties équitable par tableau d'astreinte. Sur le cumul de l'astreinte et du travail de nuit, si vous n'arrivez pas à écrire qu'il est interdit de le faire, comment est-ce qu'un agent est remplacé lorsque sa DJS de nuit est dépassée et qu'il doit retravailler la nuit ? Une autre question qui se pose de plus en plus souvent, c'est quand une brigade voie ou une brigade caténaire travaille de nuit, qui intervient sur les incidents de jour ? Ça sous-entendrait que l'agent a travaillé toute la nuit, voire quatre ou cinq nuits, qu'il serait appelé la journée, est-ce qu'il peut retravailler le soir ? S'il ne travaille pas le soir, qui le remplace ? Et les moyens matériels évidemment pour l'astreinte, là il est uniquement question d'organisation et de personnels. Il aurait été intéressant d'avoir une partie sur le matériel. Voilà. Merci.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Merci, monsieur COLOTTE. On va s'efforcer de répondre à ces questions.

M. Juan NOE : Je vais essayer de ne pas en rater. Il y avait une question concernant les caténaires. Effectivement, c'est un problème et une anomalie, parce que ces quatre-là repassent normalement à la logistique. Il n'y a pas de suppression, mais juste un transfert, mais c'est vrai que ça n'apparaît pas. Je le note. Sur les ATU...

M. Mickael CHERIFI (CGT) : Excusez-moi, pardon, monsieur NOE, mais du coup votre document n'est pas bon.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Sur un document d'une quarantaine de pages, on vient de détecter une erreur qui en plus est un transfert, donc ce ne sont pas gens qui perdent leur travail, donc on va regarder ce point, et évidemment, vous aurez une version totalement rectifiée du document. Ça n'est pas anormal, pour un document de cette taille, avec des tableaux et des chiffres, de détecter des erreurs. Ça arrive. L'erreur est connue et sera corrigée.

M. Mickael CHERIFI (CGT) : Je me félicite de les avoir vérifiés.

M. Juan NOE : Sur les ATU, vous aviez souligné le fait qu'il y a des ATU qui assurent des missions ASP annonceurs, alors qu'en général les ATU ont des restrictions médicales. Si un cas particulier d'ATU fait ASP annonceur, c'est de toute façon en respectant ses contraintes et s'il est volontaire. Ça n'est pas une vision commune ou une vision, un objectif de revoir des ATU qui ressortent derrière pour faire ASP annonceurs. Sur l'accompagnement du changement et sur le fait de faire appel à un cabinet extérieur RPS plutôt que de faire appel à de l'interne, c'est uniquement sur la démarche RPS qu'on fait appel à un cabinet extérieur. Derrière, l'accompagnement du changement reste bien en interne avec une personne qui nous a rejoints pour gérer cet accompagnement du changement en interne. C'est elle qui va prendre en charge une partie de la démarche RPS, dont la gestion du cabinet et le suivi de cette prestation.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Il y avait une question sur le secteur de Colmar — Molsheim — Sélestat.

Mme Caroline LANTZ (CFDT) : Ce sont les équipes SEG.

M. Juan NOE : Sur la remarque des secteurs, les secteurs aujourd'hui ne collent pas, c'est-à-dire que les secteurs SE ne collent aux secteurs voies. Demain, on fera coller les secteurs SE

et voies au nord, au centre, avec l'exception du sud à cause d'une particularité technique. Ce sont des technologies trop différentes. Sinon, on essaye de faire coller les secteurs voies et SE. Sur la particularité des secteurs où vous voyez arriver plusieurs titres, par exemple le secteur Colmar – Molsheim, aujourd'hui, on a souhaité ne pas supprimer ou retirer des noms de points d'entrées, parce que les choix ne sont pas encore définitifs. On ne supprime aucun point d'entrée. En revanche, on va créer des secteurs travaux et des secteurs maintenance. Mais, il ne s'agit pas d'avoir un secteur étendu. Le secteur n'est pas plus étendu qu'avant.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : Si l'on compare les pages 21 et 23, on voit bien qu'au secteur centre, ce ne sont pas les mêmes pour les SE et voie.

M. Jean NOE : Sur cette particularité, vous voyez qu'il n'y a pas de chevauchement entre les secteurs. Les deux secteurs voie correspondent à l'ensemble du secteur SE. Quand je dis que les périmètres correspondent, c'est dans ce sens-là aussi. Je n'ai pas autant de secteurs SE que de secteurs voie.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : Mais sur le secteur SE, qui est quand même une zone très particulière, avec un DPX qui est excentré à Colmar, est-ce que ce secteur n'est pas un peu trop grand ou mal configuré ?

M. Jean NOE : Disons qu'aujourd'hui on est parti aussi sur les sièges existants. On n'a pas déplacé les secteurs et les équipes.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je vous propose que l'on réponde aux autres questions. Sinon, on va rentrer dans un débat pour chaque question.

M. Juan NOE : Sur les points VT-VZ, malheureusement ils ne sont plus à jour et ne sont plus tenus. Aujourd'hui, je n'ai pas de données VT-VZ sur l'Infrapôle rhénan. On a travaillé sur la partie pointage, c'est-à-dire tout ce qui a été pointé depuis les trois dernières années, en essayant de redécouper de manière régulière les différents secteurs, pour que les charges soient uniformes. C'est sur la partie production, c'est-à-dire le nombre d'heures pointées pour les trois dernières années. Sur les secteurs travaux, c'est une bonne question. Les DPX n'apparaissent pas dans le document, mais il y a un voire deux DPX de secteur travaux. Le choix n'est pas encore fait, mais il y a à minima un DPX sur le secteur travaux au sein du groupe travaux. Il sera organisé de la même manière qu'un secteur voie, SE ou SM. Il y aura un DPX, du collectif avec au-dessus le DU, donc la même ligne hiérarchique.

M. Benoît THEVENARD BERGER (UNSA-Ferroviaire) : Alors, ça veut dire une qualification E en plus, une qualification D en plus. On nous ment sur le CO alors...

M. Juan NOE : J'ai dit huit, c'est-à-dire qu'il y a cinq secteurs en plus, plus trois secteurs travaux. Ensuite, les parcours des DU et RDU vis-à-vis des bivalences, aujourd'hui les préfigurateurs ne sont pas tous bivalents et ils ne seront pas tous bivalents. On va « vigiler » le fait que le binôme DU/RDU ait bien les compétences spécifiques, mais l'on ne ferme pas la porte à ceux qui sont issus des formations internes. C'est très important. Si je puis dire, plus de la moitié des postes envisagés seront forcément de la promotion interne, avec derrière des formations supplémentaires pour les DU qui seraient uniquement d'origine voie et qui n'auraient pas fait la bivalence. C'est d'ailleurs programmé. Pour le classement des postes à E, pourquoi avons-nous classé des secteurs et les DPX à E ? On a aussi eu un retour d'une marche importante à franchir quand on a des DPX nommés à F qui sont de très grands

secteurs, avec beaucoup de charges et de complexités. On a privilégié des prises de poste plus simples dans le cadre de postes à E sur des secteurs à E, avec des gens qui auront moins de charges, moins de complexité, et pourront prendre un peu la dimension du poste de DPX et avoir une marche moins importante à franchir en prenant un secteur. On a relevé des difficultés pour certains DPX. Les qualifications E, il y a de la GPEC aussi à faire, c'est clair.

On a augmenté le nombre de qualifications E, il va falloir trouver ce personnel, le former, qu'il soit assistant TS ou issu de la promotion interne. Sur les tableaux d'astreintes, quand on est agent voie, on est appelé régulièrement pour des sorties techniques et des sorties sécurité. Ça fait un appel des tableaux d'astreintes qui est relativement élevé. Si l'on crée des tableaux techniques, on va diminuer mécaniquement le nombre d'appels et de sorties des agents voie, donc ces agents qui ne souhaitent plus monter aussi fréquemment les astreintes avec des astreintes lourdes, quand ils iront sur des tableaux techniques, notamment la technique voie, seront moins sollicités. Ça, c'est un objectif. Les astreintes sécurité seront montées avec le personnel voie, mais aussi avec du personnel d'autres entités si les agents le souhaitent et aussi avec les jeunes, parce que les ASP annonceurs récemment formés pourront monter ces tableaux d'astreintes et s'aguerriront progressivement à la prise de l'astreinte. Aujourd'hui, on attend qu'ils soient complètement formés dans le métier voie et la technique voie, et derrière ils prennent l'astreinte du jour au lendemain d'une manière assez abrupte, en tenant à la fois la technique et la sécurité. Ça permet aussi de monter progressivement côté astreinte voie en mettant la sécurité à part. On commence par la sécurité et après on peut s'enrichir avec la partie technique voie.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : J'avais promis de prendre la parole, donc je la prends. Monsieur COLOTTE, je ne sais pas si vous étiez présent à un des CSE du début de l'année où l'on a spécifiquement parlé du problème de l'astreinte. Clairement, une motion a été votée. J'ai fait la réponse que peut faire l'entreprise aujourd'hui. Ce cumul, travail de nuit et astreinte n'est pas souhaitable et il faut l'éviter quand c'est possible. Il est proposé ici une organisation qui doit permettre de réduire le cumul entre travail de nuit et astreinte. Je pense que par rapport à ce qui a été mis ici, même si je n'ai pas répondu en disant qu'on ne pourrait plus cumuler les deux, j'ai dit que l'on voulait aller dans ce sens, et ce dossier propose d'aller dans ce sens, et je pense que l'on peut s'en féliciter. Monsieur THEVEVARD, pourquoi dites-vous que l'on ne fournit pas le CO avant ?

M. Benoît THEVENARD BERGER (UNSA-Ferroviaire) : Non, je veux dire que vous ne fournissez pas le CO au niveau zoom secteur et équipe, donc on ne peut pas comparer. D'ailleurs, je ne vois pas les DPX dont monsieur a parlé. Si vous ne créez pas de postes à la fin, il faudra bien les enlever quelque part les E ou les F que vous allez mettre au secteur travaux.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : On regardera ce point.

M. Benoît THEVENARD BERGER (UNSA-Ferroviaire) : J'avais demandé le tableau d'astreinte avant pour comparer entre l'avant et l'après.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : On note ça pour la suite du dossier. Monsieur NOEL.

M. Maurice NOEL (UNSA-Ferroviaire) : Je veux revenir sur le poste d'ATU. Dernièrement, il y a eu un poste d'ATU qui a été ouvert à la bourse à l'emploi. Sur cette ouverture, il était bien spécifié qu'il devait être apte sécurité sur ce poste. Il y a deux personnes qui voulaient postuler

sur ce poste, mais elles n'étaient pas aptes sécurité avant, et qui sont RQTH pour un rapprochement de domicile. Elles ont été évincées de ce poste. Je voudrais avoir votre avis.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je vous propose que l'on note la question. On n'a pas forcément instantanément la réponse. Ça me semble être un cas particulier, donc on va regarder. Monsieur CHERIFI.

M. Mickael CHERIFI (CGT) : Je voulais revenir sur les caténaires, vous avez trouvé la coquille. Vous confirmez bien la suppression de quatre agents voie.

M. Juan NOE : Non, je ne confirme pas la suppression de quatre agents voie. Je vais regarder pour voir si ce n'est pas une erreur de somme. Il faut que je regarde où cette anomalie vient. Non, je n'ai pas dit que l'on supprimait quatre agents voie.

M. Mickael CHERIFI (CGT) : Je pensais que vous aviez uniquement confirmé pour les caténaires. Vous ne m'aviez pas répondu tout à l'heure concernant vos documents. Vous dites que les agents exercent leur activité dans un cadre de meilleure sécurité globale. Qu'est-ce que vous sous-entendez ?

M. Juan NOE : Ce que l'on recherche à travers ce projet, c'est avoir un DPX qui est plus proche de ses agents, avec un collectif moins nombreux, donc quelqu'un qui connaît mieux ses agents, qui les suivrait mieux, qui les formerait mieux, qui les veillerait mieux, et qui serait plus proche. C'est dans ce cadre et cette proximité, avec l'augmentation du nombre de DPX, que je dis que la sécurité globale serait améliorée. Je ne dis pas qu'aujourd'hui on a des problématiques, mais je dis que l'on souhaite l'améliorer.

M. Mickael CHERIFI (CGT) : La phrase n'est pas très bien formulée.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : On regardera. J'entends qu'elle peut présenter une petite difficulté de compréhension. Monsieur PINOT.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Je vais revenir — ça va vous paraître lourd, parce que ça fait au moins six fois que l'on pose la question ici et pas forcément qu'aujourd'hui — sur l'expression sur les changements. Vous faites ça par une nouvelle méthode extérieure de management. On tient à vous rappeler qu'il y a le Code du travail, qu'il y a le RH 142 qui permet aux salariés de s'exprimer d'une façon bien établie. Si vous pouvez nous fournir post CSE les dates de ces réunions d'expression des salariés, de son contenu et des réponses qui ont pu être apportées aux salariés dans le cadre de questions concernant la réorganisation. Je vais aussi revenir un peu sur le statut, le statut qui renvoie au RH 148 concernant la mise en place des heures d'informations syndicales. Comme vous avez précisé que vous en teniez sur votre établissement, étant donné que vous devez proposer des dates aux organisations syndicales pour que l'on puisse demander de pouvoir les organiser par rapport aux dates proposées ou aux dates qui ont été convenues avec l'ensemble des organisations syndicales, avec quel représentant de SUD-Rail avez-vous pris contact pour fournir ces dates ? Ça fait partie du statut, ça fait partie du RH 148.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : On note ces questions. De toute façon, il va falloir enrichir le dossier par rapport à la perspective de la consultation. Madame LANTZ.

Mme Caroline LANTZ (CFDT) : Vous me permettrez de sourire quand vous dites vouloir rapprocher les DPX des agents et que vous expatriez toujours un DPX à l'extrémité de son parcours, donc je vous demande de revoir cette situation. Pour le DPX SEG, ça n'est pas très logique. En même temps, je vous repose la question sur l'enquête ALLURE. Est-ce que l'on peut avoir les chiffres de l'établissement, un réel bilan social, parce que ça n'est pas le bilan social avec le CO d'avant un peu englobé, et le CSE futur complètement détaillé que l'on arrive vraiment à se projeter ? J'attends toujours ma réponse sur les correspondants digitaux. Quel type d'agents fera ce poste ? Dans quelles conditions ? Est-ce qu'ils seront formés à tous les nouveaux outils ? Pour guider et conseiller ses collègues, il faut maîtriser le dossier. Je m'interroge sur l'unité M&T, cette nouvelle équipe, est-ce qu'elle sera sur le tableau d'astreinte sécurité ? Ça n'est pas mentionné. Merci.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Peut-être des réponses rapides. Pour ALLURE, je crois que l'on avait dit qu'il n'était pas envisagé de donner les sondages ALLURE des établissements en CSE, mais le directeur d'établissement a la faculté de partager ce qu'il souhaite. Cette réponse reste valable dans ce cas. Sur la localisation du DPX, je pense que le sujet a été évoqué.

M. Juan NOE : Pour les correspondants digitaux, il est bien sûr prévu de les former pour qu'ils puissent accompagner la digitalisation. C'est bien l'objectif d'accompagner les DPX qui auront, par l'intermédiaire de cette évolution et de cette réorganisation, moins de charges. Ils seront plus proches de leurs agents et pourront les accompagner, mais ils seront aussi accompagnés par ce correspondant digital, qui sera formé et appuyé par l'Infrapôle rhénan. C'est un objectif. Pour l'astreinte sécurité et les travaux, c'est un peu ce que l'on disait tout à l'heure. Aujourd'hui, elle sera ouverte à l'ensemble des agents susceptibles de tenir les astreintes, à voir s'ils veulent participer ou pas à ces astreintes, en fonction des critères des tours d'astreintes. Je rebondis sur l'histoire de l'astreinte-neige et de l'astreinte-chaieurs, il faudra effectivement « vigiler » qu'elles respectent bien les cycles.

Mme Caroline LANTZ (CFDT) : Excusez-moi, mais aujourd'hui on a un représentant de l'Infrapôle rhénan sur place, Monsieur LARRIEU, est-ce qu'on pourrait lui demander qu'il nous réponde s'il nous communiquera, aux élus CSE, les résultats de l'enquête ALLURE.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Écoutez, s'il vous plaît, madame LANTZ, en l'occurrence c'est moi qui préside cette réunion, vous me laissez discuter ce point avec les directeurs d'établissements. Vous aurez une réponse qui sera fournie localement. C'est un sujet qui doit être discuté avec les managers à qui sont destinés ces résultats. Les résultats des établissements sont destinés au travail du directeur de l'établissement. Il faut que je discute de ce point avec eux.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Monsieur le président, intervention du secrétaire. Vous mettez ici des assesseurs, vous lui donnez la parole pour discuter avec les élus, mais si une élue s'exprime et qui demande quelque chose au directeur, vous n'êtes pas obligé de faire une remarque désobligeante comme vous venez de le faire. Sinon, vous n'allez plus vous entourer d'assesseurs, ça va être clair.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Ça n'est pas une remarque désobligeante en quoi que ce soit...

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Arrêtez de me couper ! Simplement, une élue demande des choses que vous lui devez. Vous lui devez une information loyale et sincère, je vous le rappelle, vous avez oublié. Il ne faut pas monter sur vos chevaux en lui disant que vous discutez avec le directeur et non elle, parce que c'est comme ça que vous lui avez dit indirectement, donc soyez un peu respectueux des élus quand ils vous demandent des informations, parce que vous êtes assez avare en informations depuis le début de cette mandature.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : C'est votre lecture de mes propos, Monsieur ACHOUB. Je pense que le PV nous mettra d'accord. Je pense que je n'ai pas du tout eu ces propos vis-à-vis de madame LANTZ. Je lui ai simplement dit que c'est une discussion que je dois avoir avec les directeurs d'établissements. Ils sont responsables de l'ensemble de la vie de l'établissement, y compris des aspects managériaux. Cette discussion, nous l'aurons et je suggérerai aux directeurs d'établissements qu'ils peuvent, dans la mesure où ils l'estimeraient utile et favorable pour le dialogue social, communiquer les résultats de l'enquête ALLURE à leurs RPX sous une forme qui leur convient. La forme n'est pas précisée aujourd'hui et la discussion de fond n'a pas eu lieu sur ce sujet. Monsieur GUELUY.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Oui, Monsieur le président. Déjà un rappel, pour la CGT, c'est clair et net, le poste de DPX doit dépendre du collège-cadre. C'est une revendication. Ça n'est pas la qualification E. Après, vous n'y répondez pas, mais on va expliquer pourquoi. Un manager, vu la charge de travail, vu les responsabilités vis-à-vis des agents, des autorités, vis-à-vis de sa hiérarchie, s'occupe des garanties disciplines, de l'astreinte, de l'organisation du travail de son secteur, des extincteurs, des véhicules, etc., et nous dire que ça ne doit pas être du collège-cadre, ça n'est pas normal. Vous nous expliquez, Monsieur le RDET — si j'ai bien compris, qui sera peut-être le futur directeur, c'est souvent comme ça que terminent les chefs de projet — que ça serait bien de mettre des DPX à la qualification E, parce que ça va permettre de les faire monter en compétences pour prendre des postes plus importants plus tard. La responsabilité est toujours là, que le poste représente 10 ou 15 agents. Toutes les responsabilités et la charge de travail sont là et s'accumulent au fil des années, quoi qu'on en dise. Depuis la mise en place des DPX, tous les ans pratiquement, il y a des séminaires pour nous inventer de nouvelles solutions pour alléger la charge des DPX, et tous les ans, on nous en recolle, parce que ça n'a pas marché. On a encore des discussions là-dessus... J'en rencontre souvent, je suis un militant maîtrise et cadre CGT, quand on rencontre ces jeunes que l'on met en place, il y a une chose qui est flagrante, c'est qu'il faudrait que la direction se rappelle aussi qu'il faut les informer de leurs droits. Quand on leur dit qu'ils viennent nommer DPX, par exemple voie, et que le soir des agents vont travailler la nuit, et que malheureusement un des agents passe sous un train, ils doivent savoir qu'ils risquent d'être tenus responsables, car ils sont organisateurs des chantiers. Ils ne nous disent pas forcément qu'ils le savent. Quand les agents les interpellent sur la réglementation, sur leurs droits, ils ne sont pas foutus de répondre, ils ne les connaissent déjà pas pour eux. Ça va donc être compliqué...

C'est bien pour ça que la CGT a toujours revendiqué le collège-cadre, parce que ça n'est pas tout de dire qu'ils sont responsables, qu'il faut des compétences, savoir faire du travail, ça mérite une qualification. Je fais le lien avec l'astreinte. Ils vont aussi gérer l'astreinte. En matière de programmation de leur équipe, si j'ai bien compris, vous ouvrez à tout le monde. Par exemple, un caténariste peut se porter volontaire, il va se taper des tours d'astreintes en plus, mais ça n'est pas son métier normalement, donc la programmation du DPX caténaire va être compliquée. Si ses agents sortent de nuit, ils ne travaillent pas de journée ou la nuit

suivante. On sait très bien quand les agents d'un DPX sortent, ça fout le bordel dans la production, ça n'est pas nouveau. Vous nous dites que l'on va ouvrir à tous les métiers, à tous les volontaires, mais comment faites-vous vos programmations, et comment les DPX vont-ils tenir leurs programmations ?

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Merci, monsieur GUELUY.

M. Juan NOE : Pour les astreintes et la tenue d'astreintes, notamment sur la programmation, on a créé un poste de planificateur et de programmeur en unité pour assurer la planification des travaux, mais aussi travailler sur ces roulements. Pour les qualifications E, la charge de travail ne cesse d'augmenter, selon vous, et je partage. C'est pour ça qu'on a mis en place ce projet. Quand je dis que l'on a supprimé 30 % des tâches ou 30 % de la charge de travail et qu'on a réduit les secteurs, c'est vrai. Je l'ai vu, je l'ai constaté. En déchargeant la grosse maintenance, celle qui demande le plus de planification, le plus de travail de préparation, de planification et d'organisation, on va alléger le secteur de ces tâches. Aujourd'hui, c'est à la charge du DPX, mais demain ça ne le sera plus. Ça sera assuré aux secteurs travaux de maintenance. C'est important, mais je partage le fait que les DPX aujourd'hui en ont beaucoup trop. Ils sont tout au bout de l'entonnoir. On a aussi travaillé sur les effectifs, c'est-à-dire que le DPX n'aura plus 20 agents à gérer, il en aura entre huit et 12 pour la voie, six pour le SE, huit à 12 pour les caténaires. Ce sont des effectifs beaucoup plus faibles. Derrière, ça améliorera la proximité et la connaissance des agents, la veille, la formation. C'est bien l'objectif et l'on y tient fortement. C'est comme ça que ça a été dimensionné en tenant ces effectifs pour chaque secteur.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Monsieur ROBERT.

M. Aurélien ROBERT (CGT) : Je vais avoir l'impression de me répéter, ce n'est malheureusement pas qu'une impression puisque je n'ai toujours pas la réponse à ma question. Concernant l'agent qui serait volontaire pour répondre au questionnaire, s'il n'est pas tiré au sort, comment fait-on pour l'intégrer dans le questionnaire ? Souvent, vous êtes à la recherche de volontaires. Ensuite, je n'ai pas eu les bonnes réponses ou les réponses que j'attendais sur les astreintes. Aujourd'hui, l'effectif disponible pour tenir l'astreinte n'est pas compatible avec les roulements d'astreintes prévues. Sans augmentation de l'effectif, comment va-t-on pourvoir tenir ça sans créer un cumul d'astreintes ou externaliser l'astreinte sécurité via SFERIS, par exemple ?

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Sur ce dernier point, je me tourne vers monsieur NOE, mais je ne pense pas du tout que ça soit envisagé. Je dis simplement qu'il y a un certain nombre de choses qui sont dites par l'entreprise. Il y a des choses qu'elle considère comme étant le cœur du métier, et dedans il y a la capacité à intervenir d'astreinte. C'est une chose qu'elle ne souhaite pas externaliser. Je le redis, mais visiblement c'est nécessaire de le redire dans ce contexte. Sur les agents tirés au sort ou pas, je pense que je me suis mal exprimé. Tous les agents de l'établissement se verront proposer des questionnaires. C'est pour la fabrication du questionnaire qu'il y a des groupes témoins que Juan NOE a appelés focus groupe, c'est du langage de consultant. C'est avec eux que l'on va détecter les questions qui peuvent intéresser le corps social. C'est pour ces groupes témoins que l'on tire un petit nombre d'agents au sort, mais tous les agents se verront proposer le questionnaire.

M. Juan NOE : Aujourd'hui, sur l'effectif pour monter l'astreinte, les tableaux sont tenus, c'est-à-dire qu'après les premiers estimatifs sur le projet, on arrive à tenir les astreintes avec l'effectif

nécessaire. Effectivement, il faudra « vigiler » cette capacité à pouvoir faire les astreintes-neige et chaleurs. Dans le total de nos tableaux d'astreintes, on crée un tableau supplémentaire. Le travail de vigilance des tours d'astreintes a été effectué, ça fonctionne. Il faudra « vigiler » l'ensemble des tours d'astreintes, c'est clair.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Monsieur le secrétaire.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Passionnant le sujet... D'abord, ma première observation va à monsieur NOE. Monsieur NOE, je crois qu'on a déjà échangé ensemble à une certaine époque quand vous étiez à l'Infrapôle Lorraine, si mes souvenirs sont bons. Par contre, c'est bien de reconnaître ce que les organisations syndicales disent depuis de très nombreuses années, que les DPX sont effectivement surchargés, mais vous ne nous apprenez rien, puisque ça fait longtemps qu'on le dit. Par contre, on ne peut pas entendre ce que vous faites, je m'adresse au président, vous faites une économie de la masse salariale. Vous voulez réduire les DPX et les mettre à la qualification E. Quand j'entends monsieur NOE nous dire qu'il y a beaucoup moins d'effectifs, donc c'est normal qu'ils soient à la qualification E. Je ne sais pas la qualification de monsieur NOE, mais apparemment, comme les effectifs descendent, je propose aussi de le réduire à la qualification inférieure. On ne peut pas entendre des choses comme ça. C'est la première des choses que je veux dire. Aujourd'hui, vous êtes en train de créer un pavé dans la mare, vous allez créer un précédent en réduisant la fonction DPX à un grade inférieur, ça n'est pas acceptable au vu de leurs responsabilités. Il me semble qu'à la SNCF on a toujours été de l'avant, on ne revient pas en arrière. Monsieur LARRIEU, vous êtes champion du monde de la modification des CO en sous-main, puisque vous n'êtes pas dans la mesure de répondre favorablement aux élus, parce que vous nous devez cette information — je vous ai dit que ça sera instruit par la justice — mais on sait que dans le fond de vos tiroirs, vous faites du moins, sauf que c'est un peu à l'ombre des choses. Ça n'est pas non plus acceptable. Je voulais aussi rebondir sur une chose. Quand vous avez parlé du cumul d'astreinte et du travail de nuit, je vous rappelle qu'il y a eu ici même une résolution où l'on avait décidé d'interdire ce cumul. Je vous le rappelle si jamais vous l'aviez oublié. S'il y avait un accident, vous en seriez le premier responsable, croyez-moi.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : J'ai bien entendu ce point, Monsieur le Secrétaire. Il me semble même que je l'ai abordé. J'ai bien en tête cette motion. Je vous ai dit à l'époque, et je le redis maintenant, que l'entreprise organise le travail, et qu'elle vise dans ce domaine à éviter ce cumul. Je pense que le projet va dans ce sens.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Monsieur le président, il y a une instance qui s'appelle le CHSCT et qui a pris des mesures en Lorraine où à l'Infrapôle Lorraine le travail de nuit et le cumul d'astreinte est interdit, sauf raison vraiment exceptionnelle et sur dérogation du directeur. On n'est pas dans ce cas et vous êtes en train de revenir sur de la prévention qui a été mise en place par des préventeurs.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Écoutez, on vérifiera ce point. Je ne pense pas que je suis en train de revenir sur de la prévention. Je vous ai dit le sens de ce que je vous ai dit. Monsieur COLOTTE.

M. Sébastien COLOTTE (UNSA-Ferroviaire) : Effectivement, ça serait mieux de répondre en instantané, parce que ça permettrait de ne pas prendre trois fois la parole pour les mêmes choses. Je suis plutôt favorable à une réponse en direct, même si mon collègue de la CGT a été coupé tout à l'heure par monsieur LARRIEU. J'ai posé une question sur la création du

questionnaire sur les RPS. Je voulais savoir pourquoi le questionnaire national pour mesurer les RPS en cas de réorganisation n'a pas été utilisé. J'aurais d'autres après, donc je vous laisse répondre.

M. Olivier MARTY (Assesseur) : Si vous faites référence au questionnaire national qui existe effectivement dans l'entreprise, il existe pour la totalité de l'entreprise pour faire l'évaluation des RPS dans le cadre régulier de l'évaluation des risques professionnels. Après, pour un projet particulier, rien n'empêche de cibler une évaluation adaptée et spécifique à ce projet. C'est dans ce cadre qu'il peut y avoir une démarche différente et complémentaire.

M. Sébastien COLOTTE (UNSA-Ferroviaire) : Ça ne peut qu'apporter que du plus alors. Il n'y aura rien dans le questionnaire local fabriqué maison qui sera en moins par rapport au questionnaire national.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : On verra, je n'en suis pas là. Je dis que l'important, c'est que le champ soit couvert. Ensuite, dans le détail des questions, on fait quand même dans l'optique de vraiment bien détecter et prévenir les RPS. Je suis d'accord avec Olivier MARTY. Ça peut valoir la peine de se poser la question si c'est fait dans le cadre d'un projet important de réorganisation de l'établissement. Le but est de faire mieux sinon nous n'aurions pas pris un cabinet. On pouvait effectivement juste sortir des cartons le questionnaire standard, mais le but est de faire mieux.

M. Sébastien COLOTTE (UNSA-Ferroviaire) : Très bien, notre délégation « vigiler » cette partie bien évidemment. Vous avez répondu sur la partie des plus de 55 ans avec la possibilité de réduire les astreintes pénibles en citant le personnel de la voie. Le seul personnel de la voie n'est pas ciblé par cette réorganisation, il y a également le personnel SM, SE et caténaires. Est-ce que ce personnel avec les futurs tableaux sera en mesure de sortir du tableau d'astreinte au-delà de 55 ans ?

M. Juan NOE : Attention, je n'ai pas dit que l'on sortait après 55 ans des tableaux d'astreintes, j'ai dit que la voie est particulièrement touchée par le nombre de sorties. Du coup, ça permet d'alléger quand on ne prend que l'astreinte technique.

M. Sébastien COLOTTE (UNSA-Ferroviaire) : Je pense que la voie est la plus touchée en quantité et le SE puisqu'en général l'un avec l'autre. Il est difficile de dissocier les deux, même si j'en conviens que le SM et le caténaire sortent moins. Le SE doit être concerné malgré tout comme la voie. Sur ce point, je ne suis pas d'accord avec vous. Vous réorganisez plusieurs secteurs, donc il va y avoir des créations de postes en DPX. Vous n'avez pas répondu à ma question de savoir si vous alliez joindre à cette étude les capacités en véhicules de façon à rendre mobile les agents, et à faire un inventaire du parc avant et après.

M. Juan NOE : L'étude sur les moyens sera faite pour savoir où seront affectés les moyens et comment ils seront répartis entre notamment la partie secteur maintenance et la partie secteur travaux et maintenance au sein des unités. Aujourd'hui, elle n'est pas encore faite.

M. Sébastien COLOTTE (UNSA-Ferroviaire) : Merci. Ma dernière question, c'était sur le cumul des tableaux d'astreintes où en CHSCT quand on demandait les cumuls, on nous sortait toujours des tableaux avec des numéros d'agents, mais l'on ne savait pas sur quel tableau ils étaient, si bien qu'on se retrouvait avec un agent qui était astreinte-neige la semaine 12 et astreinte voie la semaine 13, puis annonceur SE la semaine 14. Quand on prenait les travaux

indépendamment, ils respectaient tous la loi, mais l'agent était toujours hors-la-loi. Il y a un logiciel qui existe, il s'appelle A3iNet qui est utilisé par les unités pour saisir leur personnel d'astreinte sur les différents tableaux pour les supervisions et les télésurveilleurs. Il doit être possible de mettre dans A3iNet la compilation de tous ces tableaux, afin d'avoir des alertes et même des butées, et qu'on ne puisse pas entrer dans ce logiciel un même agent s'il n'a pas ses trois semaines sans astreinte.

M. Juan NOE : L'objectif est bien de respecter les délais légaux entre deux astreintes. On est d'accord. Après, on ne connaît pas suffisamment ce logiciel pour savoir si ça peut sortir des alertes ou des alarmes. Je ne sais pas si c'est possible.

M. Sébastien COLOTTE (UNSA-Ferroviaire) : Je ne sais pas si c'est possible, mais dans le cadre d'objectifs, on peut mettre...

M. Juan NOE : Sur l'ensemble des tableaux d'astreintes, c'est une bonne remarque. On « vigile » qu'un agent ne cumule pas d'une semaine sur l'autre plusieurs astreintes de différents types, c'est vrai, c'est une bonne remarque, et ça sera « vigilé » dans le cadre de l'étude, et ça sera étudié.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Monsieur PINOT.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Oui, petite question qui ne me semble pas apparaître dans vos documents. Tout d'abord, félicitations, il semblerait que vous ayez fini troisième au challenge sécurité routière. Pourvu que ça dure et que ça ne vous donne pas des ailes, sinon ça pourrait vous brûler... Par rapport à l'astreinte, apparemment il y a des changements de périmètres, des changements de périmètres aussi pour les DPX. Certains seraient rapprochés et d'autres éloignés. Pour essayer de ne pas perdre votre prix, vous pourriez nous présenter un comparatif kilomètres avant et kilomètres après par rapport à la nouvelle organisation, voir si vous n'amplifiez pas les risques routiers qui vous feraient perdre votre troisième place. Savoir aussi s'il y aurait des astreintes ou des DPX qui sur une journée effectueraient plus de 200 kilomètres par rapport à des distances qui pourraient être allongées selon les secteurs.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : À ce stade, je crois que l'on prend les questions. On va regarder dans la suite du dossier. Ce sont des compléments que vous demandez. Ce dossier va être complété pour la phase de consultation. Monsieur PINOT.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Vous savez quand tout le monde fait des informations comme ça, au fur et à mesure, vous nous connaissez quand même, vous vous attendez à avoir certaines questions. Ce sont des questions qu'il faut s'attendre à recevoir. Vous n'étiez pas là, monsieur le président, le 2 juillet sur les accidents de travail. On a quand même rappelé le 2 juillet que le risque routier était la deuxième cause mortelle à la SNCF. Que vous vous retrouviez avec des questions comme celles-là, ça n'est pas surprenant, c'est prévisible.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : C'est noté. Monsieur STIEGLER.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : Oui, concernant le DPX SEG du secteur Centre. Ce qui est aussi intéressant, quand ce sont de grands secteurs, c'est de regarder le lieu d'habitation des DPX concernés. Dans ce cas précis, il habite à l'autre bout du secteur qui comprend une vallée profonde, et il est placé à l'autre extrémité. Le fait de situer la zone à une distance acceptable est gagnant-gagnant pour l'entreprise et le salarié, surtout qu'on a les locaux, on a

ce qu'il faut. Pour revenir sur l'enquête ALLURE, avant-hier, Monsieur LARRIEU, j'ai siégé au comité de groupe, et monsieur Guillaume PEPY qui était là toute la matinée nous a dit qu'il était favorable à une présentation des enquêtes ALLURE dans les CSE. On a eu une présentation, c'était il y a deux mois, il me semble, mais c'était une présentation partielle, et ça n'est pas acceptable.

À l'heure actuelle, on a des établissements qui ont fait une analyse de l'enquête ALLURE de leur établissement, et qui ont mis en avant des points faibles ou des sources d'inquiétudes d'agents. C'est un travail que la direction a fait sans incorporer dans ce travail le pôle social, et donc ils font des mesures. Je connais un établissement où cet été, la direction va faire la tournée des postes, parce qu'ils ont remarqué que dans l'enquête ALLURE les agents ont peur de l'avenir de SNCF Réseau, de notre CSE ou de leur établissement. Ils vont aller sur le terrain pour leur expliquer l'avenir. On sait très bien qu'avec ce qu'il va se passer en 2020, la direction sait très bien qu'elle ne maîtrise pas l'avenir, donc je ne sais pas ce qu'elle va aller leur expliquer, mais ils vont aller se promener et expliquer l'avenir. Ça serait quand même bien d'incorporer le corps social. Le fait que vous ne vouliez pas nous le montrer... Il y a deux mois, vous nous aviez dit que quand il y aurait les RPS et les CSSCT, vous pourriez faire une présentation locale, mais aujourd'hui le discours est déjà un peu plus nuancé. Il n'y a rien à cacher... Montrez-nous par établissement les résultats de l'enquête. Merci.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je pense que je suis très à l'aise avec ce qu'a dit le président PEPY puisqu'il y a eu une présentation d'ALLURE au niveau de la ZP ici même. Ensuite, tout dépend du niveau de détails que l'on donne à chaque niveau de l'entreprise. Sur la question du DPX du SEG Centre, on a pris la question et cette préoccupation sera regardée par l'établissement. Monsieur MUTEL.

M. Jean-Marie MUTEL (CGT) : Non, moi c'était pour une relance à la suite d'une question que vous n'avez pas répondu. C'était sur l'externalisation de l'astreinte. Vous avez enfin répondu. Par contre, si vous pouviez nous redire, pour que l'on soit sûrs que c'est bien enregistré, qu'il n'y a pas d'externalisation de l'astreinte.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je l'ai dit, donc ça n'est pas la peine de le redire. Je pense que c'est cohérent. Monsieur THEVENARD BERGER.

M. Benoît THEVENARD BERGER (UNSA-Ferroviaire) : Je vais reformuler ma demande clairement. J'avais demandé le CO avant par équipe, par brigade et secteur, le tableau d'astreinte avant, parce que ce sont des éléments dont on parle beaucoup, mais on ne peut pas comparer.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : C'est noté, monsieur.

M. Benoît THEVENARD BERGER (UNSA-Ferroviaire) : Et je vais simplement revenir sur le seul côté positif que je vois dans ce dossier, c'est la création de secteurs supplémentaires. On diminue la taille des secteurs et l'on crée des postes de DPX pour réussir à réduire la charge des DPX. C'est une arlésienne depuis 10 ans... On essaye par tous les moyens d'enlever une charge aux DPX, mais malheureusement on n'y est jamais arrivé. On a juste chargé encore un peu plus le poste. C'est tout ce que l'on a réussi à faire en 10 ans. Par contre, je suis content que certaines organisations syndicales me rejoignent sur le poste de qualifications cadre pour tous les DPX. C'est aussi une revendication que l'on a depuis toujours. On se bat depuis 10 ans pour qu'ils soient tous à F, donc on ne peut pas être d'accord avec vous. Après, j'espère

que ça ne sera pas une arlésienne, puisque vous nous avez expliqué qu'il manque des DPX des secteurs travaux au CO. Vous allez les reprendre quelque part. En réalité, on fait mieux avec aucun moyen supplémentaire, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure. J'ai du mal à croire aux miracles... Dernier point, j'ai un peu de mal avec ces fameuses équipes travaux, parce qu'avec les gros travaux de régénérations, on a déjà beaucoup de problèmes de remises d'installations de maintenance. Quand on va séparer les travaux de maintenance — on joue sur les mots — et l'entretien que va continuer à faire les bridages avec les travaux de régénérations, à la fin qui récolte ? Là, c'est un interlocuteur de plus et une réception de plus. Plus d'une fois, on n'était pas bon et les remises d'installations n'étaient pas satisfaisantes.

M. Juan NOE : Je vais répondre sur ce dernier point, parce qu'effectivement ce point a été identifié par tout le monde dans le cadre du travail sur ce projet. Les entrées en périmètre de maintenance sont un point particulier qui sera « vigilé » lors de la réalisation de ces travaux. L'avantage que l'on a quand même, c'est que ça reste au sein de l'unité. C'est l'unité elle-même qui traite ces travaux sur son secteur et qui transmet à son DPX, mais c'est un point qui sera important à « vigiler » pour atteindre le résultat. On est d'accord.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Monsieur PINOT. Je vous demande de faire très court.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : C'est juste pour rappeler, monsieur le président, qu'on n'a pas encore vu votre courrier concernant nos journées bonus. C'était pour spécifier à monsieur NOE ici présent que nous n'avons pas de journée bonus. On essaye de travailler les dossiers la veille et les lendemains. Sur ma précédente intervention, quand on lit les préconisations qui ont été faites à la suite du challenge sécurité, il est établi que dès que ça dépasse 200 kilomètres, il faut mettre un binôme, d'où la question de savoir le nombre de kilomètres pour chaque parcours d'une astreinte, ainsi que les parcours que pourraient faire le DPX. Si leur parcours dépasse 200 kilomètres, prévoir dans votre organisation en matière de personnel la création de binômes, d'où la question. Il y a toujours un rapport à conséquence.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : On prend la question, monsieur PINOT. Monsieur SENS puis Monsieur le Secrétaire.

M. Dominique SENS (CGT) : À propos des équipes travaux et du travail de nuit ou du weekend, de la pénibilité du travail de nuit, quelle organisation du travail allez-vous mettre en place pour le travail de nuit ? Quel cycle de travail de nuit allez-vous mettre en place pour ces équipes travaux ? Je vous rappelle à tous que la CGT des cheminots, sa fédération a fêté son centenaire. Ses revendications restent toujours d'actualité, y compris avec son union fédérale maîtrise et cadre pour l'encadrement.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Est-ce que l'on peut donner la réponse aujourd'hui ou est-ce que c'est quand même quelque chose qui reste à monter ?

M. Juan NOE : Ça reste à travailler sur l'organisation des secteurs travaux et maintenance. Je peux donner des éléments et des éléments de réflexion sur lesquels on travaille. Ces secteurs ne seront constitués que par des gens volontaires, parce qu'on sait que la maintenance lourde ou la maintenance préventive conditionnelle lourde se fait principalement la nuit, mais c'est aussi fonction des lignes. On ne pourra pas le changer, par contre. En revanche, on va privilégier déjà la base du volontariat pour la création de ces secteurs. Ensuite, on créera des rotations pour ceux qui souhaitent aussi aller sur ces secteurs s'ils ne souhaitent pas y aller

définitivement. Ce sont des rotations qui ne sont pas définies, qui ne seront pas à la semaine, mais qui seront peut-être au moins voire au trimestre. Ce seront des rotations pour éviter que ça soit toujours les mêmes de nuit.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je vous passe la parole, Monsieur le secrétaire.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Monsieur le président, j'ai deux choses à dire. La première, c'est qu'on a parlé ce matin d'un accompagnement, dans votre joujou informatique que vous avez remis aux élus, des élus qui ont des difficultés. Je vais aussi vous demander, comme ça se fait dans d'autres CSE, et même dans des CSE Réseau, de mettre à disposition des élus qui le souhaitent un clavier qui va avec votre joujou, parce que beaucoup ont des difficultés avec votre écran. Je peux aussi vous indiquer que la direction de l'Atlantique n'a pas cherché à comprendre, parce qu'elle a remis sans discuter ces claviers avant même une demande des élus. Si vous pouviez faire le tour des élus à l'occasion pour savoir ceux qui en ont besoin. Ça n'est pas pour ce que ça coûte que ça va vous coûter un rein... J'attire votre attention sur le fait qu'il reste les points E2, E3 et F à traiter. Vous voyez bien — et j'alerte souvent monsieur MARTY — que l'ordre du jour est trop chargé. Vous voyez bien qu'aujourd'hui il est encore une fois trop chargé. Je vous demande de veiller à l'avenir de ne pas trop surcharger les ordres du jour, de remettre des dossiers d'information et de consultation en quantité, parce qu'on ne va pas pouvoir les traiter, ce qui va nous ramener certainement à des réunions supplémentaires. À ce titre, à chaque fois que j'estimerai que l'ordre du jour est trop chargé, je ferai une réserve sur cet ordre du jour, parce que vous voyez bien que les dossiers sont importants. On n'a même pas encore fini d'échanger sur le point E1. Ça n'est pas normal. Comme il est 18 h 1, je vais vous demander, une fois que vous vous serez exprimé, de bien vouloir lever la séance. Je vous indique que j'estime qu'il va falloir reporter ces points au mois prochain et si besoin faire une réunion supplémentaire.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : M. PINOT a demandé la parole pour une brève intervention.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Je vous remercie d'avoir indiqué ici au responsable de l'Infrapôle rhénan de ne pas répondre aux questions que j'ai posées, et de répondre seulement après à la délégation CGT. On a bien vu que vous avez dit de laisser tomber. Je vous remercie. Pour avoir des réponses, on fera une DCI et l'on aura les réponses à nos questions. Merci, monsieur le président.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Je n'ai pas la même lecture de nos échanges, Monsieur PINOT. Sur le sujet de l'Infrapôle rhénan, il y a quand même eu un temps de débat très long qui a permis de noter beaucoup de questions. Nous allons désormais prendre ces questions et les travailler, de façon à améliorer le dossier, pour présenter ce dossier à la consultation. Sur le point E2, vous avez compris qu'on ne va pas le commencer maintenant. Ça serait contraire à nos pratiques de fonctionnement. Nous verrons avec le secrétaire comment reporter ce point à une date convenable, et évidemment avec la participation du directeur d'établissement. Sur les ESR, ça ira vite. Il y avait à la date un événement, mais il faudra regarder si dans la suite de juin on n'en a pas eu d'autres. C'est bien noté. Vous noterez aussi que je laisse toutes les questions s'exprimer et tous les points de vue. J'espère que vous avez noté que je ne censure pas les débats. Ça fait effectivement des débats qui sont assez longs sur certaines questions. Ça fait des débats qui sont très longs le matin avant de rentrer dans l'ordre du jour, parce qu'on s'efforce aussi de répondre à beaucoup de questions qui ne sont pas à l'ordre du jour. Il va falloir, je pense, que l'on trouve l'équilibre entre le temps que

l'on consacre le matin aux questions en dehors de l'ordre du jour et l'ordre du jour, mais j'entends bien votre remarque sur le fait qu'il faut toujours faire attention aux points de l'ordre du jour.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Avant de clore la séance, c'est important de vous répondre sur ce point. Sur la réorganisation, sur le point E2, c'était une première information avant une information-consultation. Je vous demande aussi de bien estimer qu'aujourd'hui on n'a pas abordé le sujet, donc on ne peut pas estimer que ça ait été traité aujourd'hui. C'est la première des choses. Deuxièmement, vous n'êtes pas l'exception à la règle. Bien avant que nous ne soyiez président de CSE, je fais quand même du CE depuis quelques années, et l'on a toujours eu des débats le matin, après les déclarations liminaires. On a toujours commencé l'ordre du jour en fin de matinée, ça n'a jamais changé, et je ne vois pas pourquoi il y aurait une exception ici. Maintenant, vous dites que vous ne censurez pas les débats. De toute façon, si vous l'avez fait, on ne vous aurait pas laissé faire. Comme ça, vous avez déjà la réponse... Effectivement, on représente quand même 11 500 cheminots avec un tiers de la France, il est normal que les débats durent longtemps et que chacun s'exprime ici. Malheureusement, ça n'est pas nous qui avons instauré une instance qui en reprend plusieurs en une seule. Les débats devront continuer. Je pense qu'entre deux réunions plénières, il y a quand même des sujets importants, et il est important d'en parler ici, parce que si l'on n'en parle pas ici, les cheminots vont se mobiliser directement et vont en parler directement avec leur direction. C'est vous qui voyez pour la qualité du dialogue social.

M. Jean-Claude LARRIEU (président) : Monsieur ACHOUB, j'entends ce que vous dites. J'ai moi-même un peu de pratique comme président dans deux CE antérieurement à ce CSE. Je vois de quoi vous parlez. Je n'ai jamais dit qu'il ne pouvait pas y avoir de débat le matin, pas de déclarations ou de réponses aux déclarations, mais je dis simplement que tout est dans une question de dosage, que l'on trouve et qu'on améliore à mon avis. Je souhaite de très bonnes vacances à tous ceux qui vont pouvoir prendre des congés pendant cette période estivale. Notre prochain rendez-vous, si nous n'avons pas l'occasion de nous rencontrer de façon exceptionnelle, parce que les circonstances seraient graves, est le 28 août.

M. Christophe ACHOUB (secrétaire) : Le 28 août, et l'ordre du jour est lundi.

Les autres points de l'ordre du jour n'ont pas été abordés en séance.

La séance est levée à 18 h 06.